



**EPTB Charente**

Institution interdépartementale pour l'aménagement  
du fleuve Charente et de ses affluents

**CONVENTION-CADRE  
DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE  
2012-2016**



*Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents*

2, Place Saint Pierre - 17 100 Saintes

Tel : 05 46 74 00 02 / Fax : 05 46 74 00 20

Site internet : [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)





## **CONVENTION – CADRE RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS CHARENTE & ESTUAIRE POUR LES ANNEES 2012 à 2016**

Entre :

**L'Etat,**  
représenté par Madame la Préfète de la Charente-Maritime, préfet pilote du PAPI Charente & Estuaire,  
Mme Béatrice ABOLLIVIER  
Préfecture de la Charente-Maritime  
38 rue Réaumur  
17017 LA ROCHELLE

et représenté par Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, M. Henri-Michel COMET  
Préfecture de la Région Midi-Pyrénées  
1 place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE

et

**La Région Poitou-Charentes,**  
représentée par sa Présidente, Mme Ségolène ROYAL,  
Conseil Régional Poitou-Charentes  
15, rue de l'Ancienne Comédie  
86021 POITIERS

et

**Le Département de la Charente-Maritime,**  
représenté par son Président, M. Dominique BUSSEREAU,  
Conseil Général de la Charente-Maritime  
Maison du Département  
85 Bd de la République  
17000 LA ROCHELLE

et

**L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente),**  
porteur du projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations Charente & Estuaire,  
représentée par son Président, M. Didier LOUIS  
2, Place Saint Pierre  
17100 SAINTES

et

**La Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR),**  
représentée par son Président, M. Bernard GRASSET,  
Hôtel d'Agglomération  
3, avenue Maurice Chupin – Parc des Fourriers  
17304 ROCHEFORT

et

**La Communauté de Communes du Sud Charente (CdC Sud Charente),**  
représentée par son Président, M. Robert CHATELIER,  
Z.I du Chemin Vert  
17780 SOUBISE

et

**La Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge (CdC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge),**  
représentée par son Président, M. Sylvain BARREAUD,  
Place Eugène Bézier  
17250 SAINT-PORCHAIRE

et

**La Communauté de Communes du Pays Savinois,**  
représentée par son Président, M. Francis BOIZUMAULT,  
9 rue Saint-Michel  
17350 SAINT-SAVINIEN

et

**La Ville de Rochefort,**  
représentée par son Maire, M. Bernard GRASSET,  
Hôtel de Ville  
119 rue Pierre Loti  
17301 ROCHEFORT

et

**La Ville de Saintes,**  
représentée par son Maire, M. Jean ROUGER,  
Hôtel de Ville  
Square André Maudet  
BP 319  
17107 SAINTES CEDEX

et

**La Commune de Port-des-Barques,**  
représentée par son Maire, M. Jacky LAUGRAUD,  
Mairie  
Square Guy Rivière  
17730 PORT-DES-BARQUES

et

**La Commune d'Echillais,**  
représentée par son Maire, M. Henri SANNA,  
Mairie  
Rue de l'Eglise  
17620 ECHILLAIS

et

**Le Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime (SIBA),**  
représenté par son Président, M. Frédéric EMARD,  
3 rue Laurent Tourneur  
17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY

et

**Le Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne (SYMBO),**  
représenté par son Président, M. Frédéric EMARD,  
Annexe du Conseil Général  
12 rue Audouin Dubreuil  
17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY

et

**Le Syndicat Mixte pour la Gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran (SYMBA),**  
représenté par son Président, M. James ROUGER,  
4 place du Château d'Eau  
17160 MATHA

Ci-après désignés par « les partenaires du projet » :

## Préambule

Le présent programme d'actions de prévention des inondations est élaboré dans le cadre de l'appel à projets national lancé le 17 février 2011 par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Le bassin versant du fleuve Charente connaît une hydrologie contrastée : des étiages sévères et des crues remarquables tant par leur intensité que par leur durée. Le phénomène inondation a particulièrement marqué la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Quatre inondations importantes ont été vécues en l'espace de quarante ans sur la Charente aval, en particulier la crue dite « du siècle » de décembre 1982, évaluée statistiquement d'occurrence centennale. Plus de 250 communes sur les quatre départements de la région Poitou-Charentes sont exposées à ce risque d'inondation et des territoires urbains sont particulièrement vulnérables, à l'instar de l'agglomération saintaise.

Face à cette problématique, l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents s'est saisi d'un appel à projet du Ministère de l'Environnement pour engager un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le volet fluvial contractualisé de 2004 à 2011. Il a permis de progresser sur la connaissance du risque, de conforter la stratégie de prévention des inondations et de mettre en place des mesures préventives.

Puis, la tempête Xynthia qui a balayé la côte atlantique en février 2010, a rappelé à tous combien l'estuaire de la Charente pouvait être vulnérable à un autre aléa : la submersion par surcote marine. Des digues ont été submergées et de nombreuses communes du Pays Rochefortais ont été fortement impactées par cet événement. Le traumatisme n'était pourtant pas sans précédent, puisque près de dix ans plus tôt, en décembre 1999, la mer avait aussi envahi le territoire estuaire de la Charente, causant des dommages certes un peu moins importants.

Un nouveau dispositif PAPI a vu le jour en 2011 pour maintenir la dynamique instaurée précédemment. Il est élargi à l'ensemble des aléas d'inondation, à l'exclusion des débordements de réseau. Les acteurs locaux ont choisi d'intensifier la stratégie locale de prévention des inondations en l'inscrivant dans le cadre de la politique nationale.

Le 30 août 2011, l'EPTB Charente a déclaré son intention de porter le projet de PAPI Charente & Estuaire, légitimé par sa mission de « promouvoir la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Charente ». Le dossier a été présenté le 12 juillet 2012 en Commission Mixte Inondation, laquelle a émis ~~un~~ avis favorable à ce projet.

## **Article 1 – Périmètre géographique du projet**

Le périmètre retenu pour le PAPI Charente & Estuaire couvre l'ensemble du bassin versant de la Charente de la source à l'estuaire. La problématique inondation par débordement de cours d'eau est couverte par ce périmètre complet et cohérent de 10 000 km<sup>2</sup> et 790 communes. Ce périmètre inclut également le bassin de risque de l'estuaire de la Charente, exposé à l'aléa submersion marine.

Les communes concernées figurent à l'intérieur du périmètre défini en annexe 1-1 et 1-2 de la présente convention.

## **Article 2 – Durée de la convention**

La présente convention concerne la période 2012 – 2016.

Elle entre en vigueur à compter de sa signature par les partenaires du projet.

## **Article 3 – Cadre juridique**

Les principaux textes applicables dans le cadre de la Convention sont rappelés ci-après :

- Directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite Directive « Inondation »
- Code de l'environnement dans son ensemble, et en particulier les articles introduits ou modifiés par :
  - la loi n° 2003-699 du 30/07/03, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (titre II « risques naturels »)
  - la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
- Décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999, relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement
- Arrêté du 16 novembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne
- Cahier des charges relatif à la labellisation des PAPI
- Avis favorable de la Commission Mixte Inondation en date du 12 juillet 2012 (cf annexe 2)

## **Article 4 – Objectifs du projet de prévention des inondations**

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les acteurs co-signataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon le programme d'actions décrit ci-après.

Par la mise en œuvre des actions de ce programme d'actions, les partenaires du projet s'engagent, dans le respect de leurs prérogatives respectives, à traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, à informer le public pour développer la conscience du risque, et à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

## **Article 5 – Contenu du programme d'actions et maîtrise d'ouvrage**

Le programme d'actions du projet objet de la présente convention a retenu les sept axes d'intervention proposés par le cahier des charges PAPI, à savoir :

- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : la surveillance et la prévision des inondations
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le programme d'actions est défini dans les fiches jointes en annexe 3-1 de la présente convention. Ces fiches précisent notamment la maîtrise d'ouvrage, le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action ; les lettres d'engagement des maîtres d'ouvrage et des co-financeurs du Programme sont annexées à la présente convention (annexe 3-2).

## Article 6 – Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Sur la durée de la présente convention, le coût total du Programme est évalué à 7 790 480 € HT

Ce coût total HT se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

Animation du PAPI	554 000 €
Axe 1	185 000 €
Axe 2	0 €
Axe 3	15 000 €
Axe 4	519 000 €
Axe 5	1 553 000 €
Axe 6	185 000 €
Axe 7	4 779 480 €
<b>Total</b>	<b>7 790 480 € HT</b>

**La dépense subventionnable globale du Programme s'élève à 7 993 080 €.** Elle implique des coûts HT pour les actions dont la TVA est récupérée par les collectivités et des coûts TTC pour les actions dont la TVA n'est pas récupérée.

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Engagement prévisionnel des dépenses par années (1)						
FINANCEURS	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Etat (2)	37 600 €	1 111 382 €	995 882 €	793 378 €	277 450 €	3 571 692 € (3)
Région Poitou-Charentes		269 966 €	301 966 €	312 964 €	90 000 €	974 896 €
Département de la Charente-Maritime	12 500 €	365 966 €	461 966 €	382 964 €	90 000 €	1 313 396 €
EPTB Charente	19 100 €	97 500 €	86 800 €	86 800 €	86 800 €	377 000 €
Autres (4)	6 800 €	687 416 €	505 616 €	389 614 €	166 650 €	1 756 096 €
<b>Total</b>	<b>76 000 €</b>	<b>2 532 230 €</b>	<b>2 352 230 €</b>	<b>1 965 720 €</b>	<b>710 900 €</b>	<b>7 993 080 € (3)</b>

- (1) Ces montants sont basés sur les dépenses subventionnables : ils intègrent donc la TVA lorsqu'elle n'est pas récupérée.
- (2) Le FPRNM s'applique à la dépense subventionnable qui est le coût réel. Le montant éligible est HT ou TTC, selon que la collectivité territoriale récupère ou non la TVA (Circulaire du 23 avril 2007 relative au financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs de certaines mesures de prévention).
- (3) Ce montant inclut les 356 000 € déjà réglés par l'Etat avant la convention PAPI pour le financement des PPRNi.
- (4) Les autres financeurs regroupés dans la mention « autres » sont la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR), la Communauté de Communes du Sud Charente, la Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge, la Communauté de Communes du Pays Savinois, la Ville de Rochefort, la Ville de Saintes, la Commune de Port-des-Barques, la Commune d'Echillais, le Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne (SYMBO), le Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime (SIBA), le Syndicat Mixte pour la Gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran (SYMBA).

Le tableau financier en annexe 4 de la présente convention détaille la contribution financière de l'Etat, de la Région Poitou-Charentes, du Département de la Charente-Maritime, de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente – EPTB Charente et du « pôle autres financeurs », pour les actions prévues dans le cadre du Programme.

La répartition des contributions financières prévisionnelles des « autres financeurs » est présentée ci-après.

Répartition prévisionnelle pour les « autres financeurs » par années (1)						
AUTRES FINANCEURS	2012	2013	2014	2015	2016	Total
CAPR	6 800 €	152 500 €	97 500 €	69 750 €	69 750 €	396 300 €
CdC Sud Charente		5 250 €	2 250 €			7 500 €
CdC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge		5 250 €	2 250 €			7 500 €
CdC Pays Savinois		5 250 €	2 250 €			7 500 €
Rochefort		274 000 €	25 000 €			299 000 €
Saintes		4 800 €	39 000 €			43 800 €
Port-des-Barques		237 966 €	267 966 €	312 964 €	90 000 €	908 896 €
Echillais		8 800 €	13 200 €			22 000 €
SYMBO		2 400 €	2 400 €	6 900 €	6 900 €	18 600 €
SIBA			45 000 €			45 000 €
SYMBA						0 €
<b>Total</b>	<b>6 800 €</b>	<b>696 216 €</b>	<b>496 816 €</b>	<b>389 614 €</b>	<b>166 650 €</b>	<b>1 756 096 €</b>

(1) Ces montants sont basés sur les dépenses subventionnables : ils intègrent donc la TVA lorsqu'elle n'est pas récupérée.

## Article 7 – Propriété intellectuelle

Le porteur de projet s'assure que les données et documents (études, cartes, modélisations, etc.) produits dans le cadre des actions menées au sein du programme d'actions objet de la présente convention sont mis à la disposition des co-financeurs de l'action concernée. Le cas échéant, une convention spécifique précisant les conditions d'utilisation de ces données pourra être rédigée.

## Article 8 – Décision de mise en place de financement

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues par la Convention sont prises par les Partenaires du projet dans la limite des dotations budgétaires prévues à cet effet et conformément à leurs règles habituelles d'intervention.

L'attribution effective du financement de l'Etat est conditionnée à la réalisation d'un bilan du PAPI sous deux ans environ à partir de la date de signature de ladite convention en vue d'élaborer un avenant permettant de définir des actions complémentaires à labelliser. La date de cet avenant sera ajustée en fonction de l'avancement des différentes études de définition de travaux. L'objectif est de regrouper l'inscription des nouvelles fiches-actions.

En réponse aux demandes de la Commission Mixte Inondation (cf annexe 2), il est précisé que :

- Le maître d'ouvrage de l'étude relative au désenvasement du lit de la Charente est le Département de la Charente-Maritime. En outre, la nécessité d'optimiser la gestion du barrage de Saint-Savinien est d'ores et déjà considérée, en particulier dans le cadre du schéma de gestion Charente aval et du renouvellement de l'autorisation d'exploitation du barrage.
- Les travaux relatifs à l'ouvrage de protection prévu sont soumis au label PSR « Plan Submersions Rapides » et ont fait l'objet d'une labellisation simultanée en Commission Mixte Inondation le 12 juillet 2012.
- La concertation avec l'ensemble des acteurs est prévue pour la mise en œuvre du PAPI (cf article 11), dont le Conservatoire du Littoral.

L'action V.M.1 « Schéma global de protection contre la submersion marine dans l'estuaire de la Charente », portée par le Département de la Charente-Maritime, est scindée en deux phases. Seule la première phase d'un montant de 250 000 € HT, consistant à définir un scénario d'aménagements de protection établi sur la base d'un modèle de submersion et de la pondération des enjeux, est inscrite dans ce programme d'actions. La seconde phase, ayant pour objet d'étudier les projets liés à la réalisation des travaux fera l'objet d'une inscription ultérieure dans le PAPI par avenant.

*(Pour mémoire, le dossier de candidature du PAPI Charente & Estuaire labellisé par la CMI, prévoyait un montant total de 800 000 € HT pour l'ensemble des phases de ce schéma de protection).*

## **Article 9 – Coordination, programmation et évaluation**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations, les partenaires du projet coordonnent leur action au sein d'un comité de pilotage qui se réunit deux fois par an.

Ce comité de pilotage est constitué conformément au cahier des charges des PAPI. La composition prévisionnelle du comité de pilotage est précisée en annexe 5 de la présente convention.

Il est présidé conjointement par le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant et par le président de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents ou son représentant.

Son secrétariat est assuré par les services de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente – EPTB Charente.

Le comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il peut décider le cas échéant de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions. Le comité de pilotage devra réaliser le bilan du PAPI à mi-parcours et il lui appartiendra alors de décider de la proposition d'un avenant permettant de définir des actions complémentaires à labelliser.

La préparation du travail du comité de pilotage est assurée par les comités techniques « maritime » et « fluvial » selon la problématique.

## **Article 10 – Animation et mise en œuvre de la présente convention**

L'animation de la présente convention, ainsi que la préparation du travail du comité de pilotage, sont assurées par le comité technique « maritime » et le comité technique « fluvial » composés de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrages et de partenaires. Ces comités techniques sont présidés conjointement par un représentant de l'Etat et un représentant de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents.

Chacun de ces deux comités techniques se réunit autant que de besoin, au moins trois fois par an et de façon systématique avant les réunions du comité de pilotage. Il informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Les comités techniques peuvent se faire communiquer tous les documents, études ou informations relatifs à la mise en œuvre du programme, détenus par les maîtres d'ouvrages.

La composition prévisionnelle des comités techniques est précisée aux annexes 6-1 et 6-2 de la Convention.

Son secrétariat est assuré par les services de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente – EPTB Charente.

## Article 11 – Concertation

L'élaboration et la mise en œuvre du projet font l'objet d'une concertation avec les parties prenantes concernées et notamment :

- **Table ronde sur le PAPI Charente & Estuaire** : l'EPTB Charente, dans le cadre d'une journée « Mémoire et prévention des inondations » organisée le 8 novembre 2012 à Cognac et ouverte à tous (partenaires institutionnels, citoyens du fleuve et de l'estuaire), propose une table ronde sur le « PAPI Charente & Estuaire » à laquelle participent les co-financeurs du programme.

- **Le comité de concertation du PAPI Charente & Estuaire** : il rassemble un grand nombre de partenaires concernés par la prévention des inondations. Il a été constitué lors de la phase d'élaboration du dossier de candidature du PAPI et s'appuie sur :
  - Les membres de la CLE du SAGE Charente et de la CLE du SAGE Boutonne, retenus pour leur rôle dans la prévention des inondations,
  - D'autres acteurs du bassin versant concernés par les inondations et dont la place est légitime dans cette instance de concertation.

Ce comité de concertation sera maintenu durant la mise en œuvre du PAPI et tenu informé de l'avancement du programme, à raison d'une réunion par an en moyenne.

Sa composition actuelle figure en annexe 7 de la convention. Cette liste n'est pas fermée : le comité de pilotage décidera de son ajustement au gré de la mise en œuvre du programme.

- **Le comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire** : cf article 9 et composition en annexe 5.
- **Les comités techniques « fluvial » et « maritime » du PAPI Charente & Estuaire** : cf article 10 et compositions en annexes 6-1 et 6-2.
- **Les CLE des SAGE Charente et Boutonne et leurs instances seront associées à la mise en œuvre du PAPI**. Les commissions géographiques du SAGE Charente ont d'ailleurs été sollicitées lors de la phase d'élaboration du dossier de candidature du PAPI.
- **Les liens SAGE/PAPI** : une attention particulière est portée au lien entre les SAGE Charente et Boutonne, le PAPI Charente & Estuaire et les autres PAPI de ces territoires SAGE : PAPI Yves-Châtelain-Aix-Fouras et PAPI Ile d'Oléron.
  - Un représentant de la CLE du SAGE Charente et un représentant de la CLE du SAGE Boutonne sont intégrés dans le comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire,
  - Les structures porteuses du SAGE Charente et du SAGE Boutonne sont membres des comités techniques du PAPI Charente & Estuaire,
  - Les structures porteuses du PAPI Yves-Châtelain-Aix-Fouras et du PAPI Ile d'Oléron sont membres du comité de pilotage et du comité technique « maritime » du PAPI Charente & Estuaire,
  - L'EPTB Charente, porteur du PAPI Charente & Estuaire et du SAGE Charente est membre des comités techniques et de pilotage du PAPI Yves-Châtelain-Aix-Fouras et du PAPI Ile d'Oléron,
  - L'EPTB Charente organisera des réunions inter-PAPI/SAGE spécifiques pour assurer la cohérence territoriale et la cohérence des outils (PAPI – SAGE).
- **Le lien avec la Directive Inondation** : au gré des comités de mise en œuvre du PAPI, l'EPTB Charente tisse le lien entre le PAPI et la Directive Inondation. Deux Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) ont été arrêtés par l'Etat au niveau du bassin versant de la Charente : le littoral charentais-maritime et l'axe charentais Angoulême-Cognac-Saintes. L'EPTB Charente est membre de la Commission Territoriale Charente et de la Commission Territoriale Littoral, ces instances étant concertées pour la mise en œuvre de la Directive Inondation.
- **Les réunions d'information publique** : comme convenu dans la fiche-action I.G.1, l'EPTB Charente se propose d'appuyer les collectivités locales (communes, communautés d'agglomération et de communes, syndicats hydrauliques...) pour l'organisation et l'animation de réunions publiques visant à informer les populations des actions de prévention des inondations. L'EPTB pourra être intervenant de ces réunions, pilotées par les élus locaux, en charge d'informer leurs administrés.

- Des réunions plus spécifiques seront organisées par les porteurs d'actions du PAPI pour assurer la mise en œuvre de ces actions et informer les populations concernées spécifiquement par les projets.

## Article 12 – Révision de la convention

La présente convention peut être révisée au moyen d'un avenant notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêté,
- l'adhésion d'un nouveau partenaire au programme d'actions,
- la prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives.

Pendant la durée de la convention, chaque partenaire du projet peut proposer un avenant.

Le comité technique « maritime » ou « fluvial », selon la thématique, évalue l'opportunité de l'avenant proposé et transmet cette évaluation au comité de pilotage, qui décide des suites à donner à la proposition d'avenant.

Sous réserve que ne soit pas porté atteinte à son économie générale, la présente convention peut être révisée par avenant sans nouvel examen du comité de labellisation.

Si l'un des signataires de la présente convention estime que les modifications envisagées, par leur ampleur (financière ou technique), remettent en cause l'équilibre général du projet tel qu'il a été labellisé initialement, il est fondé à saisir le comité de labellisation compétent, qui déterminera si l'avenant doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de labellisation.

## Article 13 – Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée faute d'accord entre les partenaires du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs présenté en comité de pilotage. Elle fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires et d'une information au comité de labellisation compétent.

La décision de résiliation a la forme d'un avenant à la convention qui précise, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations en cours d'exécution.

## Article 14 – Litiges

En cas de litiges sur les dispositions contractuelles et les engagements financiers, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Poitiers.

## Article 15 – Liste des annexes à la convention

ANNEXE N°1-1 :	Périmètre du PAPI
ANNEXE N°1-2 :	Liste des communes concernées
ANNEXE N°2 :	Avis de la Commission Mixte Inondations
ANNEXE N°3-1 :	Fiches-actions
ANNEXE N°3-2 :	Attestations d'engagement des maîtres d'ouvrage et financeurs
ANNEXE N°4 :	Tableau financier (montant assiette de subvention)
ANNEXE N°5 :	Composition du comité de pilotage
ANNEXE N°6-1 :	Composition du comité technique « fluvial »
ANNEXE N°6-2 :	Composition du comité technique « maritime »
ANNEXE N°7 :	Composition du comité de concertation (liste non fermée)

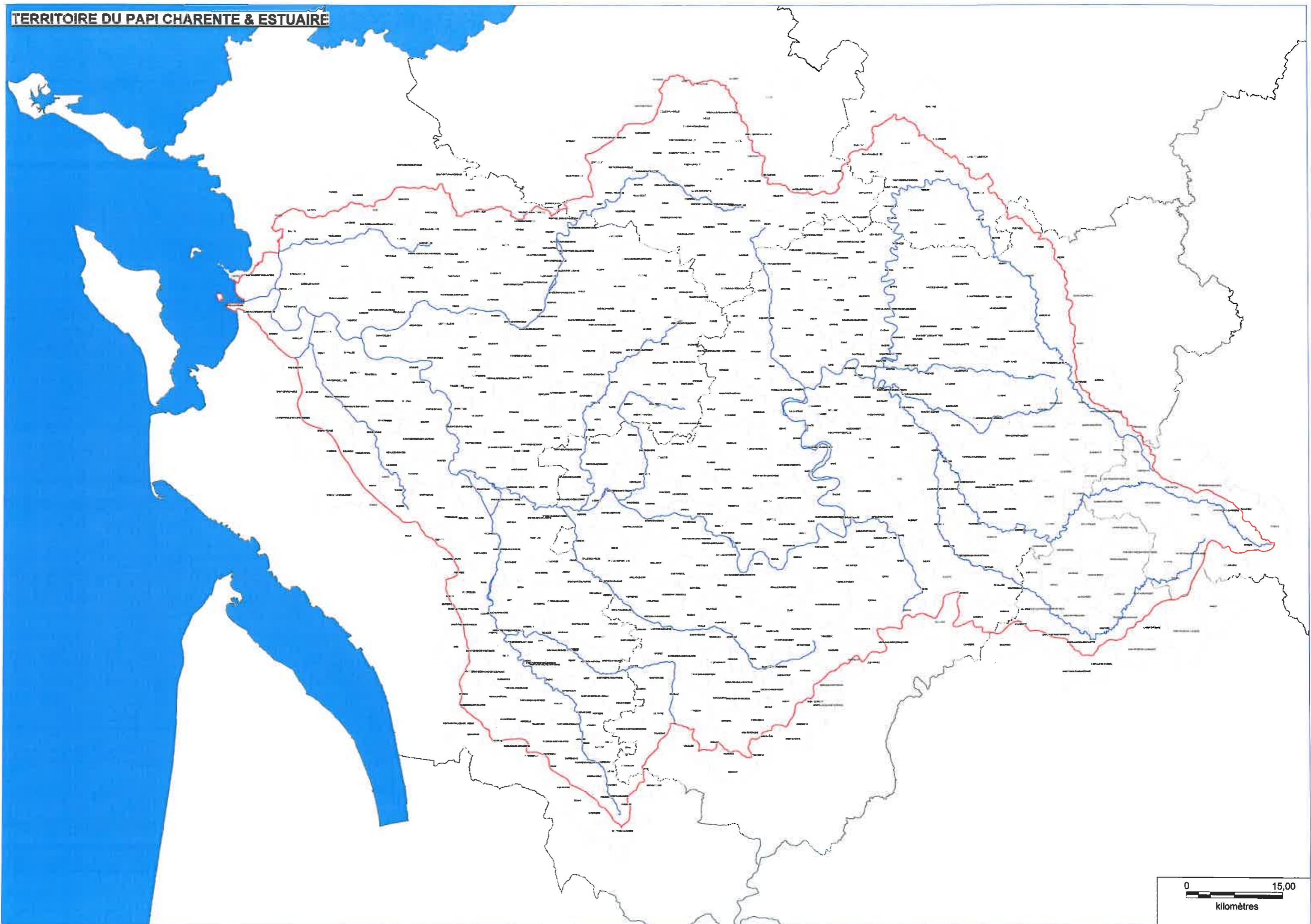
<p>Fait le A</p> <p>La Préfète de Charente-Maritime Mme Béatrice ABOLLIVIER</p>	<p>Fait le A</p> <p>Le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne M. Henri-Michel COMET</p>
<p>Fait le A</p> <p>La Présidente de la Région Poitou-Charentes Mme Ségolène ROYAL ou son représentant</p>	<p>Fait le A</p> <p>Le Président du Département de la Charente-Maritime M. Dominique BUSSEREAU ou son représentant</p>
<p>Fait le A</p> <p>Le Président de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente EPTB Charente M. Didier LOUIS ou son représentant</p>	<p>Fait le A</p> <p>Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais M. Bernard GRASSET ou son représentant</p>
<p>Fait le A</p> <p>Le Président de la Communauté de Communes du Sud Charente M. Robert CHATELIER ou son représentant</p>	<p>Fait le A</p> <p>Le Président de la Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge M. Sylvain BARREAUD ou son représentant</p>

<p>Fait le A</p> <p>Le Président de la Communauté de Communes du Pays Savinois M. Francis BOIZUMAULT ou son représentant</p>	<p>Fait le A</p> <p>Le Maire de la Ville de Rochefort M. Bernard GRASSET ou son représentant</p>
<p>Fait le A</p> <p>Le Maire de la Ville de Saintes M. Jean ROUGER ou son représentant</p>	<p>Fait le A</p> <p>Le Maire de la Commune de Port-des-Barques M. Jacky LAUGRAUD ou son représentant</p>
<p>Fait le A</p> <p>Le Maire de la Commune d'Echillais M. Henri SANNA ou son représentant</p>	<p>Fait le A</p> <p>Le Président du Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime M. Frédéric EMARD ou son représentant</p>
<p>Fait le A</p> <p>Le Président du Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne M. Frédéric EMARD ou son représentant</p>	<p>Fait le A</p> <p>Le Président du Syndicat Mixte pour la Gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran M. James ROUGER ou son représentant</p>

**ANNEXE N°1-1 : Périmètre du PAPI**



## TERRITOIRE DU PAPI CHARENTE & ESTUAIRE





**ANNEXE N°1-2 : Liste des communes concernées**



CODE INSEE	NOM DE LA COMMUNE
16002	LES ADJOTS
16003	AGRIS
16004	AIGNES-ET-PUYPEROUX
16005	AIGRE
16007	ALLOUE
16008	AMBERAC
16009	AMBERNAC
16010	AMBLEVILLE
16011	ANAISSA
16012	ANGEAC-CHAMPAGNE
16013	ANGEAC-CHARENTE
16014	ANGEDUC
16015	ANGOULEME
16016	ANSAC-SUR-VIENNE
16017	ANVILLE
16018	ARS
16019	ASNIERES-SUR-NOUERE
16021	AUBEVILLE
16023	AUNAC
16024	AUSSAC-VADALLE
16025	BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE
16026	BALZAC
16027	BARBEZIERES
16028	BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE
16030	BARRET
16031	BARRO
16032	BASSAC
16033	BAYERS
16035	BEAULIEU-SUR-SONNETTE
16036	BECHERESSE
16038	BENEST
16039	BERNAC
16040	BERNEUIL
16041	BESSAC
16042	BESSE
16043	BIGNAC
16044	BIOUSSAC
16045	BIRAC
16046	BLANZAC-PORCHERESSE
16050	BONNEUIL
16051	BONNEVILLE
16054	LE BOUCHAGE
16055	BOUDEX
16056	BOURG-CHARENTE
16057	BOUTEVILLE
16058	BOUTIERS-SAINTE-TROJAN
16059	BRETTES
16060	BREVILLE
16061	BRIE
16062	BRIE-SOUS-BARBEZIEUX
16066	BROSSAC
16067	BUNZAC
16068	CELLEFROUIN
16069	CELLETTE
16072	CHADURIE
16074	CHALLIGNAC
16075	CHAMPAGNE-VIGNY
16076	CHAMPAGNE-MOUTON
16077	CHAMPMILLON
16078	CHAMPNIERS

16079	CHANTILLAC
16081	LA CHAPELLE
16082	CHARMANT
16083	CHARME
16084	CHARRAS
16085	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE
16087	CHASSIECQ
16088	CHASSORS
16089	CHATEAUBERNARD
16090	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
16091	CHATIGNAC
16093	CHAZELLES
16094	CHENOMMET
16095	CHENON
16096	CHERVES-CHATELARS
16097	CHERVES-RICHEMONT
16098	LA CHEVRERIE
16099	CHILLAC
16101	CLAIX
16102	COGNAC
16103	COMBIERS
16104	CONDAC
16105	CONDEON
16107	COULGENS
16108	COULONGES
16109	COURBILLAC
16110	COURCOME
16111	COURSEAC
16113	LA COURONNE
16114	COUTURE
16115	CRESSAC-SAINT-GENIS
16116	CRITEUIL-LA-MAGDELEINE
16118	DEVIAT
16119	DIGNAC
16120	DIRAC
16121	DOUZAT
16122	EBREON
16123	ECHALLAT
16124	ECURAS
16127	EMPURE
16128	EPENEDE
16129	ERAVILLE
16133	ETRIAC
16134	EXIDEUIL
16135	EYMOUThIERS
16136	LA FAYE
16137	FEUILLADE
16138	FLEAC
16139	FLEURAC
16140	FONTCLAIREAU
16141	FONTENILLE
16142	LA FORET-DE-TESSE
16143	FOUQUEBRUNE
16144	FOUQUEURE
16145	FOUSSIGNAC
16146	GARAT
16148	GENAC
16149	GENOUILLAG
16150	GENSAC-LA-PALLUE
16151	GENTE
16152	GIMEUX

16153	GONDEVILLE
16154	GOND-PONTOUVRE
16155	LES GOURS
16156	GORVILLE
16157	LE GRAND-MADIEU
16158	GRASSAC
16160	GUIMPS
16163	HIER SAC
16164	HIESSE
16165	HOULETTE
16166	L'ISLE-D'ESPAGNAC
16167	JARNAC
16168	JAULDES
16169	JAVREZAC
16171	JUILLAC-LE-COQ
16172	JUILLAGUET
16173	JUILLE
16174	JULIENNE
16175	JURIGNAC
16176	LACHAISE
16177	LADIVILLE
16178	LAGARDE-SUR-LE-NE
16179	LAMERAC
16183	LESIGNAC-DURAND
16184	LICHERES
16185	LIGNE
16186	LIGNIERES-SONNEVILLE
16187	LINARS
16188	LE LINDOIS
16189	LONDIGNY
16190	LONGRE
16191	LONNES
16192	ROUMAZIERES-LOUBERT
16193	LOUZAC-SAINT-ANDRE
16194	LUPSAULT
16195	LUSSAC
16196	LUXE
16197	LA MAGDELEINE
16198	MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS
16199	MAGNAC-SUR-TOUVRE
16200	MAINE-DE-BOIXE
16201	MAINFONDS
16202	MAINXE
16203	MAINZAC
16204	MALAVILLE
16205	MANOT
16206	MANSLE
16207	MARCILLAC-LANVILLE
16208	MAREUIL
16209	MARILLAC-LE-FRANC
16210	MARSAC
16211	MARTHON
16212	MASSIGNAC
16213	MAZEROLLES
16214	MAZIERES
16216	MERIGNAC
16217	MERPINS
16218	MESNAC
16220	LES METAIRIES
16221	MONS
16223	MONTBRON

16224	MONTCHAUDE
16225	MONTEMBOEUF
16226	MONTIGNAC-CHARENTE
16228	MONTIGNE
16229	MONTJEAN
16230	MONTMOREAU-SAINT-CYBARD
16232	MORNAC
16233	MOSNAC
16234	MOULDARS
16236	MOUTHIERS-SUR-BOEME
16237	MOUTON
16238	MOUTONNEAU
16239	MOUZON
16241	NANCLARS
16242	NANTEUIL-EN-VALLEE
16243	NERCILLAC
16244	NERSAC
16245	NIEUIL
16246	NONAC
16247	NONAVILLE
16248	ORADOUR
16250	ORGEDEUIL
16251	ORIOLLES
16253	PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE
16255	PARZAC
16256	PASSIRAC
16257	PEREUIL
16258	PERIGNAC
16259	LA PERUSE
16261	LES PINS
16262	PLAIZAC
16263	PLASSAC-ROUFFIAC
16264	PLEUVILLE
16267	POULLIGNAC
16268	POURSAC
16269	PRANZAC
16270	PRESSIGNAC
16271	PUYMOYEN
16272	PUYREAUX
16273	RAIX
16274	RANCOGNE
16275	RANVILLE-BREUILLAUD
16276	REIGNAC
16277	REPARSAC
16280	RIVIERES
16281	LA ROCHEFOUCAULD
16282	LA ROCHELETTE
16285	ROUGNAC
16286	ROUILLAC
16287	ROULLET-SAINT-ESTEPHE
16289	ROUSSINES
16290	ROUZEDÉ
16291	RUELLE-SUR-TOUVRE
16292	RUFFEC
16293	SAINT-ADJUTORY
16295	SAINT-AMANT-DE-BOIXE
16296	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE
16297	GRAVES-SAINT-AMANT
16298	SAINT-AMANT-DE-NOUERE
16300	SAINT-ANGEAU
16301	SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE

16303	SAINT-BONNET
16304	SAINT-BRICE
16307	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE
16308	SAINT-CLAUD
16309	SAINTE-COLOMBE
16310	SAINT-COUTANT
16312	SAINT-CYBARDEAUX
16314	SAINT-EUTROPE
16315	SAINT-FELIX
16316	SAINT-FORT-SUR-LE-NE
16317	SAINT-FRAIGNE
16318	SAINT-FRONT
16320	SAINT-GENIS-D'HIER SAC
16321	SAINT-GEORGES
16323	SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON
16325	SAINT-GOURSON
16326	SAINT-GROUX
16329	SAINT-LAURENT-DE-CERIS
16330	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC
16332	SAINT-LEGER
16334	SAINT-MARTIAL
16335	SAINT-MARTIN-DU-CLOCHER
16336	SAINT-MARY
16338	SAINT-MEDARD
16339	AUGE-SAINT-MEDARD
16340	SAINT-MEME-LES-CARRIERES
16341	SAINT-MICHEL
16342	SAINT-PALAIS-DU-NE
16343	SAINT-PREUIL
16344	SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT
16345	SAINT-QUENTIN-SUR-CHARENTE
16348	SAINT-SATURNIN
16349	SAINTE-SEVERE
16351	SAINT-SIMEUX
16352	SAINT-SIMON
16353	SAINT-SORNIN
16354	SAINTE-SOULINE
16355	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC
16356	SAINT-SULPICE-DE-RUFFEC
16358	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE
16359	SALLES-D'ANGLES
16360	SALLES-DE-BARBEZIEUX
16361	SALLES-DE-VILLEFAGNAN
16364	SAUVAGNAC
16366	SEGONZAC
16368	SERS
16369	SIGOGNE
16370	SIREUIL
16371	SONNEVILLE
16372	SOUFFRIGNAC
16373	SOUVIGNE
16374	SOYAUX
16375	SUAUX
16376	SURIS
16377	LA TACHE
16378	TAIZE-AIZIE
16379	TAPONNAT-FLEURIGNAC
16380	LE TATRE
16381	THEIL-RABIER
16382	TORSAC
16383	TOURRIERS

16384	TOUVERAC
16385	TOUVRE
16386	TOUZAC
16387	TRIAC-LAUTRAIT
16388	TROIS-PALIS
16389	TURGON
16390	TUSSON
16391	TUZIE
16392	VALENCE
16393	VARS
16395	VAUX-ROUILLAC
16396	VENTOUSE
16397	VERDILLE
16398	VERNEUIL
16399	VERRIERES
16400	VERTEUIL-SUR-CHARENTE
16401	VERVANT
16402	VIBRAC
16403	LE VIEUX-CERIER
16404	VIEUX-RUFFEC
16405	VIGNOLLES
16406	VILHONNEUR
16409	VILLEFAGNAN
16410	VILLEGATS
16411	VILLEJESUS
16412	VILLEJOURBERT
16413	VILLIERS-LE-ROUX
16414	VILLOGNON
16415	VINDELLE
16416	VITRAC-SAINT-VINCENT
16417	VIVILLE
16418	VOEUIL-ET-GIGET
16419	VOUHARTE
16420	VOULGEZAC
16421	VOUTHON
16422	VOUZAN
16423	XAMBES
16425	YVRAC-ET-MALLEYRAND
17002	AGUDELLE
17004	ILE-D'AIX
17005	ALLAS-BOCAGE
17006	ALLAS-CHAMPAGNE
17011	ANNEPONT
17012	ANNEZAY
17013	ANTEZANT-LA-CHAPELLE
17016	ARCHIAC
17017	ARCHINGEAY
17018	ARDILLIERES
17020	ARTHENAC
17022	ASNIERES-LA-GIRAUD
17023	AUJAC
17024	AULNAY
17025	AUMAGNE
17026	AUTHON-EBEON
17027	AVY
17029	BAGNIZEAU
17030	BALANZAC
17031	BALLANS
17032	BALLON
17035	BAZAUGES
17037	BEAUVAIS-SUR-MATHA

17039	BELLUIRE
17040	LA BENATE
17042	BERCLOUX
17043	BERNAY-SAINT-MARTIN
17044	BERNEUIL
17045	BEURLAY
17046	BIGNAY
17047	BIRON
17048	BLANZAC-LES-MATHA
17049	BLANZAY-SUR-BOUTONNE
17050	BOIS
17053	BORDS
17056	BOUGNEAU
17061	BRAN
17062	BRESDON
17063	BREUIL-LA-REORTE
17065	BREUIL-MAGNE
17066	BRIE-SOUS-ARCHIAC
17067	BRIE-SOUS-MATHA
17069	BRIVES-SUR-CHARENTE
17070	BRIZAMBOURG
17071	LA BROUSSE
17072	BURIE
17073	BUSSAC-SUR-CHARENTE
17075	CABARIOT
17076	CELLES
17078	CHADENAC
17080	CHAMBON
17082	CHAMPAGNAC
17083	CHAMPAGNE
17085	CHAMPOLENT
17086	CHANIERS
17087	CHANTEMERLE-SUR-LA-SOIE
17089	LA CHAPELLE-DES-POTS
17092	CHARTUZAC
17095	CHATENET
17096	CHAUNAC
17099	CHEPNIERS
17100	CHERAC
17101	CHERBONNIERES
17102	CHERMIGNAC
17103	CHERVETTES
17104	CHEVANCEAUX
17105	CHIVES
17106	CIERZAC
17107	CIRE-D'AUNIS
17108	CLAM
17111	CLION
17112	LA CLISSE
17114	COIVERT
17115	COLOMBIERS
17116	CONSAC
17117	CONTRE
17120	CORME-ROYAL
17122	COULONGES
17124	COURANT
17125	COURCELLES
17126	COURCERAC
17128	COURCOURY
17130	COUX
17134	CRAZANNES

17135	CRESSE
17137	LA CROIX-COMTESSE
17138	DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE
17141	DOMPIERRE-SUR-CHARENTE
17143	LE DOUHET
17145	ECHEBRUNE
17146	ECHILLAIIS
17147	ECOYEUX
17148	ECURAT
17149	LES EDUTS
17150	LES EGLISES-D'ARGENTEUIL
17154	LES ESSARDS
17156	EXPIREMONT
17157	FENIOUX
17159	FLEAC-SUR-SEUGNE
17162	FONTAINE-CHALENDRAY
17163	FONTAINES-D'OZILLAC
17164	FONTCOUVERTE
17165	FONTENET
17166	FORGES
17168	FOURAS
17169	LA FREDIERE
17171	GEAY
17174	GENOUILLE
17175	GERMIGNAC
17176	GIBOURNE
17177	LE GICQ
17178	GIVREZAC
17179	LES GONDS
17180	GORVILLETTE
17181	GRANDJEAN
17184	LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN
17187	GUITINIERES
17188	HAIMPS
17191	LA JARD
17192	JARNAC-CHAMPAGNE
17195	LA JARRIE-AUDOUIN
17196	JAZENNES
17197	JONZAC
17198	JUICQ
17199	JUSSAS
17202	LANDES
17203	LANDRAIS
17204	LEOVILLE
17205	LOIRE-LES-MARAIS
17206	LOIRE-SUR-NIE
17209	LONZAC
17211	LOULAY
17212	LOUZIGNAC
17213	LOZAY
17214	LUCHAT
17215	LUSSAC
17216	LUSSANT
17217	MACQUEVILLE
17220	MARIGNAC
17221	MARSAIS
17223	MASSAC
17224	MATHA
17226	MAZERAY
17227	MAZEROLLES
17229	MERIGNAC

17231	MESSAC
17233	MEUX
17234	MIGRE
17235	MIGRON
17236	MIRAMBEAU
17238	MOINGS
17239	MONS
17240	MONTENDRE
17242	MONTILS
17243	MONTLIEU-LA-GARDE
17246	MORAGNE
17249	MORTIERS
17250	MOSNAC
17252	LE MUNG
17253	MURON
17254	NACHAMPS
17255	NANCRAZ
17256	NANTILLE
17257	NERE
17258	NEUILLAC
17259	NEULLES
17261	NEUVICOQ-LE-CHATEAU
17262	NIEUL-LES-SAINTES
17263	NIEUL-LE-VIROUIL
17266	LES NOUILLERS
17268	NUAILLE-SUR-BOUTONNE
17270	OZILLAC
17271	PAILLE
17272	PERE
17273	PERIGNAC
17275	PESSINES
17276	LE PIN
17277	SAINT-DENIS-DU-PIN
17278	PISANY
17279	PLASSAC
17280	PLASSAY
17281	POLIGNAC
17282	POMMIERS-MOULONS
17283	PONS
17284	PONT-L'ABBE-D'ARNOULT
17285	PORT-D'ENVAUX
17287	POUILLAG
17288	POURSAY-GARNAUD
17289	PREGUILLAC
17290	PRIGNAC
17292	PUY-DU-LAC
17294	PUYROLLAND
17295	REAUX
17296	RETAUD
17298	RIOUX
17299	ROCHEFORT
17301	ROMAZIERES
17302	ROMEGOUX
17304	ROUFFIAC
17305	ROUFFIGNAC
17308	SAINT-AGNANT
17313	SAINT-BRIS-DES-BOIS
17314	SAINT-CESAIRE
17316	SAINT-CIERS-CHAMPAGNE
17319	SAINTE-COLOMBE
17320	SAINT-COUTANT-LE-GRAND

17321	SAINT-CREPIN
17324	SAINT-DIZANT-DU-BOIS
17326	SAINT-EUGENE
17327	SAINT-FELIX
17330	SAINTE-GEMME
17331	SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE
17332	SAINT-GEORGES-ANTIGNAC
17334	SAINT-GEORGES-DE-LONGUEPIERRE
17336	SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX
17338	SAINT-GEORGES-DU-BOIS
17339	SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN
17340	SAINT-GERMAIN-DE-MARENCENNES
17341	SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC
17343	SAINT-GREGOIRE-D'ARDENNES
17344	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE
17345	SAINT-HILAIRE-DU-BOIS
17346	SAINT-HIPPOLYTE
17347	SAINT-JEAN-D'ANGELY
17348	SAINT-JEAN-D'ANGLE
17350	SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP
17352	SAINT-LAURENT-DE-LA-BARRIERE
17353	SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE
17354	SAINT-LEGER
17355	SAINTE-LHEURINE
17356	SAINT-LOUP
17357	SAINT-MAIGRIN
17358	SAINT-MANDE-SUR-BREDOIRE
17359	SAINT-MARD
17361	SAINT-MARTIAL
17362	SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU
17363	SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE
17364	SAINT-MARTIAL-SUR-NE
17367	SAINT-MARTIN-DE-JUILLERS
17371	SAINT-MAURICE-DE-TAVERNOLE
17372	SAINT-MEDARD
17374	SAINTE-MEME
17375	SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE
17377	SAINT-OUEN
17379	SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN
17381	SAINT-PARDOULT
17383	SAINT-PIERRE-DE-JUILLERS
17384	SAINT-PIERRE-DE-L'ILE
17387	SAINT-PORCHAIRE
17388	SAINT-QUANTIN-DE-RANCANNE
17389	SAINTE-RADEGONDE
17393	SAINT-ROMAIN-DE-BENET
17394	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS
17395	SAINT-SAUVENT
17397	SAINT-SAVINIEN
17398	SAINT-SEURIN-DE-PALENNE
17400	SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE
17401	SAINT-SEVERIN-SUR-BOUTONNE
17402	SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT
17403	SAINT-SIMON-DE-BORDES
17408	SAINT-SULPICE-D'ARNOULT
17412	SAINT-VAIZE
17415	SAINTES
17416	SALEIGNES
17417	SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU
17418	SALIGNAC-SUR-CHARENTE
17422	SEIGNE

17423	SEMIILLAC
17426	LE SEURE
17427	SIECQ
17428	SONNAC
17429	SOUBISE
17430	SOUBRAN
17431	SOULIGNONNE
17433	SOUSMOULINS
17434	SURGERES
17435	TAILLANT
17436	TAILLEBOURG
17438	TANZAC
17440	TERNANT
17441	TESSON
17443	THAIRE
17444	THENAC
17445	THEZAC
17446	THORS
17447	LE THOU
17448	TONNAY-BOUTONNE
17449	TONNAY-CHARENTE
17450	TORXE
17451	LES TOUCHES-DE-PERIGNY
17453	TRIZAY
17454	TUGERAS-SAIN-MAURICE
17455	LA VALLEE
17457	VANDRE
17458	VANZAC
17459	VARAIZE
17460	VARZAY
17462	VENERAND
17463	VERGEROUX
17464	VERGNE
17465	LA VERGNE
17467	VERVANT
17468	VIBRAC
17469	VILLARS-EN-PONS
17470	VILLARS-LES-BOIS
17471	LA VILLEDIEU
17473	VILLEMORIN
17474	VILLENEUVE-LA-COMTESSE
17476	VILLEXAVIER
17477	VILLIERS-COUTURE
17478	VINAX
17481	VOISSAY
17484	PORT-DES-BARQUES
24001	ABJAT-SUR-BANDIAT
24016	AUGIGNAC
24033	BEAUSSAC
24056	LE BOURDEIX
24070	BUSSEROLLES
24071	BUSSIERE-BADIL
24100	CHAMPNIERS-ET-REILHAC
24101	CHAMPS-ROMAIN
24163	ETOUARS
24209	HAUTEFAYE
24214	JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT
24248	LUSSAS-ET-NONTRONNEAU
24269	MIALET
24311	NONTRON
24328	PIEGUT-PLUVIERS

24381	SAINT-BARTHELEMY-DE-BUSSIERE
24398	SAINT-ESTEPHE
24411	SAINT-FRONT-SUR-NIZONNE
24451	SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE
24458	SAINT-MARTIN-LE-PIN
24479	SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE
24498	SAINT-SAUD-LACOUSSIERE
24525	SAVIGNAC-DE-NONTRON
24528	SCEAU-SAINST-ANGEL
24541	SOUDAT
24548	TEYJAT
24565	VARAIGNES
79006	LES ALLEUDS
79011	ARDILLEUX
79015	ASNIERES-EN-POITOU
79018	AUBIGNE
79027	LA BATAILLE
79030	BEAUSSAIS
79039	BOISSEROLLES
79045	BOUIN
79055	BRIEUIL-SUR-CHIZE
79057	BRIOUX-SUR-BOUTONNE
79058	BRULAIN
79061	CELLES-SUR-BELLE
79064	CHAIL
79074	LA CHAPELLE-POUILLOUX
79083	CHEF-BOUTONNE
79085	CHERIGNE
79090	CHIZE
79106	COUTURE-D'ARGENSON
79107	CREZIERES
79111	ENSIGNE
79122	FONTENILLE-SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES
79126	LES FOSSES
79136	GOURNAY-LOIZE
79140	HANC
79142	JUILLE
79148	LEZAY
79150	LIMALONGES
79152	LORIGNE
79153	LOUBIGNE
79154	LOUBILLE
79158	LUCHE-SUR-BRIOUX
79160	LUSSERAY
79163	MAIRE-LEVESCAULT
79164	MAISONNAY
79166	MARIGNY
79173	MAZIERES-SUR-BERONNE
79174	MELLE
79175	MELLERAN
79180	MONTALEMBERT
79198	PAIZAY-LE-CHAPT
79199	PAIZAY-LE-TORT
79204	PERIGNE
79211	PIOUSSAY
79212	PLIBOUX
79214	POUFFONDS
79240	SAINTE-BLANDINE
79251	SAINT-GENARD
79264	SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE
79279	SAINT-MARTIN-LES-MELLE

79282	SAINT-MEDARD
79294	SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS
79295	SAINT-ROMANS-LES-MELLE
79301	SAINT-VINCENT-LA-CHATRE
79307	SAUZE-VAUSSAIS
79310	SECONDIGNE-SUR-BELLE
79312	SELIGNE
79313	SEPVRET
79314	SOMPT
79327	THORIGNE
79330	TILLOU
79343	VERNOUX-SUR-BOUTONNE
79346	LE VERT
79348	VILLEFOLLET
79349	VILLEMAIN
79350	VILLIERS-EN-BOIS
79352	VILLIERS-SUR-CHIZE
79353	VITRE
86012	ASNOIS
86029	BLANZAY
86039	BRUX
86051	CHAMPAGNE-LE-SEC
86054	CHAMPNIERS
86055	LA CHAPELLE-BATON
86061	CHARROUX
86063	CHATAIN
86068	CHAUNAY
86078	CIVRAY
86104	GENOUILLE
86134	LINAZAY
86136	LIZANT
86211	ROMAGNE
86220	SAINT-GAUDENT
86231	SAINT-MACOUX
86237	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL
86247	SAINT-SAVIOL
86255	SAVIGNE
86266	SURIN
86295	VOULEME
87032	CHALUS
87034	CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE
87036	CHAMPSAC
87037	LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX
87044	CHERONNAC
87054	CUSSAC
87060	DOURNAZAC
87091	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE
87092	MARVAL
87111	ORADOUR-SUR-VAYRES
87112	PAGEAS
87115	PENSOL
87137	SAINT-BAZILE
87168	SAINT-MATHIEU
87189	LES SALLES-LAVAUGUYON
87199	VAYRES
87204	VIDEIX



**ANNEXE N°2 : Avis de la Commission Mixte Inondation**





## AVIS DE LA COMMISSION MIXTE INONDATION DU 12 JUILLET 2012

**Nom du projet : PAPI Charente**

**Maître d'ouvrage : EPTB Charente**

Vu le dossier présenté par l'EPTB Charente,

Vu le rapport d'instruction de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes en date du 4 juillet 2012,

Vu l'avis émis par la Commission inondation du bassin Adour Garonne lors de sa séance du 22 juin 2012,

Considérant l'antériorité des démarches de prévention lancées depuis 2004 sur le périmètre de la Charente et de ses affluents, dans le cadre du premier PAPI porté par l'EPTB Charente,

Considérant le rapport de l'Instance de Conseil et d'Appui Technique pour la prévention des risques naturels (ICAT) qui a expertisé son bilan et qui a jugé essentiel de poursuivre les actions de réduction de la vulnérabilité sur la Charente moyenne et d'optimiser la gestion du barrage de St Savinien,

Considérant la vulnérabilité de son territoire littoral aux submersions marines et les dommages subis lors de la tempête Xynthia,

Considérant que le PAPI porte sur un programme équilibré mais restreint en nombre d'actions relatives à la construction d'ouvrages de protection, limité à l'ouvrage sur la commune de Port des Barques touchée lors de la tempête Xynthia et qu'il fera l'objet d'un avenant à mi-parcours pour intégrer des opérations issues du programme d'études, le montant de ces aménagements n'étant pas connu mais pouvant modifier sensiblement l'économie du programme,

Considérant la nouvelle annexe financière proposée par le préfet de Charente Maritime et établie en lien avec le maître d'ouvrage,

Considérant les enjeux majeurs en matière d'environnement,

La commission réunie le 12 juillet 2012, après avoir entendu le maître d'ouvrage et le rapporteur de l'État, émet l'avis suivant :

**AVIS FAVORABLE**



## AVIS DE LA COMMISSION MIXTE INONDATION DU 12 JUILLET 2012

Par ailleurs, la commission :

**DEMANDE** qu'un bilan soit réalisé sous deux ans en vue d'élaborer un avenant permettant de définir les actions complémentaires.

**RAPPELLE:**

- que l'étude V.F.1 sur le désenvasement du lit de la Charente, dont le porteur doit être précisé, ne doit pas occulter la nécessité d'optimiser la gestion du barrage de Saint-Savinien, pour pouvoir bénéficier rapidement d'un retour d'expérience,
- que les travaux relatifs à l'ouvrage de protection prévu sont soumis au label PSR et doivent faire l'objet d'une labellisation ultérieure ou simultanée,
- la nécessité d'une concertation avec l'ensemble des acteurs, et notamment le conservatoire du littoral pour le site de l'estuaire de la Charente.

**ATTIRE L'ATTENTION** sur les enjeux environnementaux de ce territoire, notamment ceux attachés aux zones Natura 2000.

**RAPPELLE** que le versement des subventions relatives aux opérations d'aménagement ou de travaux est conditionné à l'obtention des autorisations administratives.

Fait à Paris le, 12 JUIL. 2012

Le secrétaire de la Commission  
Mixte inondation

  
Laurent MICHEL

## **ANNEXE N°3-1 : Fiches actions**



## Equipe projet PAPI : Animation pour la mise en œuvre du programme

### Objectif :

- Porter la mise en œuvre du programme par l'animation des comités de pilotage, des comités techniques et du comité de concertation du PAPI, assurer le lien avec les SAGE et les PAPI voisins
- Porter la mise en œuvre par la participation aux réunions de travail des actions du PAPI
- Porter la mise en œuvre du programme par la réalisation des actions identifiées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Charente

**Montant global : 554 000 € HT**

	Equivalent Temps Plein (ETP) sur 1 an				
	2012 (post-labellisation)	2013	2014	2015	2016
Animation comités PAPI	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4
Animation axe 1	0,25	0,5	0,5	0,35	0,35
Animation axe 2	0	0	0	0	0
Animation axe 3	0,05	0,3	0,3	0,3	0,3
Animation axe 4	0,05	0,35	0,35	0,35	0,35
Animation axe 5	0,1	0,95	0,95	0,95	0,95
Animation axe 6	0	0	0	0,15	0,15
Animation axe 7	0	0	0	0	0
Total	0,65	2,5	2,5	2,5	2,5
<b>Coût</b>	<b>34 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>130 000 €</b>

Financement Etat	40 %
Financement EPTB	40 %
Financement CAPR	20 %

**Equipe projet 2012 (année complète) :** 0,2 ETP de direction, 1,2 ETP chargé de mission « PAPI », et 0,1 ETP de secrétariat

**Equipe projet 2013-2016 :** 0,2 ETP de direction, 2,2 ETP chargé de mission « PAPI », et 0,1 ETP de secrétariat



**1 Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**



*Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Fiche d'action n°I.M.1 : Pose de repères de submersion marine**

**Objectif :**

Entretien de la mémoire du risque par la matérialisation des Plus Hautes Eaux Connues dans l'estuaire de la Charente : laisses de mer Xynthia. Un repère de submersion n'est pas uniquement là pour attiser la curiosité mais bien pour sensibiliser au risque inondation et inciter à la vigilance sur ce risque majeur latent.

**Description de l'action**

*L'inventaire des repères de crues existant sur un territoire communal exposé au risque d'inondations et l'établissement des repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines est encadré par le Code de l'Environnement.*

*Les repères de crues doivent être visibles depuis la voie publique et leur implantation s'effectue prioritairement dans les espaces publics et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés par la population. La surveillance et l'entretien de ces repères sont garants de leur pérennisation.*

*Des repères de submersion marine relatifs à la tempête Xynthia ont été produits par la Direction Générale de la Prévention des Risques (Ministère de l'Ecologie) pour être mis à disposition des collectivités locales dans les zones touchées par la tempête en 2010.*



*L'action se déroulera ainsi :*

- *Synthèse des données existantes sur les niveaux de submersion Xynthia : dossier « Éléments de mémoire sur la tempête Xynthia du 27 et 28 Février 2010 en Charente-Maritime », archives départementales, archives communales, archives des riverains et/ou associations...*
- *Identification en coopération avec la commune des sites propices à la pose de repères*
- *Géo-référencement planimétrique et altimétrique du point de repère*
- *Fabrication d'un panneau explicatif des repères à raison de un par commune environ (voire plusieurs pour Rochefort), comportant éventuellement photo et plan de localisation des repères...*
- *Pose des repères de submersion (5 à 10 par commune environ) et des panneaux par les services techniques de l'Agglomération ou de la Commune*
- *Ces repères feront l'objet d'une intégration dans les DICRIM (lors de la révision) et dans une base de données (à l'échelle du bassin versant et à l'échelle nationale)*

## Territoire concerné

Territoire : Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

Cible : Population et acteurs locaux

## Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : **Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR)**
- Modalités de pilotage : Pilotage CAPR, prestataires externes, travail contributif et validation par les communes, autres partenariats (Etat, EPTB Charente, CG17, UNIMA, associations riverains)
- Opérations de communication : bulletins municipaux, intercommunaux, sites internet des collectivités, réunions publiques, presse, DICRIM, exposition...
- Procédures réglementaires : -

## Echéancier prévisionnel

2013 : collecte de données et pose des repères de submersion marine

## Plan de financement (HT)

Montant global : 15 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	15 000 €			

Etat : 50 % (+ fourniture de repères Xynthia à raison de 10 par commune)

CAPR : 50 %

## Indicateurs de suivi/réussite

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Nombre de communes engagées
- Nombre de sites équipés de repères

*Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Fiche d'action n°I.M.2 : Exposition « Retour sur Xynthia »**

**Objectif**

Entretien de la mémoire du risque par la réalisation d'une exposition sur les risques littoraux, basée sur le retour d'expérience de la tempête Xynthia et développant le thème de la prévention des submersions marines. Cette action vise à mieux préparer la population au phénomène de submersion et à induire un comportement de vigilance.

**Description de l'action**

*Cette exposition présentera les risques littoraux affectant le Pays Rochefortais : retour historique sur les tempêtes, explication des aléas, des enjeux, des conséquences. Une seconde partie s'intéressera aux moyens de prévention des inondations déjà mis en place et à ceux programmés dans le cadre du PAPI.*

- *Collecte de données, témoignages, photographies, rapports d'études*
- *Organisation des informations et élaboration du contenu de l'exposition*
- *Adaptation d'un ou deux panneaux spécifiques par commune*
- *Prestation de mise en forme de l'exposition et d'impression sur des supports itinérants*
- *Tirages sous forme d'affiches pour mise à disposition dans les mairies*
- *Réalisation d'une version numérique pour projeter lors des réunions publiques*
- *Vernissage de l'exposition*

**Territoire concerné**

Territoire : Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

Cible : Population, acteurs locaux, public scolaire

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : **Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR)**
- Modalités de pilotage : Pilotage CAPR, prestataires externes, travail contributif des communes, autres partenariats (Etat, EPTB Charente, CG17, UNIMA, associations riverains)
- Opérations de communication : bulletins municipaux, intercommunaux, sites internet des collectivités, vernissage, affiches en mairie, presse, réunions publiques...
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2012-2013 : conception du contenu de l'exposition

2013 : réalisation des supports d'exposition

2013-2016 : diffusion de l'exposition

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 25 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	25 000 €			

Etat : 50 %

CAPR : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Réalisation des supports
- Nombre d'évènements publics
- Nombre de visiteurs
- Nombre de communes participantes

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Echelle action n°I.M.3 : Recueil du vécu des populations face au risque de submersion**

**Objectif**

Mieux appréhender la perception du risque de submersion marine par la population. Synthèse « sociologique » des attentes de la population pour mieux préparer l'avenir et adapter les opérations de prévention.

**Description de l'action**

*Cette action doit permettre aux gens de confier leur vécu des évènements et de bénéficier de l'écoute indirecte des décideurs locaux. Elle pourra alimenter d'autre part l'ajustement des actions de prévention des inondations et sera l'occasion aussi pour les participants d'être tenu informés des opérations.*

*La réalisation des enquêtes, des réunions de quartier reste entièrement sous la maîtrise des communes qui doivent conserver la proximité avec leurs administrés et piloter leur communication. L'objet de cette action est plutôt que l'Agglomération fournit un accompagnement des communes pour :*

- *Construire les enquêtes/entretiens à mener auprès de la population*
- *Mener ces enquêtes (ne pas utiliser uniquement le média internet mais se rendre à domicile pour échanger, mobiliser)*
- *Informier et intervenir dans des réunions de quartier*
- *Dresser un bilan des enquêtes, synthétiser le ressenti, les attentes...*
- *Mettre en commun les expériences*

**Territoire concerné**

Territoire : Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

Cible : Population et acteurs locaux

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : **Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR)**
- Modalités de pilotage : Coordination CAPR, appui technique, organisationnel et humain par la CAPR (stagiaire, prestataire), mise en œuvre du recueil de perception par les communes, autres partenariats (Etat, EPTB Charente, associations riverains)
- Opérations de communication : bulletins municipaux, sites internet des collectivités, entretiens...
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2013-2016 : campagnes de recueil du vécu des populations

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 25 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	6 250 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €

Etat : 50 %

CAPR : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Nombre de communes participantes
- Nombre d'entretiens ou de participants aux ateliers
- Synthèses des enquêtes

*Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Fiche action n°I.M.4 : Séminaire « Aménagement et gestion des espaces littoraux »**

**Objectif**

Informer et sensibiliser les élus, agents territoriaux, associations, professionnels de la mer et entrepreneurs sur la problématique « risques littoraux » et notamment la réglementation des espaces, l'aménagement du territoire, les ouvrages de défense et la gestion des risques.

**Description de l'action**

*Ce séminaire consistera à apporter une information structurée sur l'aménagement et la gestion des espaces littoraux à des interlocuteurs variés mais tous concernés par la problématique et en particulier le risque lié aux submersions marines.*

*Le programme sera construit à l'image du stage qui a été mis en place sur le Pays de Marennes d'Oléron par le CFPPA du Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc, où l'EPTB Charente compte parmi les intervenants. Ce séminaire qui se déroulera sur le Pays Rochefortais pourra être organisé ainsi :*

- Durée du séminaire entre 3 et 5 jours (journées réparties)
- Thèmes abordés : règlement du Domaine Public Maritime, rôle des marais, écosystèmes côtiers, structure et gestion des ouvrages côtiers (érosion / submersion), bassin de risque inondation et stratégies de prévention, gestion et veille des ouvrages de sécurité civile
- Présentations en salle et visites de terrain
- Public cible : élus, agents territoriaux, associations, professionnels de la mer, entrepreneurs...

*Cette action sera à poursuivre avec le CNFPT (contacts engagés) pour les années ultérieures.*

**Territoire concerné**

Territoire : Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

Cible : Elus, agents territoriaux, associations, professionnels de la mer et entrepreneurs

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR)
- Modalités de pilotage : Mise en œuvre du séminaire par le CFPPA (Centre de Formation Professionnel pour Adultes) du Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc, autres partenariats (intervenants de la formation)
- Opérations de communication : Courriers, presse, réseaux de formation, sites internet, bulletins d'information...
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2013 : déroulement du séminaire

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 10 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	10 000 €			

Etat : 50 %

CAPR : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Nombre de participants
- Diversité des publics
- Synthèse des avis des participants

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Echelle action n°1.F.1.b. Pose de repères de crues sur le bassin versant de la Boutonne**

**Objectif :**

Entretien de la mémoire du risque par la matérialisation des Plus Hautes Eaux Connues sur le bassin de la Boutonne : crues historiques de la Boutonne et de ses affluents. Un repère d'inondation n'est pas uniquement là pour attiser la curiosité mais bien pour sensibiliser au risque inondation et inciter à la vigilance sur ce risque majeur latent.

**Description de l'action**

*L'inventaire des repères de crues existant sur un territoire communal exposé au risque d'inondations et l'établissement des repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines est encadré par le Code de l'Environnement.*

*Les repères de crues doivent être visibles depuis la voie publique et leur implantation s'effectue prioritairement dans les espaces publics et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés par la population. La surveillance et l'entretien de ces repères sont garants de leur pérennisation.*



*L'opération programmée sur le bassin versant de la Boutonne sera phasée ainsi :*

- *Création d'une base de données recensant les repères de crues existants, leurs localisations, leurs caractéristiques et leur suivi éventuel – Utilisation de sources documentaires, sollicitation des mairies, des syndicats de rivière, des associations de riverains...*
- *Proposition d'un programme de pérennisation de repères existants et de pose de nouveaux repères – En concertation avec les communes*
- *Mise en œuvre du programme : conventions avec les propriétaires, scellement des repères et éventuellement de panneaux explicatifs en accompagnement, modalités d'entretien*

*Ces repères feront l'objet d'une intégration dans les DICRIM (lors de la révision) et dans une base de données (à l'échelle du bassin versant et à l'échelle nationale)*

**Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de la Boutonne – ciblage sur zones à forte vulnérabilité

Cible : Acteurs locaux et population

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne (SYMBO), structure porteuse du SAGE Boutonne
- Modalités de pilotage : Pilotage SYMBO, prestataires externes (géomètre, fabrication de repères, pose des repères), travail contributif et validation par les communes, autres partenariats (Etat, EPTB Charente, associations riverains...)
- Opérations de communication : bulletins municipaux, sites internet des communes, réunions publiques, DICRIM, ... [volet communication à charge des communes]
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2013-2016

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 15 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
			7 500 €	7 500 €

Etat : 50 %

SYMBO : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Création de la base de données
- Nombre de communes engagées
- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Nombre de repères posés et/ou conventionnés

*Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Fiche action n° J.E.2 : Pose de repères de crues sur le bassin versant de la Charente**

**Objectif :**

Entretien de la mémoire du risque par la matérialisation des Plus Hautes Eaux Connues sur le bassin de la Charente : crues historiques de la Charente moyenne et aval (Angoulême - Saint-Savinien) et de ses affluents dans les zones à enjeux majeurs. Un repère d'inondation n'est pas uniquement là pour attiser la curiosité mais bien pour sensibiliser au risque inondation et inciter à la vigilance sur ce risque majeur latent.

**Description de l'action**

*L'inventaire des repères de crues existant sur un territoire communal exposé au risque d'inondations et l'établissement des repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines est encadré par le Code de l'Environnement.*

*Les repères de crues doivent être visibles depuis la voie publique et leur implantation s'effectue prioritairement dans les espaces publics et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés par la population. La surveillance et l'entretien de ces repères sont garants de leur pérennisation.*



*L'action se déroulera ainsi :*

- *Délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB*
- *Présentation de la démarche et sollicitation des communes souhaitant adhérer au programme général de pose de repères de crues*
- *Synthèse des données existantes sur les niveaux de crues historiques : repères historiques, études techniques des PPRN comportant des relevés de laisses de crues, archives départementales, archives communales, archives des riverains et/ou associations, ...*
- *Identification en coopération avec la commune des sites propices à la pose de repères*
- *Géo-référencement planimétrique et altimétrique du point de repère*
- *Fabrication des repères de crues (chiffre à préciser) et d'un panneau explicatif des repères à raison de 1 panneau par commune sauf pour les grandes villes (plusieurs panneaux peuvent être envisagés). Ce panneau comportera éventuellement une photo de la crue et un plan de localisation des repères...)*
- *Pose des repères de crue et des panneaux par les services techniques de la Commune ou par un prestataire*
- *Ces repères feront l'objet d'une intégration dans les DICRIM (lors de la révision) et dans une base de données (à l'échelle du bassin versant et à l'échelle nationale)*

### **Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de la Charente – ciblage zones à enjeux du diagnostic

Cible : Acteurs locaux et population

### **Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Pilotage EPTB, prestataires externes (bureau d'études, géomètre, fabrication de repères et panneaux, pose des repères), travail contributif et validation par les communes, autres partenariats (Etat, CGs, associations riverains, syndicats de rivière...)
- Opérations de communication : bulletins municipaux, sites internet des collectivités, presse, réunions publiques, DICRIM, exposition...
- Procédures réglementaires : -

### **Echéancier prévisionnel**

2013-2014

### **Plan de financement (HT)**

Montant global : 30 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	15 000 €	15 000 €		

Etat : 50 %

EPTB : 50 %

### **Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Nombre de communes engagées
- Nombre de repères posés et/ou conventionnés
- Création de la base de données géo-localisée

*Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Fiche action n°I.F.3 : Commémoration de la crue centennale de 1982**

**Objectif**

Entretien de la mémoire du risque par la commémoration de la crue centennale de 1982 : réalisation d'une exposition comprenant un retour historique sur l'évènement et développant la politique de prévention des risques d'inondation. Cette action vise à mieux préparer la population au phénomène d'inondation par débordement de la Charente pour une réaction plus juste face à l'évènement.

**Description de l'action**

*L'exposition itinérante présentera les risques d'inondations affectant le Fleuve Charente dans sa partie la plus vulnérable, entre Angoulême et Saint-Savinien. Le retour historique sur la crue centennale de 1982, l'année de son trentième anniversaire, servira d'introduction et de toile de fond à l'exposition. Celle-ci ouvrira une partie explicative sur les aléas, les enjeux, les conséquences dommageables. Une autre partie s'intéressera aux moyens de prévention des inondations déjà mis en place et à ceux programmés dans le cadre du PAPI.*

- *Collecte de données, témoignages, photographies, rapports d'études*
- *Utilisation des archives départementales, archives communales, archives SDIS, archives privées...*
- *Organisation des informations et élaboration du contenu de l'exposition*
- *Adaptation d'un panneau spécifique pour les villes les plus touchées par la crue de 1982*
- *Prestation de mise en forme de l'exposition et d'impression sur des supports auto-portants*
- *Réalisation d'une version numérique pour projeter lors des réunions publiques et mettre en ligne sur internet*
- *Vernissage de l'exposition et conférences inaugurales*

**Territoire concerné**

Territoire : Vallée de la Charente (entre Angoulême et Saint-Savinien)

Cible : Population, acteurs locaux, public scolaire

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Pilotage EPTB, prestataires externes, travail contributif des communes, autres partenariats (associations riverains, services de secours)
- Opérations de communication : bulletins municipaux, intercommunaux, sites internet des collectivités, vernissage, affiches en mairie, flyers, presse...
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2012-2013 : conception et réalisation des supports d'exposition

2013-2016 : diffusion de l'exposition

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 17 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
9 200 €	7 800 €			

Etat : 50 %

EPTB : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Réalisation des supports
- Vernissage de l'exposition
- Nombre de visiteurs
- Nombre de communes accueillant l'exposition

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Echelle action n°I.F.4 : Journée d'information annuelle sur les risques d'inondations du bassin versant de la Boutonne**

**Objectif**

Journée d'information visant à améliorer la connaissance du risque d'inondation du public, à développer la conscience de ce risque et à communiquer sur les dispositifs de prévention. Cette action vise à mieux préparer la population au phénomène d'inondation pour une réaction plus juste face à l'évènement.

**Description de l'action**

*Annuellement, le Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne (SYMBO), structure porteuse du SAGE Boutonne, organisera une journée d'information qui se déclinera ainsi :*

- *Exposition thématique sur une partie de la journée avec la présentation des grands épisodes marquants d'inondation sur le bassin, des aménagements réalisés, des programmes de prévention des risques d'inondation en cours, des dispositifs de gestion de crise...*
- *Conférence sur une thématique complémentaire pour élargir la portée de l'information donnée : retours d'expériences sur d'autres territoires, débats thématiques, intervention d'experts...*
- *Diffusion d'une brochure d'information*

**Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de la Boutonne – Un lieu différent chaque année

Cible : Population et acteurs locaux

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne (SYMBO), structure porteuse du SAGE Boutonne
- Modalités de pilotage : Pilotage SYMBO, prestataires externes (mise en page et impression des flyers et brochures), autres partenariats (communes, Etat, EPTB Charente, associations riverains...)
- Opérations de communication : diffusion de programmes aux communes pour communication à leurs administrés, brochure d'information à destination des participants
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2013-2016

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 16 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €

Etat : 50 %

SYMBO : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Dates des journées d'information
- Nombre de visiteurs
- Questionnaire de satisfaction

*Axe I : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Fiche action n°I.G.1 : Appui aux collectivités pour l'information réglementaire sur les risques d'inondation**

**Objectif**

Apporter un soutien aux communes dans le cadre de leur devoir d'information sur les risques d'inondations : incitation et assistance à l'élaboration/la révision des DICRIM et au montage de réunions publiques d'information.

**Description de l'action**

*Les communes, notamment couvertes par un Plan de Prévention des Risques, ont l'obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). C'est un document destiné à la population qui se doit d'être clair et pédagogique. L'EPTB interviendra en terme d'incitation et d'assistance à l'élaboration de ce document dans sa dimension « risque inondation », ce document devant rester de maîtrise communale. L'action de l'EPTB, pour être efficace, se concentrera prioritairement dans les secteurs de forte vulnérabilité identifiés dans le diagnostic PAPI.*

*D'autre part, une autre obligation émane des Plans de Prévention des Risques. Le maire d'une commune couverte par un PPR doit au moins une fois tous les deux ans informer ses administrés sur le risque et les mesures de prévention prises. Pour cela, il peut utiliser différents moyens : brochures, expositions, réunions publiques. L'intérêt des réunions publiques réside dans l'interactivité qu'elles autorisent avec les administrés. L'EPTB fait le choix d'appuyer les communes pour l'organisation de ce type de réunions publiques (sujets évoqués, appui technique, ...) et se propose aussi d'être intervenant dans ces réunions, qui seront également l'occasion de présenter l'avancement de la mise en œuvre du PAPI.*

*La commune de Rochefort avait déjà sollicité l'EPTB avant le dépôt du dossier PAPI pour ce type de réunion et d'autres communes souhaitent souscrire à cette démarche.*

**Territoire concerné**

Territoire : Communes à risque d'inondation du bassin versant de la Charente

Cible : Elus, services techniques et administrés

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Coopération entre l'EPTB Charente et la commune
- Opérations de communication : Courriers, réunions
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2012-2016

**Plan de financement (HT)**

2012	2013	2014	2015	2016

Le montant de cette opération est compris dans le montant de l'animation EPTB.

Animation en régie.**Indicateurs de suivi/réussite**

- Nombre de communes sollicitées
- Nombre de réunions d'information
- Nombre de DICRIM réalisés/mis à jour
- Taux de couverture de DICRIM sur les communes exposées au risque inondation
- Nombre de réunions publiques avec participation de l'EPTB Charente

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Fiche action n°I.G.2 : Centre de ressource « inondations » sur le Système d'Information sur l'Eau de l'EPTB Charente**

**Objectif**

Créer un espace dédié dans le Système d'Information sur l'Eau (SIE), site internet de l'EPTB Charente, afin d'apporter les ressources documentaires et géolocalisées sur la problématique inondation. Cette information sera utile à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque des élus, services techniques, des partenaires locaux et de la population.

**Description de l'action**

*Le SIE Charente – [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net) – centralise les indicateurs de suivi du bassin et déploie les données en ligne sous forme de tableaux de bord, permettant à tous les acteurs, librement ou en tant que membre connecté, d'accéder aux informations et fonctionnalités du site. Le SIE a vocation à interconnecter les données publiques partagées concernant la gestion de l'eau, la biodiversité, l'aménagement du territoire.*

*L'action consistera à créer un espace spécifique consacré à la thématique « inondation » permettant de rassembler des ressources documentaires et des informations géo-localisées. Cet espace devra permettre une double entrée, « initiés » et « grand public », afin d'adapter le niveau technique aux attentes spécifiques. Ce centre de ressources sera créé en régie par le chargé de mission « inondations » et le responsable du système informatique.*

*Le site pourra contenir :*

- *Une synthèse de l'état des lieux des risques d'inondation du bassin versant de la Charente*
- *Une présentation du PAPI Charente & Estuaire et un tableau de bord de suivi de l'engagement du programme*
- *La mise en lignes de données géo-localisées (base de données des repères de crues...)*
- *La mise en ligne de documents produits par l'EPTB (lettres de communication, expositions, conférences...)*
- *Un mémento sur les dispositifs de prévention existants : système « vigilance crues », Plan de Prévention des Risques Naturels...*
- *La mise en ligne de documents techniques ou d'information produits par d'autres acteurs*
- *Des éléments d'information sur la mise en œuvre de la Directive Inondation*
- *Des liens vers des sites partenaires : préfectures (pour l'aspect Plans Communaux de Sauvegarde notamment...), DDT (pour les Plans de Prévention des Risques Naturels...), ...*

**Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de la Charente

Cible : Elus, services techniques, partenaires locaux et population

#### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Réalisation du centre de ressources en régie par l'EPTB, partenariat avec l'Etat, les collectivités locales, les partenaires techniques pour la mise en ligne de documents
- Opérations de communication : lettre d'information PAPI, mailing, presse
- Procédures réglementaires : -

#### Echéancier prévisionnel

Réalisation : 2013

Alimentation de données : 2013-2016

#### Plan de financement (HT)

2012	2013	2014	2015	2016

Le montant de cette opération est compris dans le montant de l'animation EPTB.

Réalisation en régie.

#### Indicateurs de suivi/réussite

- Fréquentation des pages internet consacrées au risque « inondation »

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Fiche action n°I.G.3 : Lettre de communication périodique**  
**« PAPI Charente & Estuaire »**

**Objectif**

Tenir au courant les acteurs locaux et la population de la mise en œuvre du PAPI (lancement, avancement). Insérer en parallèle des articles sur la stratégie locale de prévention des risques et sur les dispositifs de prévention opérationnels.

**Description de l'action**

*Il s'agit d'une action de diffusion d'informations qui est complémentaire du site internet, des expositions et des réunions. En effet, la voie papier reste un moyen de communication efficace qui peut être déclinée sous différentes formes (lettre, bulletin municipal...).*

*La périodicité de cette lettre de communication établie par l'EPTB Charente pourra être annuelle ou bisannuelle selon la densité d'informations à transmettre. La première lettre éditée informera notamment le public cible de l'engagement du PAPI Charente & Estuaire.*

*Cette lettre d'information contiendra :*

- *Une première partie réservée au programme du PAPI : dispositif, description des actions engagées, résultats/indicateurs des actions.*
- *Une partie d'informations non spécifiques au programme PAPI mais fournissant au lecteur des références d'actualités sur la prévention des inondations (Directive Inondation...), sur le fonctionnement de certains dispositifs de prévention (« vigilance crue », « vigilance vague-submersion », Plan de Prévention des Risques Inondation, ...).*

*Le contenu de la lettre sera élaboré par l'EPTB Charente, en concertation avec les partenaires concernés ; la mise en forme et l'édition confiées à un prestataire externe.*

*La lettre sera notamment communiquée aux mairies des communes à risque d'inondation du bassin versant de la Charente en quelques exemplaires papier pour information des élus et mise à disposition à l'accueil. Selon les bases de données sur les risques (GASPAR sur prim.net), plus de 450 communes du bassin versant de la Charente seraient exposées à un risque potentiel d'inondation plus ou moins prononcé. Charge à la mairie ensuite de transmettre à ses administrés cette communication en reprenant totalement ou partiellement des éléments dans son bulletin municipal par exemple ou en éditant la lettre et en la distribuant. Pour cela, une version numérique de la lettre sera adressée aux mairies.*

**Territoire concerné**

Territoire : Communes à risque d'inondation du bassin versant de la Charente  
Cible : Mairies puis par leur relais les administrés, partenaires institutionnels

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Elaboration EPTB, prestataires externes (maquette document, mise en page, impression), validation partenaires institutionnels
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : -
- 

**Echéancier prévisionnel**

2013-2016

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 20 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Etat : 50 %

EPTB : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Fréquence d'édition
- Nombre de communes ciblées
- Retours sur les transmissions des mairies aux administrés

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

**Fiche action n°1.G.4 : Echanges d'expériences avec d'autres territoires vulnérables aux inondations**

**Objectif**

Echanger des expériences sur la gestion des risques d'inondations avec d'autres territoires nationaux voire internationaux. Progresser sur la connaissance des risques et des stratégies d'actions : gestion/responsabilité des digues, gestion de crise, réduction de vulnérabilité...

**Description de l'action**

*Cette action va consister à organiser des sessions d'échanges entre les acteurs de la prévention des inondations du bassin versant de la Charente et des acteurs d'autres territoires géographiques (nationaux voire au-delà) qui disposent d'une expérience solide sur des pratiques, des gestions, des aménagements intéressant la problématique « inondation ».*

*Cette opération pourra cibler sur le bassin versant de la Charente soit des territoires spécifiques (estuaire, fleuve aval, sous-bassin amont...) soit des acteurs particuliers (élus, agriculteurs, riverains...). Des thématiques de discussion sont déjà envisagées : responsabilité juridique des digues et modalités de gestion (échange par exemple avec le territoire camarguais), importance de la culture du risque dans la réduction des dommages (échange par exemple avec le territoire rhodanien, qui a subi deux crues majeures successives), ...*

*L'organisation de ces sessions d'échange nécessitera :*

- *D'identifier les attentes locales sur le bassin versant de la Charente*
- *De sélectionner un territoire pouvant proposer un retour d'expérience intéressant sur une thématique définie*
- *De mobiliser et d'inviter les acteurs locaux pour la participation à ces échanges*
- *De faire venir ces intervenants ou d'organiser le déplacement des acteurs du bassin de la Charente vers ce territoire*
- *De cadrer le déroulement de la journée d'échange (présentations, discussions, sorties de terrain...)*
- *De synthétiser et capitaliser les résultats de ces échanges (compte-rendu, propositions...)*

**Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de la Charente

Cible : Elus, services techniques des collectivités, autres partenaires institutionnels, ...

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Pilotage EPTB, intervenants externes, partenariats (associations d'élus, collectivités...)
- Opérations de communication : courriers, conseils d'administration ou communautaires...
- Procédures réglementaires :

**Echéancier prévisionnel**

2012-2016

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 12 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €

Etat : 50 %

EPTB : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Dates et nombre d'évènements organisés
- Nombre de participants
- Satisfaction des participants

**2 Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations**



*Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations*

**Fiche action n°II.F.1 : Réalisation de cartographie de prévision des inondations**

**Objectif**

Dans le cadre du dispositif de vigilance crue, il s'agit d'apporter une information sur les zones inondées potentielles à la même échéance que la prévision quantitative à une station hydrométrique. L'objectif est de construire des cartes de zones inondables calées sur une gamme de débits ou de hauteurs, diffusables sur le site « Vigicrues » et utilisables dans le dispositif de gestion de crise.

**Description de l'action**

*La mise en œuvre de cette action comprend les différentes phases suivantes :*

- *Exploitation des modèles hydrauliques existants, de Cognac à Rochefort,*
- *Complément de modélisation hydraulique, d'Angoulême à Cognac,*
- *Production de lignes d'eau calées sur une gamme de débits ou de hauteurs prévus,*
- *Production des cartographies des zones inondables associées à ces lignes d'eau,*
- *Valorisation des cartes par analyse des enjeux dans les zones inondables.*

**Territoire concerné**

Territoire : Vallée de la Charente entre Angoulême et Rochefort

Cible : -

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat (DDTM 17, Service de Prévision des Crues)
- Modalités de pilotage : Pilotage Etat, réalisation en régie, sous-traitance ponctuelle
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2013-2015

**Plan de financement (HT)**

2012	2013	2014	2015	2016

Réalisation en régie

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Avancement des cartographies
- Intégration des cartographies dans le dispositif de vigilance et de gestion de crise



*Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations*

**Fiché action n°II.F.2 : Extension de la vigilance crue au tronçon  
« Boutonne amont »**

**Objectif**

Le dispositif actuel de vigilance crues couvre la partie aval de la Boutonne à partir de Saint-Jean-d'Angely. L'objectif de la présente action consiste à étendre ce dispositif sur un tronçon situé à l'amont, à partir de Dampierre-sur-Boutonne.

**Description de l'action**

*La mise en œuvre de cette action comprend les différentes phases suivantes :*

- *Réalisation d'un modèle de prévision des crues à Nuillé-sur-Boutonne,*
- *Analyse des enjeux locaux inondables et détermination des seuils de vigilance,*
- *Révision du règlement d'information sur les crues (RIC),*
- *Insertion du tronçon « Boutonne Amont » sur le site « Vigicrues ».*

**Territoire concerné**

Territoire : Vallée de la Boutonne amont, de Dampierre-sur-Boutonne jusqu'à Saint-Jean-d'Angely.

Cible : -

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat (DDTM 17, Service de Prévision des Crues)
- Modalités de pilotage : Pilotage Etat, réalisation en régie, sous-traitance ponctuelle
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2013-2014

**Plan de financement (HT)**

2012	2013	2014	2015	2016

Réalisation en régie

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Intégration de la vigilance « Boutonne amont » dans le dispositif national de « vigilance crues »



*Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations*

**Fiche action n°II.F.3 : Création d'un Système d'Alerte Local sur le bassin versant de l'Antenne**

**Objectif**

Mettre progressivement en place un système d'alerte sur l'ensemble du territoire du SYMBA (bassin Antenne pour commencer puis extension au reste du réseau).

Anticiper la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques du/des bassins.

**Description de l'action**

*La mise en œuvre de cette action, inscrite dans le Schéma Directeur de Prévision des Crues, comprend les différentes phases suivantes :*

- *Partenariat avec le Service de Prévision des Crues : élaboration du modèle de prévision des crues (modèle pluie-débit, calage sur le capteur de Saint-Sulpice-de-Cognac) ;*
- *Travail interne : alimentation (données de prévision Météo-France) et suivi du modèle de prévision ;*
- *Service aux adhérents : proposer un protocole de gestion coordonnée des ouvrages en fonction des alertes de crues (pelles de moulins, déversoirs...)*

**Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de l'Antenne

Cible : Gestionnaires des ouvrages hydrauliques, riverains les plus vulnérables

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran (SYMBA)
- Modalités de pilotage : Pilotage SYMBA, appui technique SPC, partenariat avec les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et les services de l'Etat
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

- 1<sup>er</sup> semestre 2012 : élaboration du modèle de prévision
- Courant 2012 : validation du protocole de gestion des ouvrages
- Hiver 2013 : phase de test du système

**Plan de financement (HT)**

2012	2013	2014	2015	2016

Réalisation en régie

#### **Indicateurs de suivi/réussite**

- Validation du protocole d'alerte par les adhérents
- Validation du protocole de gestion par les adhérents
- Nombre d'habitations protégées sur nombre d'habitations vulnérables : riverains informés suffisamment tôt
- Nombre de fausses alertes sur nombre d'événements survenus
- Nombre d'ouvrage manœuvrés dans le temps imparti sur nombre d'ouvrages manœuvrables

**3 Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise**



### Axe 3 : Alerte et gestion de crise

#### Fiche action n°III.M.1 : Assistance intercommunale de gestion de crise sur la problématique « submersion marine »

##### Objectif

Assistance technique dans la gestion de crise de l'aléa submersion marine (événement qui affecte simultanément plusieurs communes) basée sur une vision supra-communale, à l'échelle de l'estuaire. Mutualisation des moyens des communes, de la Communauté d'Agglomération et d'autres acteurs locaux.

##### Description de l'action

*Chaque maire est responsable de la sauvegarde de ses administrés et est donc décideur de l'organisation communale de la gestion de crise. Il dispose pour cela de l'outil Plan Communal de Sauvegarde qui est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile. Lorsque l'ampleur du sinistre dépasse l'échelle de la commune ou ses capacités, le Préfet intervient et peut activer le plan ORSEC. Le maire reste le relais dans la cellule de crise locale.*

*L'expérience acquise lors de la tempête Xynthia démontre aussi l'importance du rôle de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui dispose de moyens propres et de compétences statutaires s'intégrant dans la chaîne de gestion de crise ou de post-crise.*

*L'objet de l'action développée ici, est d'organiser, de structurer à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR), une assistance technique dans la gestion de crise de l'aléa submersion marine basée sur une vision supra-communale. Cette organisation doit permettre une meilleure mutualisation des moyens, une meilleure coordination des opérations de crise ou de post-crise.*

*La structuration de cette action nécessite l'intervention d'un prestataire en appui à la CAPR pour construire cette assistance intercommunale de gestion de crise sur la problématique « submersion marine ». Les points suivants doivent notamment être traités :*

- Analyser les PCS de l'estuaire et leur cohérence sur le volet « submersion marine »
- Faire un bilan des moyens disponibles à la CAPR et dans les communes pour la gestion de crise : localisation des matériels pour prêts entre collectivités...
- Proposer une solution d'aide technique, centralisatrice, coordonnatrice de la CAPR à l'attention de ses communes membres
- Anticiper une organisation de la gestion des déchets, de la gestion des transports (compétences intercommunales) qui trouvent toute leur place en période de crise et de post-crise inondation.

##### Territoire concerné

Territoire : Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

Cible : Chaîne de gestion de crise

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : **Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR)**
- Modalités de pilotage : Pilotage CAPR, groupe de travail composé a minima des communes, de la Préfecture et des services de secours, prestataire externe, autres partenariats (EPTB Charente, ...)
- Opérations de communication :
- Procédures réglementaires :

**Echéancier prévisionnel**

2013

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 15 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	15 000 €			

CAPR : 100 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Document d'assistance supra communal à la gestion de crise
- Mise à jour des PCS pour tenir compte de cette assistance

### *Axe 3 : Alerte et gestion de crise*

## **Fiche action n°III.M.2 : Exercice de gestion de crise sur la problématique «submersion marine» à Rochefort**

### **Objectif**

Simuler un scénario de submersion marine pour tester l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde, la préparation des élus et des agents. L'objectif est d'améliorer l'efficacité du PCS, donner des réflexes opérationnels aux intervenants et tester l'efficacité de la partie du dispositif relative à la submersion marine.

### **Description de l'action**

*Exercice général, sur un secteur de type résidentiel, impliquant les services de la commune, les organismes extérieurs et une partie de la population.*

*L'exercice est prévu sur le secteur du Boulevard Pouzet entre le rond-point Albert Bignon et le rond-point du Polygone.*

*Cet exercice devra tester : les moyens d'alerte, l'évacuation, la mise en place d'un centre d'accueil d'urgence et l'organisation de la cellule de crise.*

### **Territoire concerné**

Territoire : Commune de Rochefort

Cible : Chaîne de gestion de crise

### **Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Ville de Rochefort
- Modalités de pilotage : Pilotage Ville de Rochefort, mobilisation des acteurs de la gestion de crise, autres partenariats (EPTB Charente, ...)
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : -

### **Echéancier prévisionnel**

2013

### **Plan de financement (HT)**

2012	2013	2014	2015	2016

### Organisation en régie

### **Indicateurs de suivi/réussite**

- Date de l'exercice
- Bilan de l'exercice, retour d'expérience



**Fiche action n°III.G.1 : Assistance à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde sur le volet « inondation »**

**Objectif**

Mettre l'accent sur la gestion de crise, essentielle pour assurer notamment une résilience optimisée des zones urbaines face à l'inondation (le risque résiduel subsistera toujours).

Boucler à minima la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde obligatoires avant le terme du PAPI.

**Description de l'action**

*Elaboré sous la responsabilité du Maire, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Organisant la réponse de proximité en prenant en compte l'alerte, l'information, la protection et le soutien aux populations sinistrées ainsi que l'appui aux services de secours, il est l'outil opérationnel mis en œuvre par le maire dans son rôle de gestionnaire d'un événement de sécurité civile. Il s'agit du maillon local de l'organisation de la sécurité civile.*

*Le taux de couverture par les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) obligatoires est plutôt correct sur le bassin versant de la Charente : 55 % sont réalisés et 26 % sont en cours (données des préfectures de décembre 2011). Mais il convient d'inciter et d'appuyer les communes en cours et les communes restantes à boucler leur PCS obligatoire dans le délai du PAPI.*

*L'EPTB peut jouer un rôle important dans la mise en place des PCS dans les communes exposées, spécifiquement sur le volet inondation, sans remise en cause de la compétence des communes (se sont les maires qui doivent établir leur PCS). Il s'agit de développer non seulement une collaboration avec les communes mais aussi avec les préfectures, qui ont un rôle d'incitation à la réalisation des PCS. L'intérêt de la gestion de crise est capital pour réduire les dommages et favoriser le retour à la normale lorsque l'inondation survient.*

*L'EPTB envisage cette action de la manière suivante :*

- *Prise de contact avec les préfectures pour mettre à jour régulièrement les bilans PCS sur le bassin versant de la Charente*
- *Organisation d'une coopération avec les préfectures pour développer l'incitation à la réalisation des PCS obligatoires, avec la clé d'entrée « inondation »*
- *Appui technique de l'EPTB auprès des communes engagées dans l'élaboration de leur PCS (fourniture d'informations, participation aux groupes de travail...)*
- *Incitation à des réflexions intercommunales : cohérence des PCS, mutualisation de matériels et matériaux entre communes voisines...*
- *Promotion de l'actualisation régulière des PCS*

*D'autre part, la réalisation d'exercices de gestion de crise permettra d'améliorer l'efficacité des PCS. Ceci fait l'objet de la fiche-action III.G.2.*

**Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de la Charente

Cible : A minima communes couvertes par un PPRI

#### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Incitation et appui de l'**Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)**
- Modalités de pilotage : Coopération entre l'EPTB, la commune, la Préfecture
- Opérations de communication : Courriers, réunions
- Procédures réglementaires :

#### Echéancier prévisionnel

2013-2016

#### Plan de financement (HT)

2012	2013	2014	2015	2016

Le montant de cette opération est compris dans le montant de l'animation EPTB.

#### Animation en régie

#### Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de communes sollicitées
- Nombre de réunions d'information
- Nombre de PCS réalisés/mis à jour (avec ou sans appui EPTB)
- Taux de couverture de PCS sur les communes soumises à obligation réglementaire

### Axe 3 : Alerte et gestion de crise

#### Fiche action n°III.G.2 : Assistance à la réalisation d'exercices de gestion de crise sur la problématique « inondation »

##### Objectif

Mettre l'accent sur la gestion de crise, essentielle pour assurer une résilience optimisée des zones urbaines face à l'inondation.

Initier l'établissement d'exercices pour tester et améliorer l'organisation des Plans Communaux de Sauvegarde, la préparation des élus et des agents.

##### Description de l'action

*Le Plan Communal de Sauvegarde organise les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Il contient notamment :*

- *Le recensement des moyens disponibles : humains et matériels*
- *L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité*
- *La détermination des mesures de sauvegarde, d'accompagnement, de soutien et d'information de la population.*

*Le moyen le plus efficace pour garantir l'efficacité du dispositif PCS est la réalisation d'exercices de simulation. Ils permettent de le tester, de l'améliorer, de le valider et de bien le maîtriser.*

*Ces exercices de gestion de crise contribuent entre autres à :*

- *Vérifier l'organisation humaine du dispositif (élus, agents...)*
- *Vérifier l'organisation matérielle (localisation des véhicules, des outils, des stocks, des clés des ateliers....)*
- *Vérifier le délai de mise à l'abri des populations après l'alerte*

*Il est essentiel de dresser un bilan général de l'exercice puis de mettre à jour le PCS en conséquence.*

*L'EPTB, en coopération avec les préfectures, va promouvoir la réalisation de ces exercices de gestion de crise « inondation » auprès des communes les plus vulnérables du territoire. L'expérience de l'exercice conduit à Rochefort à l'automne 2012 pourra bénéficier aux autres territoires. L'incitation à la réalisation d'exercices de gestion de crise intercommunaux sera privilégiée, mettant les acteurs locaux en conditions plus réelles : l'inondation a généralement une répartition géographique étendue dépassant les limites communales et générant des difficultés sur les voies de communication, sur la disponibilité des matériels de communes voisines déjà mobilisés...*

*L'EPTB dressera un bilan des exercices communaux et intercommunaux auxquels il aura été associé pour faire bénéficier le territoire des retours d'expériences.*

##### Territoire concerné

Territoire : Bassin versant de la Charente

Cible : Communes

##### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Incitation et appui de l'**Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)**
- Modalités de pilotage : Coopération entre l'EPTB, la commune et la Préfecture
- Opérations de communication : Courrier, réunions
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2013-2016

**Plan de financement (HT)**

2012	2013	2014	2015	2016

Le montant de cette opération est compris dans le montant de l'animation EPTB.

Animation en régie**Indicateurs de suivi/réussite**

- Nombre de communes sollicitées
- Nombre de réunions d'information
- Nombre d'exercices de gestion de crise simulés (avec ou sans appui EPTB) et d'exercices intercommunaux
- Bilan de l'EPTB sur les exercices auxquels il aura été associé

**4 Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme**



*Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

**Fiche action n°IV.M.1 : Approbation des PPRN risques littoraux des communes de l'estuaire de la Charente**

**Objectif**

Élaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risques Littoraux (PPRN) dans l'estuaire de la Charente.

**Description de l'action**

*Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.*

*Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.*

*Le Préfet de Charente-Maritime a prescrit, par arrêté préfectoral du 27 octobre 2008, l'établissement de PPRN sur un bassin d'études couvrant 14 communes. L'élaboration des PPRN est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime avec l'appui du Centre d'Études Technique (CETE) du Sud-Ouest. Les types d'événements étudiés correspondent aux risques littoraux (érosion et submersion marines) pour les 4 communes en façade atlantique (île d'Aix, Fouras, Port des Barques et Yves), au risque de submersion marine pour les 10 autres communes et au risque de mouvements de terrain pour la seule commune d'Échillais. Cette procédure se déroule en association avec les collectivités territoriales (communes notamment) et en concertation avec la population.*

*Globalement, en février 2010, les PPRN de chacune des communes étaient en phase de finalisation de l'ensemble des documents constituant les projets de PPRN (cartes réglementaires et règlements).*

*Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia a impacté l'ensemble de la façade atlantique de plusieurs départements de façon variable, et de façon particulièrement dramatique pour la Charente-Maritime.*

*Cet événement a conduit les services de l'État à mettre en œuvre la procédure d'application anticipée sur chaque commune correspondant au bassin d'études et pour les risques littoraux (érosion et submersion marines) ou de submersion.*

*Les applications anticipées des PPRN ont été approuvées par arrêté préfectoral respectivement aux dates suivantes : Breuil-Magné (28/10/2010), Cabariot (28/10/2010), Échillais (28/10/2010), Fouras (27/07/2011), île d'Aix (06/03/2012), Port-des-Barques (06/10/2011), Rochefort (28/10/2010), Saint-Hippolyte (28/10/2010), Saint-Laurent-de-la-Prée (28/10/2010), Saint-Nazaire-sur-Charente (28/10/2010), Soubise (28/10/2010), Tonnay-Charente (28/10/2010), Vergeroux (28/10/2010) et Yves (27/07/2011).*

*Les dispositions des PPRN, pris par application anticipée, sont opposables lors des demandes d'autorisation d'urbanisme.*

### **Territoire concerné**

**Territoire :** Communes de l'estuaire de la Charente – Breuil-Magné, Cabariot, Échillais, Fouras, Île d'Aix, Port-des-Barques, Rochefort, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnay-Charente, Vergeroux et Yves.

**Cible :** -

### **Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat (DDTM 17)
- Modalités de pilotage : Etat (DDTM17)
- Opérations de communication : document papier, affichage en mairie et site internet de la DDTM 17
- Procédures réglementaires :

### **Echéancier prévisionnel**

Approbation finale des PPRN par le Préfet attendue pour 2013.

### **Plan de financement (HT)**

Montant global : 193 000 € HT (montant déjà réglé)

2012	2013	2014	2015	2016

Etat : 100 %

### **Indicateurs de suivi/réussite**

- Approbation finale des PPRN
- Intégration de chaque PPRN dans le PLU de chaque commune le cas échéant
- Prise en compte des PPRN dans les autorisations d'occupation des sols

*Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

**Fiche action n°IV.M.2 : Etude pour l'élaboration d'un chapitre individualisé du SCOT du Pays Rochefortais valant « schéma de mise en valeur de la mer »**

**Objectif**

Mener une étude diagnostique et stratégique pour l'élaboration d'un schéma fixant les orientations fondamentales d'aménagement du littoral du Pays Rochefortais, de protection, de mise en valeur, de vocation et d'usage.

**Description de l'action**

*Le SCOT du Pays Rochefortais couvrant la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR) et la Communauté de Communes Sud Charente a été approuvé en 2007. Il a pour ambition d'assurer le développement et la préservation de l'ensemble des territoires inclus dans son périmètre dans le respect de leur diversité et de leur authenticité. La prise en compte de la problématique risque littoraux apparaît sous-valorisée au regard des enjeux : le SCOT renvoie à trouver des solutions dans chaque document d'urbanisme local, suivant la nature des enjeux, la justification des aménagements ou la sécurité des lieux habités. En 2010, une analyse d'opportunité d'un « volet littoral » du SCOT avait été confiée par le Syndicat Mixte du pays Rochefortais à un stagiaire.*

*Le nouveau schéma de coopération intercommunale va se traduire à court terme par le rassemblement de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais et de la Communauté de Communes Sud Charente. La future communauté d'agglomération prendra donc la compétence du Syndicat Mixte du Pays porteur du SCOT. Cela coïncidera avec l'échéance de révision du SCOT.*

*C'est dans cette continuité, que la CAPR prévoit de réaliser une étude diagnostique pour l'élaboration d'un chapitre individualisé valant « Schéma de Mise en Valeur de la Mer » à l'échéance de révision de ce SCOT (2014-2016), qui permettra de cadrer les conflits d'usage du littoral et notamment des espaces submersibles et des cordons de protection. En effet, cet outil fixe les orientations fondamentales en matière d'aménagement des territoires littoraux, dans une logique de valorisation et de protection des espaces maritimes. Il porte également (et surtout) sur l'interface terre-mer ce qui inclut estuaires, lagunes, zones humides...*

*L'étude diagnostique pourra être mutualisée sur un territoire littoral plus vaste que celui de l'estuaire de la Charente et alimenter ensuite chacun des SCOT inscrits dans le territoire de cette étude.*

**Territoire concerné**

Territoire : Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

Cible : -

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR)
- Modalités de pilotage : Pilotage CAPR (après réforme coopération intercommunale), prestataire externe, partenariat : acteurs de l'aménagement du territoire
- Opérations de communication :
- Procédures réglementaires :

**Echéancier prévisionnel**

2014-2016

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 100 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
		33 333 €	33 333 €	33 334 €

Etat : pas de financement au titre du PAPI

CAPR : 100 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Rapport d'étude
- Révision SCOT

*Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

**Fiche action n°IV.F.1 : Approbation des PPRN inondation des communes de la Charente Aval**

**Objectif**

Élaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risque inondation (PPRi)

**Description de l'action**

*Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.*

*Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.*

*Le Préfet de Charente-Maritime a prescrit, par arrêté préfectoral du 4 août 2009, l'établissement de PPR inondation sur un bassin d'études couvrant 12 communes. Le type d'évènement étudié correspond uniquement au risque inondation de plaine. L'élaboration des PPRi (un PPRi par commune) est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer avec l'appui du bureau d'études Artelia (ex-Sogreah). Cette procédure se déroule en association avec les collectivités territoriales (communes notamment) et en concertation avec la population.*

**Territoire concerné**

Territoire : Communes riveraines du fleuve Charente, dans sa section aval – Bussac-sur-Charente, Bords, Champdolent, Crazannes, Fontcouverte, Geay, Le Mung, Port-d'Envaux, Romégoux, Saint-Vaize, Taillebourg, La Vallée

Cible : -

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat (DDTM 17)
- Modalités de pilotage : Etat (DDTM 17)
- Opérations de communication : document papier, affichage en mairie et site internet de la DDTM 17
- Procédures réglementaires :

**Echéancier prévisionnel**

Approbation finale des PPRi par le Préfet attendue pour 2012-2013.

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 60 000 € HT (montant déjà réglé)

2012	2013	2014	2015	2016

Etat : 100 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Approbation finale des PPRI
- Intégration de chaque PPRI dans le PLU de chaque commune le cas échéant
- Prise en compte des PPRI dans les autorisations d'occupation des sols

*Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

**Fiche d'action n°IV.E.2 : Révision du PPRN inondation Bassin de la Charente de l'Agglomération d'Angoulême**

**Objectif**

Élaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risque inondation (PPRi)  
Préserver le champ d'expansion des crues, ne pas augmenter les risques et réduire la vulnérabilité des biens.

**Description de l'action**

*Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.*

*Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.*

*Le Préfet de Charente a prescrit, par arrêté préfectoral du 23 septembre 2011, la révision du PPR inondation Charente de l'Agglomération d'Angoulême (bassin d'études couvrant 5 communes : Angoulême, Fléac, Gond-Pontouvre, Saint-Michel et Saint-Yrieix-sur-Charente). Ce PPR avait été approuvé le 31 août 2000.*

*Le type d'évènement étudié correspond uniquement au risque inondation de plaine. L'évènement de référence du PPRi est la crue centennale qui est cartographiée à l'échelle parcellaire. 5 enveloppes de zones inondables inférieures à la crue centennale sont également cartographiées. L'élaboration du PPRi est assurée par la Direction Départementale des Territoires de la Charente avec l'appui du bureau d'études Artelia (ex-Sogreah). Cette procédure se déroule en association avec les collectivités territoriales (communes notamment) et en concertation avec la population.*

**Territoire concerné**

Territoire : Communes de Angoulême, Fléac, Gond-Pontouvre, Saint-Michel et Saint-Yrieix-sur-Charente

Cible : -

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat (DDT 16)
- Modalités de pilotage et de communication : Etat (DDT 16). Mise en œuvre conforme aux dispositions prévues dans l'arrêté de prescription.
- Procédures réglementaires :

**Echéancier prévisionnel**

2014 : approbation

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 58 000 € HT (31 000 € déjà réglés)

2012	2013	2014	2015	2016
	17 000 €	10 000 €		

Etat : 100 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Présentation des cartes aléas, enjeux
- Présentation du projet de PPR aux personnes et organismes associés (POA)
- Approbation du PPRi

*Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

**Fiche action n°IV.F.3 : Elaboration du PPRN inondation de l'Aume  
Couture**

**Objectif**

Élaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risque inondation (PPRi)  
Préserver le champ d'expansion des crues, ne pas augmenter les risques et réduire la vulnérabilité des biens.

**Description de l'action**

*Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.*

*Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.*

*L'élaboration du PPRi est assurée par la Direction Départementale des Territoires de la Charente avec l'appui d'un bureau d'études. Le territoire d'étude couvre 4 communes : Aigre, Marcillac-Lanville, Oradour et Villejésus. Le PPRi vise une identification précise des enjeux vulnérables par le risque inondation localisé par les Atlas de l'Aume et de la Couture autour de la commune d'Aigre. Le PPRi devrait être très prochainement prescrit.*

*Cette procédure se déroule en association avec les collectivités territoriales (communes notamment) et en concertation avec la population.*

**Territoire concerné**

Territoire : Communes de Aigre, Marcillac-Lanville, Oradour et Villejésus

Cible :

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat (DDT 16)
- Modalités de pilotage et de communication : Etat (DDT 16). Modalités de mise en œuvre conformes au guide d'élaboration des PPRN inondations. Les modalités d'associations et de concertations seront définies par le Préfet de la Charente dans l'arrêté de prescription.
- Procédures réglementaires :

**Echéancier prévisionnel**

2012 : prescription

2013-2014 : approbation

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 43 000 € HT (24 000 € déjà réglés)

2012	2013	2014	2015	2016
	12 500 €	6 500 €		

Etat : 100 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Présentation des cartes aléas, enjeux
- Présentation du projet de PPR aux personnes et organismes associés (POA)
- Approbation du PPRi

## Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

### Fiche action n°IV.F.4 : Elaboration du PPRN inondation de l'Anguienne

#### Objectif

Élaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risque inondation (PPRi)  
Préserver le champ d'expansion des crues, ne pas augmenter les risques et réduire la vulnérabilité des biens.

#### Description de l'action

*Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.*

*Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.*

*L'élaboration du PPRi est assurée par la Direction Départementale des Territoires de la Charente avec l'appui du bureau d'études Ginger. Le territoire d'étude couvre 4 communes : Angoulême, Dirac, Garat et Soyaux. Le PPRi vise une identification précise des enjeux vulnérables par le risque inondation localisé par l'Atlas hydrogéomorphologique de l'Anguienne.*

*Cette procédure se déroule en association avec les collectivités territoriales (communes notamment) et en concertation avec la population.*

#### Territoire concerné

Territoire : Communes de Angoulême, Dirac, Garat et Soyaux

Cible :

#### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat (DDT 16)
- Modalités de pilotage et de communication : Etat (DDT 16). Modalités de mise en œuvre conformes au guide d'élaboration des PPRN inondations. Les modalités d'associations et de concertations seront définies par le Préfet de la Charente dans l'arrêté de prescription.
- Procédures réglementaires :

#### Echéancier prévisionnel

2012-2013 : prescription

2014-2015 : approbation

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 65 000 € HT (48 000 € déjà réglés)

2012	2013	2014	2015	2016
6 000 €	5 000 €	6 000 €		

Etat : 100 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Présentation des cartes aléas, enjeux
- Présentation du projet de PPR aux personnes et organismes associés (POA)
- Approbation du PPRi

*Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

**Fiche action n° IV.G.1 : Mise à jour des documents d'urbanisme en conformité avec les PPRN**

**Objectif**

Annexion des PPRN aux documents d'urbanisme, révision des documents d'urbanisme pour ajuster le règlement et permettre l'application de règles de constructibilité sous conditions des PPRN ou de prescriptions sur les biens existants.

**Description de l'action**

*Le Plan de Prévention des Risques Naturels établi par le Préfet est un document opposable en lui-même, qui constitue une Servitude d'Utilité Publique. L'annexion du PPR au Plan Local d'Urbanisme est donc obligatoire. Elle revêt une importance toute particulière dans la mesure où l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme prévoit que, dans le délai d'un an à compter de leur institution, seules les servitudes annexées au PLU pourront être opposées aux demandes d'occupation du sol.*

*Il est également indispensable de faire évoluer les règlements de PLU lorsqu'ils sont en contradiction avec la mise en application de certaines règles prescriptives du PPRN (ex : création d'un espace refuge, surélévation de plancher non permis par un PLU...).*

*De plus, lorsque le zonage du PPRN peut-être repris dans le plan de zonage du PLU, les informations sur les risques d'inondation sont alors directement portées à la connaissance des aménageurs du territoire qui consultent plus facilement le zonage du PLU qu'une annexe de ce dossier.*

*Cette démarche de mise à jour des documents d'urbanisme doit être menée par la commune, compétente en la matière mais nécessite un accompagnement important de la part des services de l'Etat, élaborateur des PPRN. En ultime recours, le Préfet peut mettre en demeure le maire d'annexer le PPR au PLU. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effets dans un délai de trois mois, le préfet procède d'office à l'annexion.*

**Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de la Charente

Cible :

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Communes
- Modalités de pilotage : Assistance technique et administrative de l'Etat
- Opérations de communication :
- Procédures réglementaires :

**Echéancier prévisionnel**

2012-2016

**Plan de financement (HT)**

2012	2013	2014	2015	2016

Financements à solliciter hors cadre PAPI**Indicateurs de suivi/réussite**

- Nombre de documents d'urbanisme mis à jour en conformité avec les PPRN

*Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

**Fiche action n°IV.G.2 : Animation urbanisme et prévention des risques d'inondation**

**Objectif**

Agir sur la planification urbaine pour ne pas aggraver les enjeux en zones de risque. Participer à l'élaboration des SCOT et PLU des principales agglomérations à forts enjeux pour un traitement optimisé de la prévention des risques d'inondation.

**Description de l'action**

*La planification urbaine est un pilier majeur de la politique de prévention des inondations. Elle permet d'agir sur la non aggravation des risques, en contrôlant l'implantation d'enjeux en zone de risque et en encadrant la gestion des eaux de ruissellement des projets d'aménagement du territoire. Elle a aussi un rôle important à jouer dans la réduction des risques existants par le biais de réflexions, de consignes sur la réduction de vulnérabilité des villes, des quartiers, des bâtiments.*

*Pour les territoires vulnérables du bassin versant de la Charente, l'EPTB fait le choix de s'inscrire dans une démarche pro-active de participation aux SCOT et PLU afin que la problématique « risque d'inondation » soit bien intégrée et traitée de manière transversale. L'emboîtement d'échelle - bassin versant, territoire du Pays (SCOT), territoire communal (PLU) – permet de partir d'une vision générale de la problématique et de concentrer l'approche jusqu'au document le plus opérationnel. L'inscription d'une réflexion pertinente dans le SCOT permet d'atteindre ensuite les PLU par le processus de compatibilité.*

*L'action consistera à accompagner les collectivités locales et leurs prestataires pour tenir compte de la prépondérance de cette thématique risque d'inondation dans les perspectives d'aménagement du territoire : préservation des champs d'expansion de crue, protection des zones humides, continuité de fonctionnement du territoire, devenir des zones de risque fort, adaptation de l'aménagement dans des secteurs sensibles mais néanmoins constructibles, limitation de l'imperméabilisation des espaces, incitation aux techniques d'infiltration...*

**Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de la Charente

Cible : Communes, porteurs de SCOT

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Coopération entre l'EPTB, les communes et les porteurs de SCOT
- Opérations de communication : Courriers, réunions
- Procédures réglementaires :

**Echéancier prévisionnel**

2012-2016

**Plan de financement (HT)**

2012	2013	2014	2015	2016

Le montant de cette opération est compris dans le montant de l'animation EPTB.

Animation en régie**Indicateurs de suivi/réussite**

- Nombre de PLU suivi par l'EPTB
- Nombre de SCOT suivi par l'EPTB
- Temps consacré

**5 Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**



*Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

**Fiche action n°V.M.1 : Schéma global de protection contre la submersion marine dans l'estuaire de la Charente**

**Objectif**

Mener un diagnostic complet du territoire estuaire vis-à-vis de la problématique submersion marine (analyse des aléas, des enjeux, de leur vulnérabilité, des dispositifs de protection existants...) et développer un schéma d'aménagement de protection cohérent en terme de référentiel, d'influence hydraulique et d'enjeux traités.

**Description de l'action**

Diagnostic :

- *Inventaire topographique des ouvrages de protection contre la submersion et des organes hydraulique (profils en long, en travers, géolocalisation) et diagnostic (inspection visuelle, investigations géotechniques)*
- *Analyse juridique du statut des ouvrages (domanialité, exploitant)*
- *Analyse du fonctionnement des marais et du rôle tampon qu'ils peuvent jouer vis-à-vis de la submersion*
- *Qualification et quantification des aléas submersion : périodes de retour des états de mer le long de l'estuaire (marée, surcote, houles), étude de concomitance d'une crue de la Charente et de son effet sur la surcote. S'inspirer des travaux menés par l'Université de la Rochelle.*
- *Découpage de la zone d'étude en unités homogènes vis-à-vis du risque de submersion (notion de système de protection)*
- *Inventaire et classement (pondération) des enjeux exposés à la submersion (habitat, activité économique, infrastructure, agriculture, espaces naturels...)*
- *Détermination de la vulnérabilité des territoires vis-à-vis de la submersion (croisement diagnostic des ouvrages / enjeux)*
- *Production d'une cartographie des risques prenant en compte le dysfonctionnement des ouvrages de protection contre la submersion.*

Proposition d'un schéma de protection contre la submersion :

- *Détermination de l'aléa de référence, par zone homogène et par type d'enjeux, selon une cohérence d'ensemble de l'estuaire*
- *Proposition de plusieurs scénarios d'aménagement adaptés à chaque nature d'enjeux et organisés selon un curseur effet tampon / effet de protection / mitigation des enjeux. Analyse de l'effet des scénarios sur la ligne d'eau.*
- *Développement du scénario d'aménagement retenu par le comité de pilotage*
- *Etablissement d'un programme de travaux (réhabilitation d'ouvrages de protection, création d'ouvrages, adaptation du niveau de protection des ouvrages, mesures de mitigation à l'échelle d'un quartier...) et le cas échéant de propositions de protocoles de gestion des zones tampons vis-à-vis du phénomène de submersion marine.*
- *Identification de gestionnaires d'ouvrages par système de protection cohérent.*

**Territoire concerné**

Territoire : Estuaire de la Charente de Saint-Savinien à Port-des-Barques/Fouras sud  
Cible : -

#### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Département de la Charente-Maritime
- Modalités de pilotage : Pilotage Département de la Charente-Maritime, prestataire externe, comité de pilotage (acteurs locaux et partenaires institutionnels)
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : Etude Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement), incidence Natura 2000, étude de danger, Analyses Coûts Bénéfices

#### Echéancier prévisionnel

Schéma prévu en 2 phases :

- 2013-2014 : 1<sup>ère</sup> phase consistant à modéliser la submersion et à définir un scénario d'aménagements de protection en fonction des enjeux
- 2014-2016 : 2<sup>nde</sup> phase consistant à étudier les projets liés à la réalisation des travaux. Cette 2<sup>nde</sup> phase fera l'objet d'un avenant avec inscription possible des travaux prioritaires.

#### Plan de financement (HT)

Phase 1 : 250 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	175 000 €	75 000 €		

Etat : 50 %

CG17 : 20 %

CAPR : 21 %

CdC Sud-Charente : 3 %

CdC Cœur de Saintonge : 3 %

CdC Pays Savinois : 3 %

#### Indicateurs de suivi/réussite

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Rapports d'étude
- Programme d'aménagement concerté

## Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

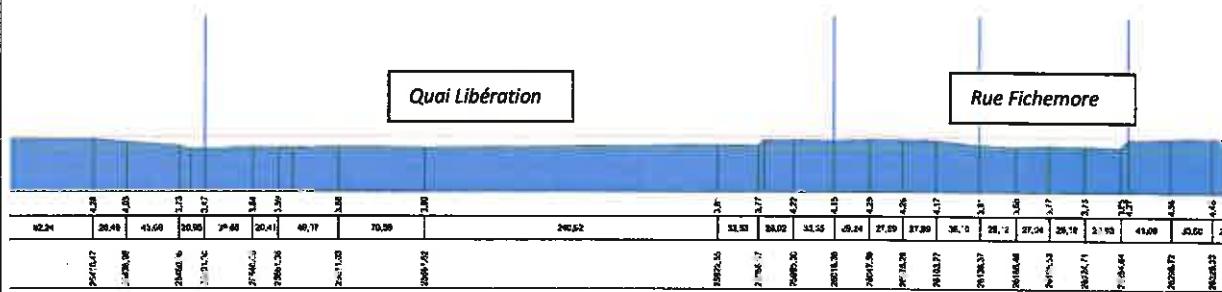
### Fiche action n°V.M.2 : Etude de protection contre la submersion du quai Libération à Rochefort

#### Objectif

Affiner un projet d'aménagement permettant de traiter prioritairement le secteur quai Libération / rue Fichemore, secteur sensible en termes d'enjeux (activités économiques, habitat, artère de circulation...) et de récurrence (débordement pour de grands coefficients de marée avec dépression atmosphérique et/ou houle).

#### Description de l'action

*Ce secteur est soumis à des débordements récurrents sur la voirie et au niveau des maisons en front de voirie (en moyenne 2 à 4 fois par an, lors des grands coefficients de marée associés à des houles et des dépressions moyennes). Pour des événements majeurs, c'est tout le quartier industriel en arrière du quai Libération qui est impacté.*



#### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Ville de Rochefort et Département de Charente -Maritime
- Modalités de pilotage : Pilotage Ville de Rochefort et Département de Charente-Maritime, partenariats (Etat, EPTB Charente...)
- Opérations de communication :
- Procédures réglementaires : Dossier PSR à élaborer (étude dimensionnement, étude de danger, étude loi sur l'eau, Analyse Coûts Bénéfices...)

#### Echéancier prévisionnel

Opération prévue en 2 phases :

- 2012 : diagnostic des berges - MO : CG17
- 2013-2014 : étude de la barrière anti-crue - MO : Ville de Rochefort

Inscription travaux par avenant au PAPI

#### Plan de financement (HT)

Montant global : 125 000 € HT

Phase 1 : diagnostic des berges – 25 000 €

2012	2013	2014	2015	2016
25 000 €				

Etat : 50 %

CG17: 50 %

Phase 2 : étude de la barrière anti-crue – 100 000 €

2012	2013	2014	2015	2016
	50 000 €	50 000 €		

Etat : 50 %

Ville de Rochefort : 50 %

#### Indicateurs de suivi/réussite

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Rapports d'étude
- Procédures réglementaires

*Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

**Fiche action n°V.M.3 : Analyse de vulnérabilité aux inondations des habitations, des bâtiments économiques et des bâtiments publics de Rochefort**

**Objectif**

Mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments en zone de risque d'inondation du PPRN. L'objectif est d'établir une analyse de vulnérabilité précise et globale sur la totalité du territoire communal de Rochefort et de dresser un bilan chiffré des mesures de réduction de vulnérabilité proposées.

**Description de l'action**

*L'action consiste à mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments situés en zone de risque d'inondation des PPRN : bâtiments à usage d'habitat, économique ou de services publics. L'échantillonnage est très difficile sur ce territoire en raison d'une forte disparité des quartiers et des typologies de bâtiments ; la zone à couvrir est relativement circonscrite. L'objectif étant par ailleurs de proposer un service à l'ensemble des administrés concernés et d'avoir un bilan précis de la vulnérabilité réelle, il a été fait le choix d'une campagne de diagnostics généralisée et volontariste, dans la mesure où c'est la ville qui ira, accompagnée d'un bureau d'études, au-devant des habitants. Les diagnostics seront couplés à des leviers topographiques (cote plancher, cote sous-sol, cote voirie). Le procédé s'appuiera sur des méthodologies proposées dans la littérature (guide du CEPRI, guide de l'EPTB Saône-Doubs) mais devra aussi tenir compte de la particularité des eaux marines.*

*Le chiffrage estimatif du nombre de bâtiments à diagnostiquer est le suivant :*

- *Environ 400 habitations sur Rochefort*
- *Environ 25 sites complexes (industries) sur Rochefort*

*L'opération devra permettre d'établir une analyse de vulnérabilité précise et globale sur chacune des communes, de croiser ces résultats avec l'élaboration du schéma global de protection de l'estuaire qui sera lancé dans le cadre de ce PAPI (alimenter le choix des options de protection d'un quartier : digue ou mesures de mitigation dans chaque logement), de dresser un bilan chiffré des mesures de réduction de vulnérabilité proposées et d'étudier des dispositifs d'incitation à la réalisation des travaux.*

**Territoire concerné**

Territoire : Communes de Rochefort

Cible : Industriels, artisans, commerces, particuliers, bâtiments publics...

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Ville de Rochefort
- Modalités de pilotage : Pilotage Ville de Rochefort, prestataire externe, partenariats (EPTB, CCI, CAPR, Etat,...)
- Opérations de communication : réunions publiques, conseils de quartier, presse, site internet de la commune, flyers, démarchage
- Procédures réglementaires :

**Echéancier prévisionnel**

2013

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 335 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	335 000 €			

Etat : 50 %

Ville de Rochefort : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Nombre de diagnostics
- Bilan des diagnostics
- Proposition de dispositifs d'incitation aux travaux
- Nombre de travaux entrepris à la suite

*Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

**Fiche action n°V.M.4: Mise en place de batardeaux à la Corderie Royale**

**Objectif**

Installer des batardeaux sur les ouvertures de la Corderie Royale pour protéger un bâtiment historique, situé dans un espace remarquable en bord de Charente où l'élévation d'une digue est inopportunne.

**Description de l'action**

*La Corderie Royale est un bâtiment historique, fleuron du patrimoine culturel rochefortais. Elle abrite des services administratifs et culturels : musée, médiathèque, Centre International de la Mer, CCI...). Elle se situe dans un espace remarquable en bord de Charente où l'élévation d'une digue est inopportunne. Le bâtiment se trouve en zone d'aléa submersion faible du PPRN (moins de 50 cm d'eau). Lors de la tempête Xynthia, une lame d'eau de 15-20 cm a envahi une partie du bâtiment.*

*L'action consiste en la mise en place de batardeaux sur les 33 ouvertures de la Corderie. Le bâtiment appartient à la Ville de Rochefort, sauf la partie CCI qui est en bail à construction : une coordination devra être recherchée.*

*Le projet devra être validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).*

**Territoire concerné**

Territoire : Commune de Rochefort

Cible :

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Ville de Rochefort
- Modalités de pilotage : Pilotage Ville de Rochefort, prestataires externes pour maîtrise d'œuvre et travaux, partenariats (...)
- Opérations de communication :
- Procédures réglementaires : avis DRAC

**Echéancier prévisionnel**

2013

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 100 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	100 000 €			

Etat : 40 %

Région : 20 %

Ville de Rochefort : 40 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Date des travaux
- Exercices de mise en place des batardeaux

*Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

**Fiche action n°V.F.1 : Etude du désenvasement du lit de la Charente dans le secteur de Saint-Savinien**

**Objectif**

Le barrage mobile de Saint-Savinien (entre Saintes et Rochefort) alimente par dérivation les marais, permet la fourniture départementale d'eau potable et s'oppose à la remontée de la marée. Il existe dans ce secteur un fort envasement du lit de la Charente, principalement par sédimentation du bouchon vaseux dans la retenue. L'objectif du projet de désenvasement est d'abaisser la ligne d'eau en période de crue pour réduire l'aléa dans les zones à enjeux en amont, en particulier dans le secteur de Saintes. Il permettra également de préserver l'environnement et restaurer le fleuve en stoppant la dynamique d'envasement. Il s'agit ici de mener à terme l'ensemble des études préalables aux travaux. Les travaux pourront être inscrits au PAPI à mi-parcours par avenir.

**Description de l'action**

*L'EPTB Charente a mené les réflexions de faisabilité et de préfiguration du projet technique de désenvasement du fleuve dans le cadre du PAPI 1. Des scénarios d'actions d'abaissement de la ligne d'eau par désenvasement ont été testés sur les modèles hydrauliques pour optimiser le rapport coût / bénéfice (notamment pour la ville de Saintes). Le projet de désenvasement et de restauration du fleuve Charente a été identifié dans le PAPI 1 comme une action à mener prioritairement à l'échelle du bassin Charente et conforté par le rapport de l'ICAT. Le choix de la filière d'épandage pour valoriser les sédiments ayant été remis en cause en 2011 (voir bilan PAPI 1), la redéfinition des caractéristiques techniques du projet est en cours. Les études à réaliser jusqu'à la phase travaux seront réalisées dans le cadre du PAPI (études préalables, études AVP, études réglementaires, études projet, analyse coût bénéfice...).*

*A noter que l'autorisation préfectorale d'exploitation de ce barrage (bénéficiaire : Département de la Charente-Maritime) est arrivée à son terme le 21 décembre 2011. Elle a été temporairement prorogée et implique un renouvellement. Le renouvellement de l'autorisation des barrages intègrera l'évolution du règlement d'eau de façon à réduire les impacts sur l'envasement.*

*Nota : action identifiée comme « prometteuse qui peut progresser au stade projet » dans le rapport de l'ICAT sur le PAPI 1*

**Territoire concerné**

Territoire : Saintes-Rochefort

Cible :

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Département de la Charente-Maritime
- Modalités de pilotage : Coopération CG 17 / EPTB Charente, comité de pilotage (DDTM, DREAL, Agence de l'Eau Adour-Garonne, communes riveraines...)
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : Etude impact, étude incidence Natura 2000, ICPE, Dossier Loi sur l'eau, mise en compatibilité PLU, DUP - enquête publique

**Echéancier prévisionnel**

2013-2015

Inscription travaux par avenant au PAPI

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 600 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	170 000 €	290 000 €	140 000 €	

Etat : 50 %

CG17 : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Dépôt du dossier de demande d'autorisation aux services instructeurs DDTM17 / DREAL PC

*Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

**Fiche action n°V.E.2 : Etude technique de mise en transparence des voies en remblai du lit majeur entre Saintes et Port-d'Envaux**

**Objectif**

Abaïsser la ligne d'eau dans l'agglomération saintaise en cas de crue majeure en agissant sur la transparence hydraulique des voies en remblai dans le lit majeur de la Charente : entre Chaniers/Saintes en amont et Port-d'Envaux, en aval. Il s'agit de proposer différents scénarios hydrauliques et économiques et de développer celui qui aura le meilleur rendement coût-bénéfice.

**Description de l'action**

*Plusieurs remblais d'infrastructures barrant le lit majeur en amont et aval de la ville de Saintes créent des obstacles à l'écoulement et induisent des inondations par remous dans les communes limitrophes.*

*Des études antérieures ont démontré notamment ces effets sur trois obstacles péri-urbains : avenue de Saintonge (RD 24), remblais de Lucérat supportant une voie ferrée et la rocade N 141 (étude de franchissement pour la Route Centre Europe Atlantique). Des ouvrages de décharge pour augmenter la transparence des remblais ont été testés par modélisation hydraulique, les résultats démontrent un abaissement des lignes d'eau potentiellement intéressant.*

*L'objectif serait de reprendre l'analyse de ces scénarios en les affinant et en incluant des ouvrages de transparence sur la chaussée Saint-James à Port-d'Envaux en limite aval, afin d'avoir une vision d'aménagement intégrée sur l'ensemble du secteur concerné. La définition et le choix du scénario hydraulique ayant le meilleur rendement coût-bénéfice serait sélectionné et proposé en phase opérationnelle. Une concertation étroite avec les services routes et Réseau Ferré de France sera nécessaire pour évaluer au préalable la faisabilité du projet.*

*Nota : action identifiée comme « à mener à terme » dans le rapport de l'ICAT sur le PAPI 1*

**Territoire concerné**

Territoire : Vallée de la Charente entre Saintes et Port-d'Envaux

Cible : -

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Pilotage EPTB, prestataire externe (bureau d'étude en hydraulique), comité de pilotage (Etat, CG17, communes concernées, RFF, DIR...)
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires :

**Echéancier prévisionnel**

2013

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 45 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	45 000 €			

Etat : 50 %

EPTB : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Rapports d'étude
- Scénario retenu, faisabilité et impact sur la ligne d'eau

*Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

**Fiche action n°V.F.3 : Etude pré-opérationnelle de vulnérabilité urbaine du quartier « élargi » de la gare à Saintes**

**Objectif**

Réaliser une étude pré-opérationnelle visant à définir les conditions de mise en œuvre d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité à l'inondation d'un vaste quartier urbain de la ville de Saintes.

**Description de l'action**

*La commune de Saintes souhaite mettre en œuvre une démarche concrète de réduction de la vulnérabilité de son territoire urbain. Elle s'appuiera sur des opérations urbaines en cours et dans le cadre des principes arrêtés par le PPRI (décembre 2011). L'étude pré-opérationnelle portera sur le quartier de la gare élargi, quartier urbain fortement exposé dès les crues courantes. Elle vise à définir les conditions de mise en œuvre d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité à l'inondation du quartier (vulnérabilité de l'habitat).*

**Le PPRI.** Le zonage et le règlement du PPRI ont fait l'objet d'une concertation approfondie entre les services de la Ville de Saintes et le service instructeur du PPRI (DDTM). Cette étroite concertation a abouti à des perspectives pour la ville de ne pas figer définitivement certains secteurs, nonobstant la définition, préalable à une révision partielle du PPRI, d'un projet cohérent vis-à-vis de la prise en compte du risque en matière de normes constructives et d'urbanisme dans les quartiers concernés. La zone d'étude visée dans cette fiche action comprend l'un de ces quartiers (Guillet-Maillet) ayant fait l'objet d'un zonage particulier (R2a et Oa) du PPRI.

**Une étude de requalification urbaine.** La ville a lancé une étude de faisabilité d'un pôle d'échanges multimodal autour du quartier de la gare, étude comportant un important volet de requalification urbaine. Les orientations d'aménagement auxquelles aboutira cette étude (fin juin) seront intégrés dans le PLU en cours de révision.

**Un travail préliminaire.** Une partie du secteur d'étude (quartier de Taillebourg) a fait l'objet d'un travail d'étudiant portant sur les possibilités de mesures de réduction de la vulnérabilité, en préventif mais aussi pendant et après l'inondation.

Le secteur d'étude dispose donc d'un socle d'études et de réflexion propices à la poursuite d'une réflexion plus spécifique et à visée très opérationnelle. Il présente également une grande variété dans son bâti et sa morphologie urbaine.

**L'étude prévue comprend :**

- diagnostic et typologie du parc de logement
- analyses techniques et financières de la réduction de la vulnérabilité sur 10 logements représentatifs
- réalisation d'une dizaine d'audits chez des particuliers
- définition d'un programme opérationnel de réduction de la vulnérabilité de l'habitat (programmation quantitative et financière de la future opération, suivi et animation).

Au-delà de ce volet « habitat », un volet « urbain » visera à identifier les îlots où les contraintes (d'inondabilité, architecturales...) rendent inefficaces ou financièrement disproportionnées des mesures de réduction de la vulnérabilité. Une réflexion sur le devenir possible de ces îlots à moyen-long terme (repli, destruction, reconstruction...) sera proposée, dans l'esprit des perspectives ouvertes par le règlement du PPRI.

### **Territoire concerné**

**Territoire :** Commune de Saintes

**Cible :**

### **Modalités de mise en œuvre**

- **Maître(s) d'ouvrage de l'action :** Ville de Saintes
- **Modalités de pilotage :** Pilotage : Ville de Saintes avec appui de l'EPTB Charente
- **Opérations de communication :**
- **Procédures réglementaires :**

### **Echéancier prévisionnel**

2013-2014 : Etude pré-opérationnelle

### **Plan de financement (HT)**

Montant global : 73 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	8 000 €	65 000 €		

Etat : 50 %

Ville de Saintes : 50 %

### **Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation de l'étude pré-opérationnelle
- Rapports d'étude
- Montage institutionnel du programme

*Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

**Fiche action n°V.G.1 : Analyse de la vulnérabilité économique du bassin versant de la Charente**

**Objectif**

Mener une évaluation détaillée de la vulnérabilité économique du bassin versant de la Charente, en focalisant notamment sur les secteurs les plus exposés pré-identifiés dans le diagnostic du PAPI. Proposer des opérations concrètes de sensibilisation au risque d'inondation et de réduction de vulnérabilité de ces activités économiques.

**Description de l'action**

*Dans le cadre du PAPI 1, l'EPTB Charente a initié un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort Saintonge afin de croiser les bases de données entreprises et les aléas inondation sur le secteur urbain de Saintes. Des enquêtes porte à porte ont été menées dans 200 entreprises pour renseigner des critères de vulnérabilité des activités et services exposés. Des outils partagés de géolocalisations sont en cours de développement pour traiter de la problématique inondation.*

*L'action consiste à déployer cette méthodologie et à valoriser ces données à plus large échelle ; construire avec la CCI des supports d'information et de sensibilisation adaptés au contexte ; les diffuser dans leur réseau et susciter des opportunités de diagnostic plus poussés suivis d'opérations de réduction de la vulnérabilité. Plus globalement, l'extension de l'analyse à l'échelle des territoires à risque important permettra à l'EPTB de :*

- quantifier la vulnérabilité de la cible économique à l'échelle du bassin de risque,
- d'évaluer le potentiel d'endommagement ainsi que le niveau de défaillance des activités et services sensibles, notamment ceux ayant un rôle dans la gestion de la crise et de la post-crise.

*Enfin, l'action vise à évaluer la résilience globale du système actuel, pour ensuite proposer des pistes et des priorisations d'actions préventives à mener en partenariat avec les acteurs concernés.*

**Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de la Charente

Cible :

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Pilotage EPTB Charente, prestataires externes (communication, diagnostics-types), collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, partenariat (Etat, porteurs de SCOT, EPCI, communes,...)
- Opérations de communication : partenariat CCI pour ces opérations
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2014-2016

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 15 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
		15 000 €		

Etat : 50 %

EPTB : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Signatures de convention avec les chambres consulaires
- Rapports de diagnostics
- Territoires couverts
- Propositions d'actions / engagement d'actions

*Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

**Fiche action n°V.G.2 : Analyse de la vulnérabilité patrimoniale du bassin versant de la Charente**

**Objectif**

Mener une évaluation détaillée de la vulnérabilité patrimoniale du bassin versant de la Charente : musées, bibliothèques, archives, sites historiques.... Puis proposer des opérations concrètes de sensibilisation au risque d'inondation et de réduction de vulnérabilité de ces édifices patrimoniaux.

**Description de l'action**

*Dans le cadre du diagnostic de ce PAPI, il a été constaté qu'un certain nombre d'édifices culturels et historiques se situaient en zone de risque d'inondation. Le bilan réalisé doit être complété puisqu'il ne s'appuie que sur des points d'intérêt émanant de la BD Topo© de l'IGN.*

*Le patrimoine culturel, en cas d'atteinte par des crues ou des submersions marine peut subir des dommages irréversibles du fait du caractère souvent unique, fragile et précieux des biens qu'il abrite ou du bâtiment lui-même : collection d'un musée, ouvrages anciens d'une bibliothèque...*

*L'action consiste à déployer une méthodologie d'évaluation plus précise des bâtiments patrimoniaux (musées, bibliothèques, sites historiques) situés en zone de risque d'inondation et à une évaluation de leur richesse culturelle exposée. Un partenariat actif sera recherché avec les associations de protection du patrimoine culturel comme le Comité Français du Bouclier Bleu. Cette association a pour rôle de sensibiliser tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel mais également de susciter, favoriser, accompagner et promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence.*

*L'action consistera à :*

- quantifier la vulnérabilité de la cible patrimoniale à l'échelle du bassin de risque,
- évaluer le potentiel d'endommagement de ces édifices et des collections qu'ils renferment,
- sensibiliser les propriétaires et/ou exploitants à la nécessaire réduction de vulnérabilité
- mener quelques diagnostics types
- proposer des orientations d'actions
- intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel dans les PCS

**Territoire concerné**

Territoire : Bassin versant de la Charente

Cible :

**Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Pilotage EPTB Charente, prestataires externes (communication, diagnostics-types), collaboration avec le Comité Français du Bouclier Bleu (CFBB), partenariat (Etat, porteurs de SCOT, EPCI, communes,...)
- Opérations de communication : partenariat CFBB pour ces opérations
- Procédures réglementaires : -

**Echéancier prévisionnel**

2014-2016

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 10 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
		10 000 €		

Etat : 50 %

EPTB : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Rapports de diagnostics
- Territoires couverts
- Propositions d'actions / engagement d'actions

**6 Axe 6 : le ralentissement des écoulements**



## Axe 6: Ralentissement des écoulements

### Fiche action n° : VI.F.1 : Etude de ralentissement dynamique des crues

#### Objectif

Sur la base de l'étude générale menée dans le PAPI 1, cibler des zones d'écrêtement des crues proches des zones à enjeux importants, pour un effet de protection localisé et optimisé. L'objectif est de sélectionner 2 à 3 sites stratégiques, dont l'ACB déterminera la meilleure performance pour le territoire.

#### Description de l'action

*Dans le PAPI 1, une étude globale sur 15 sites de surstockage en lit majeur et un avant-projet sur un site pilote (« creux préventif » au niveau d'un moulin du bassin de l'Antenne) avaient été menés par l'EPTB. A l'issue de ces phases d'études et de concertation, le rapport coût/efficacité à l'échelle du bassin versant de la Charente avait été jugé peu concluant (25 à 30 M € d'investissement). En outre, le rapport d'inspection du Ministère (ICAT 2009-2010) a recommandé de poursuivre sur la voie du ralentissement dynamique en complément des autres actions structurelles du PAPI.*

*L'action proposée vise à réorienter la stratégie d'action en ciblant des zones d'écrêtement de crues rapprochées des zones à enjeux importants, pour un effet localisé et optimisé. Il s'agira de valoriser les outils et études de ralentissement dynamique du PAPI 1 ; proposer une nouvelle stratégie d'approche sur des territoires vulnérables ciblés avec un ancrage et une concertation plus locale ; réaliser une étude de faisabilité sur les sites identifiés, évaluer l'intérêt des aménagements projetés (analyse coût bénéfice).*

#### Territoire concerné

Territoire : Bassin versant de la Charente – Territoires tests à cibler

Cible :

#### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Pilotage EPTB Charente, prestataire externe (bureau d'études), comité de pilotage (Etat, CGs, communes, syndicats de bassin, chambres d'agriculture...)
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : -

#### Echéancier prévisionnel

2015-2016

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 80 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
			40 000 €	40 000 €

Etat : 50 %

EPTB : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Rapports d'étude
- Opérations mise en phase projet – Coût/bénéfice

## Axe 6: Ralentissement des écoulements

### Fiche action n° : VLE.2 : Réduction des ruissellements ruraux à la source - Etude pilote sur un sous-bassin versant

#### Objectif

Programmer sur un territoire pilote du bassin versant une stratégie de réduction des ruissellements ruraux à la source, en favorisant des solutions d'hydraulique douce, de rétention dans les sols des versants, la réduction des gabarits de drainage...

#### Description de l'action

*La profonde transformation des paysages et usages des sols agricoles lors des remembrements, a induit des perturbations notables sur le grand cycle de l'eau : sévérité des étiages, genèse des crues dont les temps de concentrations sont fortement diminués.*

*Selon une approche intégrée, l'EPTB Charente a débuté une phase de diagnostic et de concertation avec la profession agricole, afin de limiter par des aménagements diffus, les ruissellements excessifs et systématiques à l'aval dans les zones fortement drainées et assainies.*

*L'action consisterait à prolonger ces initiatives par des opérations concrètes d'aménagement de versants agricoles, à l'échelle d'un bassin versant pilote, en s'inspirant des recommandations et recherches du Cemagref (IRSTEA) et de la collaboration de l'EPTB en cours avec AgroParisTech. Le dispositif d'action inclurait : la définition des aménagements à mettre en œuvre, le suivi et l'évaluation de leur gestion et des effets induits, la valorisation et la transposition des dispositifs à plus large échelle.*

#### Territoire concerné

Territoire : Affluents de la Charente – Bief, Aume-Couture...

Cible : -

#### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente)
- Modalités de pilotage : Pilotage EPTB Charente, prestataire externe (bureau d'études), partenariat (Chambre d'Agriculture, IRSTEA, Etat, CGs, communes, syndicats de rivière...)
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : -

#### Echéancier prévisionnel

2014-2016

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 30 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
		10 000 €	10 000 €	10 000 €

Etat : 50 %

EPTB : 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Mise en œuvre sur un bassin pilote, évaluation
- Rapports d'étude

## Axe 6: Ralentissement des écoulements

### Fiche action n° : VI.E.3 : Aménagement de deux bassins écrêteurs de crue sur le ruisseau du Roi, affluent de la Boutonne

#### Objectif

Protection de plusieurs habitations du bourg du Petit Breuil dans la commune de Saint-Pierre de l'Ile, qui ont subi à plusieurs reprises des inondations. Le projet consiste à créer deux bassins de régulations calés sur la crue centennale de 1982 et sur un débit de fuite acceptable par le réseau aval.

#### Description de l'action

*La commune de saint-Pierre de l'Ile a subi par le passé, et notamment en 1982, des inondations du bourg du Petit Breuil où plusieurs habitations ont été inondées. Ces inondations sont provoquées par les eaux de ruissellement des versants agricoles vers le bourg. Le bassin versant est drainé par des biefs dont les capacités hydrauliques sont restreintes.*

*Le remplacement des ouvrages de franchissement hydraulique n'est pas envisageable car les problèmes de débordement seraient alors déplacés plus en aval dans des secteurs déjà inondables par crue de la rivière la Boutonne (commune de Nuillé-sur-Boutonne en l'occurrence). Le projet consiste donc à stocker l'eau en amont du bourg du Petit Breuil dans une zone topographiquement favorable. Deux bassins de régulation calés sur la crue centennale de 1982 et sur un débit de fuite acceptable par le réseau aval vont être aménagés, l'un d'un volume utile de 6 000 m<sup>3</sup> et l'autre de 5000 m<sup>3</sup>.*

*Ces ouvrages seront implantés sur les communes de Saint-Pierre de l'Ile et de la Jarrie-Audouin. Les acquisitions foncières ont déjà été effectuées.*

*Un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau doit être constitué.*

#### Territoire concerné

Territoire : Communes de Saint-Pierre de l'Ile et de la Jarrie-Audouin

Cible :

#### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont (SIBA)
- Modalités de pilotage : Pilotage SIBA, maîtrise d'œuvre externe, partenariat (Communes, SYMBO, ...)
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : Autorisation Loi sur l'Eau

#### Echéancier prévisionnel

2013-2014

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 75 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
		75 000 €		

Etat : 40 %

SIBA : 60 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Autorisation loi sur l'eau
- Démarrage des travaux
- Réception des travaux

**7 Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques**



## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

### Fiche action n°VII.M.1 : Renforcement du dispositif de protection contre les submersions marines de Port-des-Barques

#### Objectif

Bouclage et rehaussement de la protection (digue des Fontaines, digue en Charente, protection centre-bourg), amélioration du fonctionnement du chenal du Maréchat (manœuvre) : aménagements calé pour un évènement de type « Xynthia ».

Enjeux de la zone de protection : près de 400 maisons du village, des commerces et des exploitations ostréicoles.

#### Description de l'action

*Il s'agit d'une opération de travaux relative au renforcement des digues et création d'une digue de retrait sur la commune de Port des Barques suite à la tempête Xynthia.*

*Lors de la tempête du 27-28 Février 2010 « Xynthia », l'état dégradé des protections des digues de Charente et l'inexistence des protections sur la digue des Fontaines ont engendré une forte submersion de la commune et notamment des habitations situées au niveau du point bas à l'intérieur du village (secteur des Tamaris et rue du Pied du Coteau). Des franchissements importants sont d'autre part apparus au niveau de l'avenue de l'île Madame par surverse et destruction du parapet, accentuant la submersion de l'intérieur du village. Des travaux d'urgence ont été entrepris sur les zones détériorées dans le cadre du plan ORSEC bien que les protections se soient globalement bien comportées vis-à-vis de la tempête.*

*Le scénario retenu en niveau 3, à réaliser sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Charente-Maritime, consiste à contrecarrer les franchissements en renforçant la protection littorale existante et à créer une ceinture anti-submersion à l'est :*

- *Création d'un talus en enrochements, mur chasse mer à 5.15 m NGF et berme de 2 m sur l'avenue de l'île Madame,*
- *Reprise des murets actuels pour créer un mur anti-submersion préservant des accès fermés en cas de tempêtes à l'aide de batardeaux*
- *Reprise du talus en enrochements mur chasse mer à 5.25 m/NGF et berme de 1.5 m sur la digue en Charente et des Fontaines.*
- *Levée de terre anti-submersion à 4.70 m NGF à l'est,*
- *Fermeture de la grande cale ostréicole par batardeaux à 5.15 m/NGF*

*La Commune de Port des Barques assurera la maîtrise d'ouvrage de l'entretien courant de cet ouvrage de défense contre la mer par le biais d'une convention de gestion conjointe avec l'Etat et après la réalisation des travaux de mise à niveau par le Conseil Général de la Charente Maritime.*

*Une intervention sur le système de manœuvre de la trappe du Chenal du Maréchat (assurant l'évacuation des eaux de la commune est également prévue.*

*Un dossier Plan Submersion Rapide est déposé en parallèle du PAPI Charente & Estuaire par le Conseil Général de la Charente-Maritime.*

*L'Analyse Coût/Bénéfice conduite sur ce projet (et sur l'amélioration de la vidange hydraulique du territoire communal) fournit un rapport DEMA/C de l'ordre de 2, ce qui signifie que pour 1 € investi, 2 € de dommages sont évités.*



## Territoire concerné

Territoire : Commune de Port-des-Barques

Cible :

## Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Département de la Charente-Maritime
- Modalités de pilotage : Pilotage CG17, dossier PSR déposé conjointement au PAPI, gestionnaire de l'ouvrage : commune (convention entre commune et CG17)
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : en cours

## Echéancier prévisionnel

2012-2015

## Plan de financement (HT)

Montant global : 3 344 480 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	1 114 830 €	1 114 830 €	1 114 820 €	

Etat : 40 %

Région : 20 %

CG17 : 20 %

Commune de Port-des-Barques : 20 %

## Indicateurs de suivi/réussite

- Dates de démarrage des phases travaux
- Dates de réception des ouvrages

## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

### Fiche action n°VII.M.2 : Amélioration de la vidange du réseau hydraulique de Port-des-Barques

#### Objectif

Travaux pour favoriser l'évacuation des eaux de la zone à risque de submersion marine du village de Port-des-Barques, en s'appuyant sur les orientations définies lors de l'atelier « Littoral » de la DREAL. L'objectif est de gérer les eaux de franchissement des digues et d'améliorer la vidange de la zone urbaine.

#### Description de l'action

*L'action consiste en complément au projet de protection du littoral à réaliser des travaux favorisant l'évacuation des eaux de la zone à risque de submersion marine du village de Port-des-Barques. Pour cela le projet s'appuiera sur le réaménagement des zones de solidarité situées au niveau du point bas à l'intérieur du village (secteur des Tamaris et rue du Pied du Coteau) et comprendra une reprise du système d'évacuation des eaux pouvant, suite à des surverses, atteindre les parties basses de Port des Barques.*

*L'objectif est d'accélérer le « retour à la normale » (résilience) : il est donc nécessaire de gérer les eaux de franchissement des digues, d'améliorer la vidange de la zone urbaine en optimisant le lagunage gravitaire dans la coulée verte (privilégier les ouvrages de transfert paysagers à ciel ouvert).*

*Ces orientations d'aménagement ont fait l'objet en avril 2012, d'un premier rendu par les bureaux d'études mandatés par l'Etat (Equipe Collin – GEOS – Hydratec) dans le cadre des ateliers « Littoral » de la DREAL Poitou-Charentes. Cette démarche, nationale à l'origine, cherche des nouveaux modes de faire : penser le territoire par le projet, et non seulement par les protections ou les contraintes, organiser et anticiper le développement futur pour valoriser les espaces à protéger.*

*Une adaptation de la démarche en Charente-Maritime a été mise en place, après l'accord des élus, en juin 2010 pour une période de six mois. L'objectif étant d'aider les élus des communes frappées par la tempête Xynthia à construire un projet de territoire et une vision d'avenir post-crise.*

*Une étude technique de scénarios d'évacuation des eaux, prenant en compte les phénomènes de franchissement de digue, doit être menée en cohérence avec les propositions de l'Atelier Littoral : dimensionnement des ouvrages de transfert et des ouvrages tampons. La phase projet nécessite une étude d'impact, loi sur l'eau, Natura 2000 et une étude foncière avant d'engager la phase travaux. L'estimation des coûts de travaux s'appuie sur une pré-étude confiée à l'UNIMA antérieurement.*

*L'étude et les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Port des Barques.*

*Ce projet a été intégré dans l'Analyse Coût – Bénéfice du projet de renforcement du dispositif de protection contre les submersions marines de Port-des-Barques.*

#### Territoire concerné

Territoire : Commune de Port-des-Barques

Cible :

#### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : **Commune de Port-des-Barques**
- Modalités de pilotage : Pilotage Commune de Port-des-Barques, prestataires externes, partenariats (Etat, CG17, EPTB, UNIMA...)
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : Etude d'impact, loi sur l'eau, Natura 2000 et une étude foncière

#### Echéancier prévisionnel

2013-2016

#### Plan de financement (HT)

Montant global : 1 200 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	75 000 €	225 000 €	450 000 €	450 000 €

Etat : 40 %

Région : 20 %

CG17 : 20 %

Commune de Port-des-Barques : 20 %

#### Indicateurs de suivi/réussite

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Rapport d'étude
- Phasage des travaux
- Réalisation et réception des travaux

## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

### Fiche action n°VII.M.3 : Traitement d'une rupture de continuité de protection au Martrou à Echillais

#### Objectif

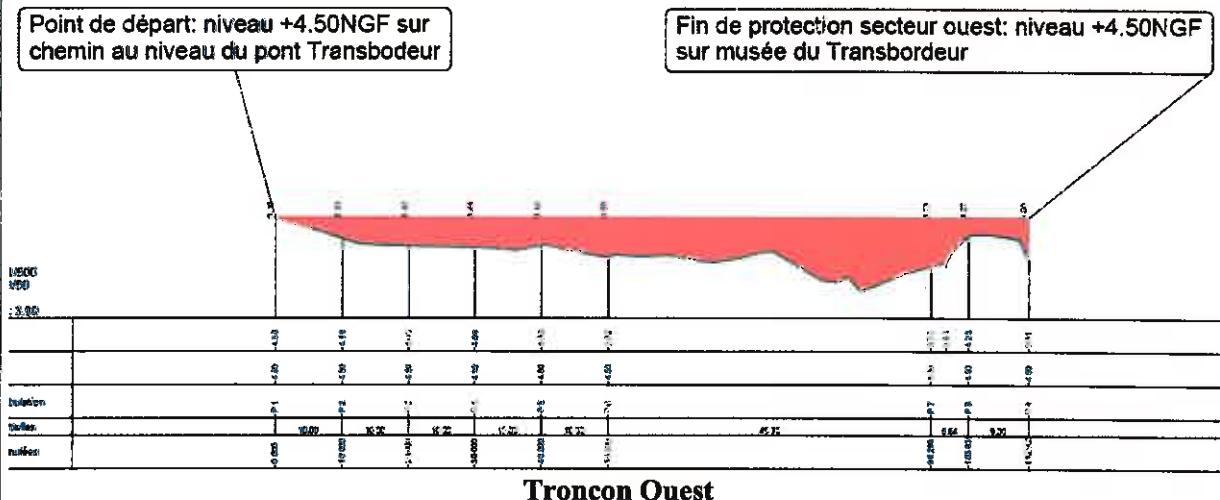
Rétablissement localisé d'un niveau de protection sur deux tronçons (flaches de courte longueur) au niveau du site du musée du Pont Transbordeur. Renforcement de la protection d'une berge actuellement sujette à une érosion régressive entraînant un glissement et un tassement du haut de berge.

Enjeux : une dizaine d'habitations situées dans la zone de protection (aléa PPRN).

#### Description de l'action

Deux problèmes ont été identifiés sur ce secteur : topographie hétérogène du terrain entre des points hauts (chemin du Pont Transbordeur, musée du transbordeur et extrémité du parking) malgré un petit digueron en terre, glissement de berge par érosion régressive du pied de talus entraînant un affaissement des hauts de berges.

Le niveau de référence du PPRN est ici à 4,5 m NGF.



*La Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais et la commune d'Echillais projettent :*

- Sur le tronçon Ouest, des travaux de protection de berge localisés sur la partie sensible (une cinquantaine de mètres) du fait de la proximité immédiate des habitations et du cheminement piéton – purge du talus, mise en place d'un géotextile, apport de matériaux tout-venant, mise en place de matelas de gabions – et des travaux de protection contre la submersion – création d'une digue à la cote de 4,5 m NGF depuis le pont transbordeur et fermeture sur le musée par création d'un muret habillé, remblaiement de l'ancienne cale.*
- Sur le tronçon Est, des travaux d'inclinaison du parking du musée du Pont Transbordeur pour obtenir un niveau haut à la cote de 4,5 m NGF au fond du parking, en continuité de la protection Ouest du musée.*

*La Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais et la commune d'Echillais doivent définir les conditions de gestion de ces ouvrages. Elles seront inscrites dans le dossier Plan Submersion Rapide qui sera élaboré par le maître d'ouvrage.*

#### **Territoire concerné**

Territoire : Commune d'Echillais

Cible : -

#### **Modalités de mise en œuvre**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : **Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR) et commune d'Echillais**
- Modalités de pilotage : Pilotage CAPR et commune d'Echillais, études de maîtrise d'œuvre
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : Dossier PSR à élaborer, étude loi sur l'eau, Incidence Natura 2000, Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM

#### **Echéancier prévisionnel**

Avant-projet détaillé et études réglementaire : 2013-2014

Travaux : 2014

#### **Plan de financement (HT)**

Montant global : 210 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	40 000 €	170 000 €		

Etat : 40 %

Région : 20 %

CG17 : 20 %

CAPR et commune d'Echillais : 20 %

#### **Indicateurs de suivi/réussite**

- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Rapports d'étude
- Procédures réglementaires
- Démarrage des travaux
- Réception des travaux

## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

### Fiche action n°VII.M.4 : Analyse technique, juridique et financière pour une gestion optimisée des ouvrages hydrauliques de protection de l'estuaire

#### Objectif

Analyse technique, juridique et financière de la gestion des ouvrages de sécurité publique pour réfléchir à la mise en place de modes de gestion adaptés aux différentes configurations, optimisant les coûts et répondant aux exigences réglementaires.

#### Description de l'action

*Cette action doit permettre de fournir un rapport orientant des prises de décisions politiques de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais sur les modes de gestion des ouvrages de protection concourant à la sécurité publique.*

*En effet, l'importance du parc d'ouvrages, la variabilité des gestionnaires (privés, publics, voire absence de gestionnaire), la réalisation du schéma global de protection de l'estuaire et les ouvrages complémentaires qu'il proposera, les obligations réglementaires de gestion des digues par ensemble hydraulique cohérent, amèneront à se positionner quant à une gestion optimisée des ouvrages. Pour l'instant, sur des projets localisés, les communes se portent gestionnaires (ex : convention avec la commune de Port-des-Barques).*

*Cette analyse devra s'appuyer sur le schéma global de protection de l'estuaire et notamment l'identification des gestionnaires qui sera faite. L'analyse portera sur des aspects techniques, juridiques et financiers. Elle pourra bénéficier des travaux conduits par le Ministère dans le cadre du nouveau décret qui doit prochainement sortir : « décret visant à renforcer l'efficacité et la sûreté des digues de protection des populations contre les inondations et les submersions marine ».*

#### Territoire concerné

Territoire : Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

Cible :

#### Modalités de mise en œuvre

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR)
- Modalités de pilotage : Pilotage CAPR, assistance juridique de la Région, prestataire externe, gouvernance associant a minima l'Etat, la Région, le CG17, les communes, l'UNIMA, les ASA, autres partenariats (EPTB Charente, CEPRI ...)
- Opérations de communication : -
- Procédures réglementaires : -

#### Echéancier prévisionnel

2013-2014

**Plan de financement (HT)**

Montant global : 25 000 € HT

2012	2013	2014	2015	2016
	25 000 €			

CAPR : 100 %

**Indicateurs de suivi/réussite**

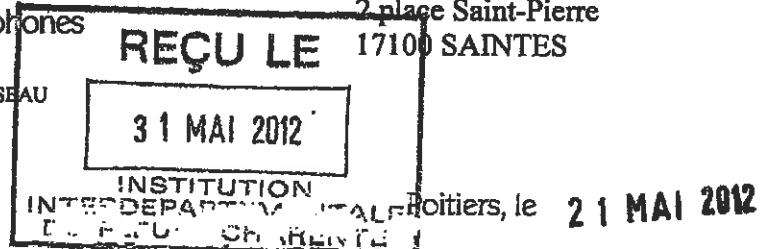
- Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation
- Rapport d'analyse
- Décision sur le mode de gestion des digues

**ANNEXE N°3-2 : Attestations d'engagement des maîtres d'ouvrages et financeurs**



La Présidente de la Région Poitou-Charentes  
**Ségolène Royal**  
Ancienne Ministre, Députée honoraire  
Présidente de l'Association Internationale  
des Régions Francophones

DBF/VO/2012/307  
Affaire suivie par Nadine ROUSSEAU  
05 49 55 76 98



Monsieur Didier LOUIS  
Président de l'Institution Interdépartementale pour  
l'aménagement du fleuve Charente et de ses  
affluents – EPTB  
2 place Saint-Pierre  
17100 SAINTES

Monsieur le Président,

Comme je m'y suis engagée, j'ai proposé que la Région participe au financement des travaux de protection des habitants et des communes de Charente-Maritime victimes de la tempête Xynthia.

Dans ce cadre, la Commission Permanente du Conseil Régional, a adopté, sur ma proposition, le financement, à hauteur de 50 %, de l'étude relative à l'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

De plus, la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 avril 2012 a réservé une première enveloppe de 4 M€, destinée à financer les travaux de protection définis dans les PAPI. Dans ce cadre, la Région envisage de financer les opérations prioritaires de protection du littoral présentées dans le PAPI de l'Estuaire de la Charente, à hauteur de 20 % du montant hors taxes des travaux.

Cet engagement financier devra faire l'objet d'un vote de l'Assemblée Régionale pour l'affectation des sommes allouées, sous réserve de labellisation du PAPI par la Commission Mixte Inondation et de financements complémentaires prévus par l'Etat (40 % du montant hors taxes) et le Département de la Charente-Maritime (20 % du montant hors taxes)

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires dont vous auriez besoin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ségolène ROYAL



**Contrôle de légalité**

Réception au contrôle de légalité le 18/04/13

Référence technique : 017-221700016-20130415-51651-DE-1-1

**CONVENTION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME  
D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS  
AVEC L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS (EPTB CHARENTE)**

**POLE AMENAGEMENT  
DURABLE ET MOBILITE**  
Direction du Développement  
Durable et de la Mer

**COMMISSION PERMANENTE**  
du 15 avril 2013

**DELIBERATION**  
N°2013-04-94

La Commission Permanente du Conseil général réunie à la Maison de la Charente-Maritime en Saintonge Romane le 15 avril 2013 à 10h00, sous la présidence de M. Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil général,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 31 mars 2011),

Considérant les conséquences de la tempête Xynthia du 28 février 2010 dans les communes situées dans le bassin de risques « Charente et Estuaire »,

Considérant le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) élaboré par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente) dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat le 17 février 2011,

Considérant l'avis du 12 juillet 2012, de la Commission Mixte Inondation qui labellise ledit programme à hauteur de 7 790 480 € Hors Taxes pour la période 2012–2016 et engage l'Etat à soutenir les différentes actions,

Considérant diverses actions des axes 5 et 7 dudit programme relatives au renforcement des protections littorales d'un montant de 3 594 480 € Hors Taxes pour lesquelles le Département assurera le financement et percevra des subventions à hauteur de 80 % du montant Hors Taxes soit 2 875 584 €,

Considérant diverses actions de l'axe 7 dudit programme pour lesquelles le Département apportera une subvention de 20 % d'un montant Hors Taxes de travaux de 1 410 000 €, soit 282 000 €,

Considérant l'action relative à étude de protection contre la submersion du quai de la Libération à Rochefort (phase 1) incluse dans l'axe 5 dudit programme d'un montant de 25 000 € Hors Taxes et pour laquelle le Département, maître d'ouvrage, percevra des subventions à hauteur de 50 % du montant Hors Taxes, soit 12 500 €,

Considérant l'action relative à l'étude du désenvasement du lit de la Charente dans le secteur de Saint-Savinien, incluse dans l'axe 5 dudit programme d'un montant de 600 000 € Hors Taxes et pour laquelle le Département, maître d'ouvrage, percevra des subventions à hauteur de 50 % du montant Hors Taxes, soit 300 000 €,

Considérant la nécessité de formaliser par le biais d'une convention l'engagement de chaque partenaire à participer à la réalisation et au financement des actions, le montant global à la charge du Département étant de 1 313 396 €,

**DECIDE :**

1°) d'approuver les termes de la convention telle que jointe au présent rapport et proposée par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB Charente) pour le financement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations « Charente et Estuaire »,

2°) d'autoriser son Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

M. CHATELIER n'a pris part ni aux discussions, ni au vote, ni n'a donné de pouvoir.

Pour extrait conforme :

Pour le Président du Conseil général,  
Le Premier Vice-Président  
Jean-Louis FROT



## EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Conseil d'Administration du 8 juin 2012

*Délibération n° 12-13*

### Programme d'actions de l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 8 juin 2012, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Robert CHATELIER, Jean-Pierre DENIEUL Christophe DOURTHE,  
Yves GARGOUIL, Jean-Olivier GEOFFROY, Didier LOUIS, Jean-Claude MAZIN,  
Jean-Yves QUERE, Jean-Claude SILLON, Jean-Paul ZUCCHI.

#### ABSENTS EXCUSES :

MM Bernard BELAUD, Jean-Claude CUBAUD, Éric GAUTIER, Jean-Claude GODINEAU,  
Jean GOMBERT, Jean-Pierre JARRY, Bernard ROCHE, Robert RICHARD,

Considérant la délibération n°B12-01 prise en réunion de Bureau le 6 avril 2012 sur le projet de programme d'actions de l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire,

Considérant le programme d'actions de l'EPTB Charente, joint à la présente délibération,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, sur proposition du Président, de valider le programme d'actions ci-joint de l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire, sous réserve de l'obtention des financements,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à inscrire ce programme dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré à Saintes,  
Le 8 juin 2012,  
Le Président,  
Didier LOUIS,



**Projet de programme d'actions de l'EPTB Charente dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire**

Thème	Coût HT (hors animation) à la charge de l'EPTB Charente				Coût total HT (hors animation)
	2012	2013	2014	2015	
<b>Animation générale</b>					

**AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE.**

Poste de dépêche de crues	EPTB	15 000 €	15 000 €		30 000 €
Commémoration de la crue de 1982	EPTB	17 000 €			17 000 €
Appui aux collectivités pour information réglementaire sur les risques	EPTB				
Centre de ressource « inondations » sur le SIE	EPTB				
Lettre d'information périodique	EPTB	4 000 €	4 000 €	4 000 €	12 000 €
Echanges d'expériences avec d'autres territoires vulnérables aux inondations	EPTB		3 000 €	3 000 €	9 000 €

**AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRUE.**

Assistance à la réalisation des PC sur la problématique inondation	EPTB				
Assistance à la réalisation d'exercices de gestion de crise sur la problématique inondation	EPTB				

**AXE 4 : CRUE EN COMITE DU RISQUE, INONDATION DANS L'URBANISME.**

Animation urbanisme et prévention des risques d'inondation	EPTB				

**AXE 5 : ACTIONS POUR LA REDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES SENSÉS ET DES PERSONNES.**

Etude avant-projet du déversoirement du lit de la Charente, autour du barrage de Saint-Savinien	EPTB ou CG17	300 000 €	300 000 €		600 000 €
Etude technique de mise en transparence des remblais de voies entre Saintes et Port-d'Envaux	EPTB	45 000 €			45 000 €
Projet de recherche Gestion des Impacts du Changement Climatique dans le cadre de :					
Etude pré-opérationnelle de vulnérabilité urbaine du quartier d'anglais de la gare à Saintes	EPTB				15 000 €
Analyse de la vulnérabilité économique du BV Charente	EPTB		15 000 €		15 000 €
Analyse de la vulnérabilité patrimoniale du BV Charente	EPTB		10 000 €		10 000 €

**AXE 6 : RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS.**

Etude de rétablissement dynamique des crues	EPTB				
Réduction des ruissellements ruraux à la source - Etude pilote sur un sous-bassin versant	EPTB				

	2012	2013	2014	2015	2016
	21 000 €	67 000 €	57 000 €	57 000 €	57 000 €
Montant actions, hors démontage de la Charente - € HT	25 200 €	80 400 €	68 400 €	68 400 €	68 400 €
Montant actions, hors démontage de la Charente - € TTC	11 400 €	37 000 €	29 400 €	29 400 €	29 400 €
Autofinancement actions estimé EPTB Charente si financements Etat et Agence obtenus - € TTC					
Montant équipe projet PAPI (2,5 ETP) - € TTC					
Autofinancement équipe projet PAPI (2,5 ETP) estimé EPTB Charente (20%) si financements obtenus - € TTC	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €
Montant dépense totale - € TTC	210 400 €	198 400 €	198 400 €	198 400 €	198 400 €
Autofinancement total estimé EPTB Charente (si financements obtenus) - € TTC	57 000 €	55 400 €	55 400 €	55 400 €	55 400 €

En cours d'élaboration le 14/02/2012.  
Report prévisible



## EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

22 AVR. 2013

Conseil d'Administration du 5 avril 2013

Délibération n° 13-15

Courrier : Arrivée

Convention cadre PAPI Charente Estuaire

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le vendredi 5 avril 2013, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Dorick BARILLOT, Robert CHATELIER, Jean-Claude GODINEAU, Yves GARGOUIL, Jean-Olivier GEOFFROY, Didier LOUIS, Jean-Claude MAZIN, Jean-Yves QUERE, Jean-Claude SILLON, Bernard ROCHE

### ABSENTS EXCUSES :

MM. Bernard BELAUD, Jean-Claude CUBAUD, Jean-Pierre DENIEUL, Éric GAUTIER, Jean GOMBERT, Jean-Pierre JARRY, Robert RICHARD.

Le PAPI Charente & Estuaire labellisé le 12 juillet 2012 doit être contractualisé le 7 mai 2013 par la signature de la convention-cadre à Saintes.

Une réunion organisée par Madame le Préfet de la Charente-Maritime le 30 janvier 2013 (à la demande de l'EPTB Charente) a permis le bouclage du plan de financement du PAPI et de finaliser le projet de convention.

A l'issue de cette réunion, le tableau de programmation financière du PAPI Charente & Estuaire sur la période 2012-2016 a été réajusté.

C'est sur cette base que la convention-cadre du PAPI est proposée à la signature des parties prenantes. Elle définit le périmètre, la durée, le cadre juridique, les objectifs, le contenu du programme et les maîtrises d'ouvrages, le plan de financement, les modalités de mise en place des financements, les modalités de mise en œuvre de la convention (comités techniques, comités de pilotage, secrétariat...), les modalités de concertation et les clauses de révision et de résiliation.

Une précédente délibération de principe (délibération n°12-14) autorisant le Président de l'EPTB Charente à signer la convention du PAPI sur la base du dossier de candidature déposé auprès des services de l'État avait été prise le 8 juin 2012. Aujourd'hui, le projet de convention est finalisé (maîtrises d'ouvrages, plan de financement...) et intègre les derniers éléments présentés ci-dessus.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire.

*La convention est jointe à la présente délibération.*

Fait et délibéré à Saintes,

Le 5 avril 2013

Le Président,  
Didier LOUIS,



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS ROCHEFORTAIS

### Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire Séance du 31 mai 2012 - 18 heures

L'an deux mille douze, le 31 mai 2012 à 18 heures, sur convocation faite le 24 mai 2012, le Conseil communautaire s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Raymond MINIER, 1er Vice Président pour le Président empêché.

Nombre de conseillers en exercice : 40

**Présents titulaires** : M.CHAMPAGNE, M.SANNA, M.MORIN, M.TROCHERIE, M TABUTEAU, M.ROY, M.PACAUD, M. GUILLON, Mme BETAUX, Mme BOISSON, M.BESSAGUET, M.MIGAUD, M.COURPRON, M.LAGREZE, Mme LEGENDRE, M.AVRIL, M.GONTIER, M.ROBERT, M.LAUGRAUD, M.DELWAL, M.BURNET, Mme LE PABIC, M. CHEVILLON, M. MINIER, M.GAILLOT, M.BOUCHER, Mme AZAIS (27)

**Représentés** : M. DE CHANGY par M.ROBIN, Mme CHEVALLIER par Mme MAILLET MARGAT, M. MEYNARD par Mme QUET (3)

**Excusés** : M. EUGENE DIT RAVET, M.FORT, M.ROBLIN, M.CHAUVET, M.LETROU, M.GRASSET, Mme MARCILLY, Mme COFFEC, M. CHOLLET, M.FEYDEAU (10)

---

**Elu rapporteur** : M. LAUGRAUD

**Objet** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations – engagement 2012-2016

#### **Préambule:**

*Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI - a pour objectif de promouvoir une gestion intégrée de l'ensemble des risques d'inondations à l'échelle d'un bassin, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur l'homme, les biens, les activités économiques et l'environnement.*

Par délibération n° 102 du 12 juillet 2011, les élus de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais ont décidé de s'engager dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Charente – Estuaire en confiant le portage, l'animation et l'élaboration à l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Charente - EPTB.

La commission Littoral de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais, élargie aux communes concernées, a suivi et participé à la réalisation du volet Estuaire du PAPI.

**Ce programme** se compose de 7 axes :

1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
2. Surveillance, prévention des inondations,
3. Gestion de crise,
4. Prise en compte du risque dans l'urbanisme,

5. Réduction de la vulnérabilité,
6. Ralentissement des écoulements,
7. Ouvrages de protection hydraulique.

Chacun des axes se décline en fiches actions portées par différents maîtres d'ouvrage : l'État, le Conseil général, l'EPTB, la CAPR, la CdC Sud Charente, les communes concernées.

**Une délibération sera prise pour chaque fiche action.**

En cours de PAPI, le programme sera révisé et des avenants ajoutés notamment à l'issue des conclusions des études qui pourront donner lieu à des travaux non répertoriés à ce jour.

La Communauté d'agglomération du Pays rochefortais pourra être sollicitée comme partenaire financier pour des actions où elle n'est pas maître d'ouvrage.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Charente – Estuaire, 2012 à 2016, se compose de 42 actions et d'une équipe d'animation pour un montant global de 8 325 480€ HT.

Concernant la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais, huit actions sont sous sa maîtrise d'ouvrage dont une en partenariat avec la Mairie d'Echillais. Le montant de ces actions est estimé à 425 000€ HT hors subvention et participation à l'animation du PAPI.

Actions	Coût HT	Calendrier
Pose de repères de submersion marine	15 000€	2012-2013
Exposition « Retour sur Xynthia »	25 000€	2012-2013
Recueil du vécu des populations face au risque submersion	25 000€	2012-2016
Séminaire «Aménagement et gestion des espaces littoraux »	10 000€	2013
Assistance intercommunale de gestion de crise sur la problématique « submersion »	15 000€	2012-2013
Étude pour l'élaboration d'un chapitre individualisé du SCOT du Pays Rochefortais valant « schéma de mise en valeur de la mer »	100 000€	2014-2016
Traitement d'une rupture de continuité de protection au Martrou à Echillais	210 000€	2012-2014
Analyse juridique, financière et technique pour une gestion optimisée des ouvrages hydrauliques de protection de l'estuaire	25 000€	2013-2014
<b>TOTAL</b>	<b>425 000€</b>	<b>2012-2016</b>

L'animation se poursuit sur la durée du programme 2012-2016, la Communauté d'agglomération sera sollicitée pour participer au financement de l'animation pour un montant estimé à 20% soit 110 800€ HT pour les 4,5 années.

*Avis favorable de la commission Littoral du 2 mai 2012.*

*En l'absence d'engagement financier, la commission finances du 7 mai 2012 ne s'est pas prononcée.*

*Avis favorable du Bureau Communautaire du 10 mai 2012*

Sous réserve de la labellisation du PAPI par la Commission Mixte Inondation, les élus communautaires engagent la Communauté d'agglomération Pays rochefortais dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Charente Estuaire, pour la période 2012-2016, pour

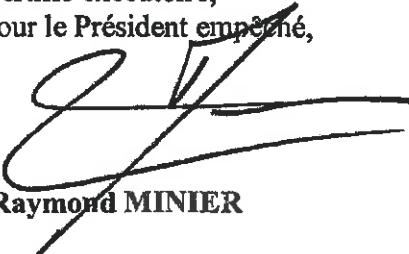
- réaliser les actions où elle est maître d'ouvrage pour un montant global estimé à 425 000€ HT, sous réserve d'avenants,
- de participer au financement d'actions dont elle ne serait pas maître d'ouvrage comme partenaire financier et pour lesquelles une délibération sera prise pour chacune d'elle,
- confier à l'Établissement Public Territorial de Bassin, la suite de l'animation du programme et participer financièrement à cette animation à hauteur de 20% des fonds engagés.

et autorisent le président à signer tout document s'y réfèrent et à solliciter les subventions, auprès notamment de l'Europe, l'État, la Région, le Conseil général, l'Agence de l'Eau, etc ...

Adopté à l'unanimité

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 241700566 - 2012 <b>05/31</b> - 2012 051 ----- - DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <b>07/06/2012</b>

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire,  
Pour le Président empêché,



Raymond MINIER

Enregistré en sous-préfecture le : - 7 JUIN 2012  
Affiché le : 12 JUIN 2012

Certifié exécutoire le : 12 JUIN 2012



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS ROCHEFORTAIS**

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire**  
**Séance du 21 février 2013 - 18 heures**

L'an deux mille treize, le 21 février 2013 à 18 heures, sur convocation faite le 14 février 2013, le Conseil communautaire s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard GRASSET.

Nombre de conseillers en exercice : 40

**Présents titulaires** : M.TROCHERIE, Mme BOISSON, M.GRASSET, M.MIGAUD, M.CHAMPAGNE, Mme COFFEC, M TABUTEAU, M. MINIER, M.AVRIL, M.MORIN, Mme MARCILLY, Mme JEAN, M. DE CHANGY, M.BOUCHER, M.CHOLLET, M.PACAUD, M.SANNA, M.LAGREZE, M.GONTIER, BESSAGUET, M.LAUGRAUD, Mme CHEVALLIER (22)

**Représentés** : M.ROY par Mme THOUARD, M.GAILLOT par M.BEAULIEU, Mme LEGENDRE par Mme MAILLET MARGAT, M. MEYNARD par Mme QUET, M.CHAUVET par M.TOMASSO, M.BURNET par M.CHAUDET (6)

**Excusés** : Mme LE PABIC, M.COURPRON, M.DELWAL, M. EUGENE DIT RAVET, M.FORT, M.LETROU, M.FEYDEAU, M. CHEVILLON, Mme BETAUX, M. GUILLON, Mme AZAIS, M.ROBLIN (12)

---

**Elu rapporteur** : M.LAUGRAUD

**Objet** : Complément de participation au Programme d'Actions de Prévention des Inondations – engagement 2012-2016

***Préambule***:

*Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI - a pour objectif de promouvoir une gestion intégrée de l'ensemble des risques d'inondations à l'échelle d'un bassin, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur l'homme, les biens, les activités économiques et l'environnement.*

Considérant la délibération du 12 juillet 2011, précisant l'engagement des élus de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Charente&Estuaire en confiant le portage, l'animation et l'élaboration à l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Charente – EPTB.

Considérant la délibération du 31 mai 2012, précisant l'engagement des élus de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais pour 8 actions sous maîtrise d'ouvrage pour un montant estimé à 425 000€HT durant la période du PAPI, sous réserve d'avenants, et de sa participation à l'animation du PAPI pour un montant estimé à 20% soit 110 800€ HT pour les 4,5 années.

Considérant que le Programme d'Actions du Prévention des Inondations a été labellisé par la Commission Mixte Inondation, le 12 juillet 2012.

L' action V.M.1 portant sur le schéma global de protection contre la submersion marine dans l'estuaire de la Charente, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général de la Charente Maritime, est une action essentielle pour connaître, identifier et définir les zones et les actions de protection de l'estuaire. Son montant total prévisionnel est de 800 000 € HT qu'il est proposé de répartir en 2 phases:

- Phase 1 : modélisation de la submersion, proposition de principes de protection - 250 000€ HT
- Phase 2 : étude des projets liés à la réalisation des travaux – 550 000€ HT.

Le financement de la 1ère phase pourrait être réparti de la façon suivante :

Action	Maître d'Ouvrage	Enveloppe prévisionnelle HT	Co-financeurs	Montants par financeurs
V.M.1 : le schéma global de protection contre la submersion marine dans l'estuaire de la Charente – PHASE 1	Conseil général 17	250 000 € HT * – phase 1	Etat 50% <b>CAPR 21%</b> CG17 20% CdC Sud Charente 3% CdC Coeur Saintonge 3% CdC Pays de Savinois 3%	125 000€ <b>52 500€</b> 50 000€ 7 500€ 7 500€ 7 500€

*Avis favorable de la Commission Finances du 4 février 2013.*

*Avis favorable du Bureau Communautaire du 7 février 2013.*

Les élus communautaires :

- valident la participation de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais dans l'action V.M.1 portant sur la première partie du schéma global de protection contre la submersion marine dans l'estuaire de la Charente;
- autorisent le Président à signer tout document relatif à cette action.

*Adopté à l'unanimité*

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 - 241700566 - 2013 0221 - 013 - 17 ----- DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 04/03/2013	

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire,  
Le Président,  


**Bernard GRASSET**

Enregistré en sous-préfecture le : - 4 MARS 2013

Affiché le : - 6 MARS 2013

Certifié exécutoire le : - 6 MARS 2013



COMMUNAUTE de COMMUNES  
SUD CHARENTE  
Z.I. du Chemin Vert  
17780 SOUBISE  
Tél. : 05.46.84.95.20

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du 26 mars 2013**

**Nombre de membres :**

En exercice : 17      L'an deux mille treize, le vingt six mars à dix sept heures  
Présents : 15      le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session  
Votants : 15      ordinaire sous la présidence de M. CHATELIER Robert  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 mars 2013

**Présents :** Mesdames BEILLARD, LACOUR-ROBERT, LE ROUX, MORIN Messieurs CHARTOIS, DBJAY, GUERINEAU MARTIN, MONIER, RAGOT, RENOUX, ROSSIGNOL, TEISSEIRE, VOYER, CHATELIER, président.

**Absents et excusés :** Messieurs ROUYER, TRÉLAÜN,

**Représentée par sa suppléante :** Madame HAUTECOEUR

**Secrétaire de séance :** M. ROSSIGNOL

**8 - PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTIONS DES INONDATIONS (PAPI) - DEMANDE DE PARTICIPATION**

L'EPTB a élaboré avec le conseil général et l'Etat un programme d'actions et de préventions des inondations de la Charente validé par une commission mixte le 12 juillet 2012.

Deux communes sont concernées sur le territoire communautaire. Il s'agit de Saint Nazaire sur Charente et Soubise.

Le plan de financement de ce PAPI prévoit, à la demande de la préfète de la Charente Maritime, que les communautés du territoire soient mises à contribution.

Or les compétences statutaires de la communauté de communes ne comprennent pas le la protection des biens et des personnes qui restent du domaine communal.

Mais monsieur le sous-préfet de Rochefort demande que l'assemblée communautaire donne son avis sur cette participation fixée à 9% de la première partie du PAPI soit 7 500€

Monsieur le président indique que la communauté d'agglomération du pays rochefortais a validé sa contribution à hauteur de 70% soit 52 500€

Le conseil communautaire accepte de prendre en charge cette participation qui sera mandatée au chapitre 65 du budget principal.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Soubise,  
les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
pour copie conforme  
Le Président, Robert CHATELIER





<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 - 241700517 - 2013022 1-29-2013-Dé-----	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 01/03/2013	



N° 29/2013

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FEVRIER 2013**

L'an deux mille treize, le 21 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,  
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, DOUBLET, GAILLARD, MAYAU, MACHEFERT, Mmes TURGNE, BOURSIQUOT, SIGNAT, BETIZEAU, Mrs GANDAUBER, MACAUD, MICHAUD R., BUREAU, GRADAIVE, MICHAUD J., FRANCOIS, LOUDET, BACHEREAU, MAJEAU, MOREAU, AUBERT, LE POULIQUEN, POCH, DRUGEON, ROULIN, GRELAUD, LOURDE, GAILLOT, LUTARD, BERNARD, CHOTARD, RAFFE.  
Excusés : Mme MILLERAND, M RAGEAU (remplacée par Mme BORDAS)

Date de la convocation : 13 février 2013

Présents : 35.

Secrétaire de séance : Olivier MACAUD

**PAPI CHARENTE & ESTUAIRE**

Après avoir rappelé la délibération N°67/2012 actant notre participation à hauteur de 8 000 € sur le PAPI Charente & Estuaire porté par l'EPTB Charente, Monsieur le Président fait part d'un courrier adressé par cet établissement nous informant d'une modification du dit programme.

Il convient de s'engager à co-financer la phase 1 (Schéma global de protection contre la submersion marine de l'estuaire de la Charente) portée sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Charente Maritime sur la base du plan de financement ci-dessous.

Enveloppe prévisionnelle : 250 000 € HT

Etat/ 50 %

CG 17 : 20%

CAPR : 21%

CDC SUD CHARENTE : 3%

CDC PAYS SAVINOIS : 3%

CDC CHARENTE-ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE : 3% soit 7 500 €

L'action est donc scindée en deux phases .Cette première phase consiste à définir un scénario d'aménagements de protection établi sur la base d'un modèle de submersion et de la pondération des enjeux. La seconde phase qui aura pour objet d'étudier les projets liés à la réalisation des travaux fera l'objet d'une inscription ultérieure par avenant.

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire adoptent à l'unanimité cet engagement financier, ramené à 7 500 Euros, et autorisent le Président à signer la convention cadre du PAPI.

A Saint Porchaire, le 21 février 2013

Le Président,



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 241700517 - 20130221 1 - 29 - 2013 - DÉ -----
<b>Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 01/03/2013</b>

BP 23 Place Eugène Bézier  
17250 SAINT PORCHAIRE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SAVINOIS

### Nombre de délégués

En exercice : 27

Extrait du registre des délibérations

Présents : 18

-00-

Votants : 23

L'an deux mille treize, le 5 février 20h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Savinois légalement convoqué le 31 janvier 2013 s'est réuni en séance plénière à la Mairie de St-Saviniens, sous la Présidence de Monsieur BOIZUMAULT.

. Tous les délégués étaient présents sauf :

. Messieurs DILET, DUTHILLE, RENAULT, ARDOIN, BERTRAND qui avaient donné pouvoir à Messieurs DENNER, VIGNERON, RICHAUDEAU, GARNIER et GODINEAU.  
. Madame AUGÉ qui avait donné pouvoir à Monsieur MARCOUILLE.  
. Messieurs LEBLANC, BOURGEOIS et BELON.

### Objet : FINANCES - Participation financière au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Charente et Estuaire

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Charente et estuaire porté par l'EPTB, comporte une action pour l'élaboration d'un schéma global de protection contre la submersion marine dans l'estuaire d'un montant de 800 000 € dont le plan de financement est incomplet.

Lors d'une réunion de travail entre Mme la Préfète, l'EPTB et les partenaires concernés, il a été convenu de scinder en deux l'opération :

- a première, concernant la modélisation de la submersion marine de l'estuaire et la proposition d'opérations de protection est d'un montant de 250 000 €. La Région a indiqué qu'elle ne participerait pas au financement des études en amont de la phase opérationnelle.  
- la deuxième partie serait consacrée à l'approfondissement technique des études nécessaires à la réalisation des opérations définies dans la première partie.

L'action intégrée à la convention correspond donc à une étude sur la connaissance et la définition des principes de protection d'un montant de 250 000 € financée à 50 % par l'Etat et 20 % par le Département. Compte tenu de la position de la Région, les 30 % restants soit 75 000 € peuvent être financés par les intercommunalités : communauté d'agglomération du Pays Rochefortais, CDC Sud-Charente, CDC Charente-Armouït Cœur de Saintonge et CDC du Pays Savinois.

Plusieurs critères de répartition ont été étudiés par l'EPTB conduisant à une proposition de répartition de l'ordre de 70 % pour la CAPR et 10 % pour chacune des autres CDC (7 500 €).

\* Considérant que les aménagements communautaires touristiques (pontons, piscine, mini-golf, tennis ...) se situent en bordure immédiate de la Charente ;  
\* Considérant les aménagements réalisés par la commune de St-Saviniens pour accueillir des commerces et de l'artisanat d'art, Quai du Port, rue du Centre, Quai Guessot et Quai des fleurs ;  
\* Considérant que ces investissements économiques pourraient être submergés suite à des tempêtes ;  
\* Considérant que cette opération s'inscrit dans le cadre de la compétence facultative dévolue à la Communauté de communes du Pays Savinois au titre du tourisme pour "l'aménagement des berges de la Charente et de la Boutonne liés au tourisme", ces travaux contribueront en effet à prévenir des événements tels que des inondations dont les effets peuvent risquer de porter gravement atteinte à l'ensemble des rives de la Charente et à son développement touristique, notamment dans le Pays Savinois ;  
le Président propose d'accepter de participer au financement de cette étude préalable aux travaux de lutte contre les inondations de la Charente dans le cadre du PAPI de la Charente et de l'Estuaire pour un montant de 7 500 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** de participer financièrement à la première phase de l'étude, dans le cadre du PAPI, visant à définir un scénario d'aménagements de protection, à hauteur de 7 500 €
- **AUTORISE** le Président à signer la convention cadre s'y rapportant.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

Fait à SAINT-SAVINIEN, le 18/02/2013  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ COMPARU  
Le Président, Francis BOIZUMAULT





*Ville de Rochefort*  
*Délibération du Conseil municipal*  
*Séance du 27 mars 2013 à 18:00*

Le mercredi 27 mars 2013, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Grasset.

L'affichage réglementaire a été effectué.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : - 35 -

Présents :

M. GRASSET - Mme WISS-VRIGNAUD - M. FEYDEAU - Mme LE GENDRE - M. GUÉRIN - Mme SANCHEZ-MOULLERON - M. BERTIN - Mme CHEVALLIER - M. EUGÈNE-dit-RAVET - Mme RIVOALLAN - M. LE MARREC - M. ROY - Mme THOUARD - Mme MAILLET MARGAT - M. THENAUD - M. LECRU - Mme KADA - M. MONTORIOL - M. LETROU - Mme DAVID - Mme MARTINEAU - M. DELCAMPO - Mme MARTIN - M. BONNIN - M. PONS - M. VILLIERS - Mme MONNÉTREAU - M. BLANCHÉ - Mme MOREAU - M. SOULIÉ

Représentés :

Mme SUPLISSE par M. PONS - Mme COTEN par M. BLANCHÉ

Absent(s) :

M. BOUCHER - Mme SERVANT - Mme THOUVENOT

Secrétaire de séance : M. THENAUD

REQU  
20 MIS 2013

REQUISITION

RAPPORTEUR : M. FEYDEAU

OBJET : **ENGAGEMENT DU PLAN D'ACTIONS POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (PAPI) CHARENTE ET ESTUAIRE - APPROBATION ANNEXE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 211-7,

Vu la loi Grenelle 2 et ses décrets d'application,

Considérant que le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Charente Estuaire est porté par l'EPTB Charente,

Considérant que ce programme a reçu l'avis favorable de la Commission Mixte Inondation le 12 juillet 2012 et de la Commission Littoral du Pays Rochefortais,

Considérant que ce programme se fonde sur différents axes stratégiques : conscience du risque, prévision des inondations, gestion de crise, planification urbaine, réduction de vulnérabilité, ralentissement des écoulements et ouvrages de protection,

Considérant que la labellisation du projet doit se concrétiser par la signature d'une convention cadre entre l'Etat, l'EPTB Charente et l'ensemble des maîtres d'ouvrages et financeurs du programme d'actions,

Considérant que certaines opérations n'étant pas éligibles au remboursement du FCTVA, il est proposé de solliciter les subventions sur la base du montant TTC,

Le Conseil municipal sur avis favorables de la commission finances ainsi que la commission travaux-environnement du 11 mars 2013 et après en avoir délibéré :

- S'ENGAGE, à porter la maîtrise d'ouvrage (MO) et le financement de la part MO des actions du PAPI, listées ci-dessous :

N°	Actions	MO	Enveloppe prévisionnelle	Part MO	Part autres	Calendrier prévisionnel
III.M.2	Exercice de gestion de crise sur la problématique « submersion marine » à Rochefort	ROCHEFORT				2013
V.M.2	Etude de protection contre la submersion du quai Libération à Rochefort – phase 2	ROCHEFORT	100 000,00 € (HT) sous réserve de l'obtention de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général)	50%	Etat 50%	2013-2014
V.M.3	Analyse de vulnérabilité aux inondations des habitations, des bâtiments économiques et des bâtiments publics de Rochefort	ROCHEFORT	402 000,00€ (TTC)	50%	Etat 50%	2013
V.M.4	Mise en place de batardeaux à la Corderie Royale	ROCHEFORT	120 000,00 € (TTC)	40%	Etat 40% Région 20%	2013

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions à l'Etat, la Région, au Conseil Général, à la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais et à l'Agence de l'eau Adour Garonne,

- HABILITE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention - cadre du PAPI.

V = 32 P = 32 C = 0 Abst = 0

Le Maire,  
Bernard GRASSET





## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2013

### Délibération

FT

#### 13. 46 ENGAGEMENT PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

Président de séance : Monsieur Jean ROUGER

Présents : 28

Jean ROUGER, Margarita SOLA, Frédéric MAHAUD, Michelle CARMOUSE, Sylvie BARRE, Pierre DIETZ, Martine TIBERJ, Joël CARDIN, Annie DELAI-METTAS, Thierry LEBLAN, Claude RIVAUD, Jean-Louis PETON, Jacqueline GROSSO, Jacques BRITEAU, Catherine GAILLARD-REMONTET, Marie-José LARRALDE, Jacques BOISSET, Pierre JAULIN, Catherine DHENNE, Chantal FUDAL-MILCENT, Gilbert CHAMPARNAUD, Brigitte ARNAUD, Emidio FERREIRA, Lucie HARVOIRE, Annie TENDRON, Evelyne PARISI, Jean-Pierre ROUDIER, Bruno DRAPRON

Excusé(s) : 4

Linette BILLIÉ, Philippe VIAS, Frédéric NEVEU, Jean-Philippe ARDOUIN

Excusé(s) ayant donné pouvoir : 3

Linette BILLIÉ à Jacques BRITEAU, Philippe VIAS à Pierre DIETZ, Frédéric NEVEU à Jean-Pierre ROUDIER

Absent(s) : 3

Frédéric HAY, Thierry MENEAU, Marie-Ange LAMOUROUX

Secrétaire de Séance : Madame Catherine GAILLARD-REMONTET

Date de la convocation : 19 mars 2013

Date d'affichage : 27 MARS 2013

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire, porté par l'EPTB Charente, a obtenu l'avis favorable de la commission Mixte Inondation le 12 juillet 2012,

Considérant que la labellisation du projet doit se concrétiser par la signature d'une convention cadre entre l'Etat, l'EPTB Charente et l'ensemble des maitres d'ouvrage et financeurs du programme d'actions,

Considérant que cette contractualisation doit permettre d'acter la mise en œuvre administrative et financière des actions de prévention des inondations,

Considérant que la commune souhaite porter l'action relative à l'étude pré-opérationnelle de réduction de la vulnérabilité urbaine du quartier « élargi » de la gare de Saintes,

Considérant que cette étude vise à définir des conditions de mise en œuvre d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité à l'inondation du quartier urbain de la Ville situé sur la rive droite de la Charente, autour de la gare SNCF,

Considérant que cette dernière permettra de faire évoluer les règles du Plan de Prévention des Risques d'Inondation pour ce secteur,

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle de cette action est de 73 000 € hors taxe (soixante-treize mille euros hors taxe) prévu sur l'autorisation de programme « Etudes urbaines » et que la part revenant à la charge du maître d'ouvrage est de 50 % de ce montant,

Considérant que cette action doit être conduite sur les années 2013 à 2016,

Considérant que 10 000 € TTC (dix mille euros toute taxe comprise) ont été inscrits au budget Primitif de 2013 sur l'autorisation de programme « Etudes urbaines » pour le financement du cahier des charges relatifs à cette étude dès 2013,

#### Délibère

Sur l'engagement de la commune à porter la maîtrise d'ouvrage et le financement de la part de la maîtrise d'ouvrage de « *l'Etude pré-opérationnelle de réduction de la vulnérabilité urbaine du quartier « élargi » de la gare de Saintes* ».

Sur l'autorisation donnée au Maire pour signer la convention cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations et tout document relatif à cette affaire.

**Pour l'adoption : 31**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Jean ROUGER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de CHARENTE MARITIME  
Arrondissement de ROCHEFORT  
Canton de SAINT AGNANT  
**COMMUNE DE PORT DES BARQUES**  
**SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2012**

Date de convocation : 15 NOVEMBRE 2012  
Date d'affichage : 15 NOVEMBRE 2012  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de conseillers absents : 6  
Nombre de conseillers représentés : 1  
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 14

REÇU LE  
05 FEV. 2013  
INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE  
DU FLEUVE CHARENTE

22 NOV. 2012

L'an deux mil DOUZE, le VINGT NOVEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT DES BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LAUGRAUD, Maire.

Etaient présents : Mr LAUGRAUD Jacky, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr DELWAL Charles, Mr COMBEAU Yannick, Mme FAVOT Stéphanie, Mr MOINEAU Claude, Adjoints, Mr AUBRY Didier, Mr GAUDUCHEAU Robert, Mr FRIOUX Franck, Mr DUPUY Franck, Mr CHARLET Jean Pierre, Mme MARAIS Chantal, Mme DESSAINT Véronique, conseillers municipaux.

Etais absent représenté : Mr BRUNET Christian.

Etaient absents non représentés : Mr DEMENE Philippe, Mme BEAU Corine, Mr CERESSIA Michel, Mr COUVRAT Yvan.

Etais absent non représenté excusé : Mme QUENTIN Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : Madame FAVOT Stéphanie

Affiché le : 22 NOVEMBRE 2012

**7 – COMMUNE – OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE – PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire présente ce qui suit :

Vu l'étude d'EGIS/EAU relative à la définition de principes de protection contre la mer des zones du département les plus sensibles à la submersion,

Vu la validation du scénario N°1 auprès du Préfet lors de la réunion du 20 Mai 2011,

Vu l'approbation de la Commission Mixte Inondation en date du 12 Juillet 2012 relative au PAPI Estuaire –Charente.

Connaissant l'action prévue pour l'ouvrage de protection hydraulique de Port des Barques pour un montant de 3 344 480 € HT,

Il est nécessaire d'établir un plan de financement comme suit :

**REFECTION ET REHAUSSEMENT  
OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE  
OPERATION 109**

**PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	THEO		THEO
TRAVAUX	3 344 480,00	ETAT - 40 %	1 337 792,00
		REGION (FRIL) - 20 %	668 896,00
		CONSEIL GENERAL - 20 %	668 896,00

	COMMUNE - 20 %	668 896,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 344 480,00</b>	<b>TOTAL HT</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

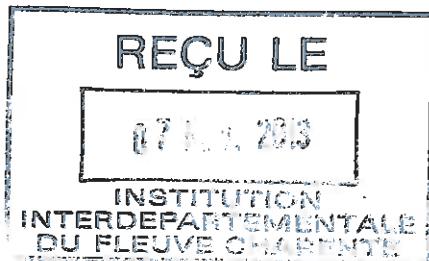
- De retenir le plan de financement prévisionnel,
- De demander les subventions auprès de l'Etat, la Région (FRIL) et le Conseil Général,
- De prévoir les crédits dans le programme tempête Xynthia - exercice 2013 – Investissement.

POUR = 14 certifié exécutoire  
par publication du ..... 22 NOV. 2012  
Réception en Sous-Préfecture  
le 22 NOV. 2012

Pour le Maire et par délégation  
l'Adjoint au Maire,  
P. GEOFFROY  


Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures  
A PORT DES BARQUES le 21 Novembre 2012  
Le Maire, Jacky LAUGRAUD





V/Réf :

N/Réf : JL/IS/

Objet : Convention cadre PAPI Charente Demande de délibération  
Affaire suivie par S Lemesle

Port des Barques, le 6 février 2013

Le Maire de PORT DES BARQUES  
à

Monsieur le Président de E P T B  
2 place Saint Pierre  
17100 SAINTES

Monsieur le Président,

Suite à la réunion en Préfecture du Jeudi 31 Janvier 2013, vous m'avez sollicité pour les actions du périmètre de ma commune.

Dans le cadre du PAPI Charente, les financements prévus et votés par la Municipalité pour

***L'action VII.M.1***

***« Renforcement du dispositif de protection contre les submersions marines de Port-des-Barques »***

sont affectés sur l'exercice 2014 sous maîtrise d'ouvrage du CG17. (délibération Novembre 2012)  
Nous attendons le début des travaux et le calendrier opérationnel.

Dans le cadre du PAPI Charente, la Municipalité de Port-des-Barques a souhaité se porter

***Maître d'Ouvrage pour l'action N° VII.M.2 Intitulée***

***« Amélioration de la vidange du réseau Hydraulique de Port-des-Barques ».***

Une délibération de principe sera prise après mise en œuvre d'une convention entre l'Etat et la collectivité déterminant les procédures et contraintes liées aux aménagements.  
L'étude prospective réalisée par l'Atelier Littoral National est une base forte de l'action envisagée et des contacts sont pris avec l'UNIMA, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'EPF Poitou-Charentes .  
La collectivité ne dispose pas à ce jour des finances nécessaires à cette réalisation.  
Le plan de financement de cette action n'étant pas établi, seul un engagement de principe pourra être retenu.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Port-des-Barques



Copie à Mme la Préfète de Charente-Maritime



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS: 21	PRÉSENTS : 13
EN EXERCICE : 21	VOTANTS : 16

Le vingt-six février deux mille treize, à vingt heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ÉCHILLAIIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

DATE DE CONVOCATION : 21 Février 2013 DATE D'AFFICHAGE : 27 Février 2013

Présents : SANNA Henri, BEAULIEU Jean-Marie, DEYSIEU Lionel, RETHORE Odile, GAILLOT Michel, BERNARD Christian, BUJADOUX Isabelle, HERVEAU Jean-Marie, JOUNY Emmanuel, LE BRAS Gilbert, MARTINET-COUSSINE Maryse, MIRC Laurence, PARQUET Geneviève.

Absents excusés : LE PABIC Marie-Annick (Pouvoir à M. BEAULIEU Jean-Marie), BARRAUD Alain, BARRÉ Rémy, GIRARD Pierre (Pouvoir à M. DEYSIEU Lionel), TREVIEIN Sonia (Pouvoir à M. SANNA Henri).

Absents : LEROY Romain, SIMONET Ketty, TAVERNE Claude.

Secrétaire : DEYSIEU Lionel

N° 011 / 2013

OBJET : PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)  
CHARENTE ESTUAIRE – CONVENTION CADRE ET FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le programme d'actions de Prévention des inondations (PAPI) Charente & Estuaire, porté par l'EPTB Charente, a obtenu l'avis favorable de la Commission Mixte Inondation le 12 juillet 2012. Ce programme bénéficiera au territoire hydrographique constitué du bassin versant de la Charente soumis à l'aléa « débordement de cours d'eau » et de son estuaire soumis à l'aléa « submersion marine ».

Il ajoute que l'ensemble des axes stratégiques de la gestion du risque seront considérés : conscience du risque, prévision des inondations, gestion de crise, planification urbaine, réduction de vulnérabilité, ralentissement des écoulements et ouvrages de protection.

La labellisation du projet doit maintenant se concrétiser par la signature d'une convention-cadre entre l'Etat, l'EPTB Charente et l'ensemble des maîtres d'ouvrages et financeurs du programme d'actions. Cette contractualisation permettra d'acter la mise en œuvre administrative et financière des actions de prévention des inondations inscrites et de formaliser l'engagement des parties prenantes.

Dans le cadre de ce Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente et Estuaire, la commune d'Echillais s'est positionnée comme maître d'ouvrage de l'action relative au traitement d'une rupture de continuité de protection du hameau de Martrou.

Ces travaux d'un montant de 210 000 euros HT seraient réalisés par la commune d'Echillais pour 110 000 euros HT et par la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais pour 100 000 euros HT. Ces travaux seraient subventionnés par l'Etat (40%), le Conseil Général (20%) et la Région Poitou-Charentes (20%).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

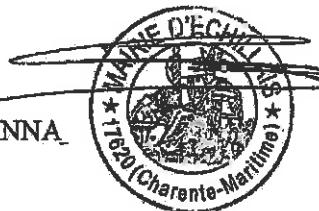
- de s'engager à porter la maîtrise d'ouvrage (MO) et le financement de la part MO de l'action du PAPI décrite ci dessous

N°	Actions	MO	Enveloppe prévisionnelle (€ HT)	Part MO	Part Autres
VII.M.3	Traitemen t d'une rupture de continuité de protection à Martrou sur Echillais	CAPR + Echillais	210 000 € (100000 € pour la CAPR + 110000 € pour Echillais)	20%	Etat 40% Région 20% Conseil Général 20%

- d'accepter les dispositions de la convention cadre PAPI Charente-Estuaire.
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région Poitou-Charentes et du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier dont la convention cadre PAPI.

POUR COPIE CONFORME.  
LE MAIRE,

Henri SANNA



# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS 2013-014 du COMITE SYNDICAL du 25 mars 2013

Membres en exercice : 62

Membres présents : 36

Votants : 36

Absents : 26

Le conseil syndical s'est réuni le **vingt-cinq mars deux mille treize à 16 h 30** heures, à la salle du Foyer rural de Saint Julien de l'Escap, sous la Présidence de M. Emard Frédéric, Président en exercice.

**Convocation du huit mars deux mille treize.**

**Etaient Présents : 36 délégués des Communes :** Antezant : 1 - Asnières La Giraud : 1 - Aulnay de Saintonge : 1 - Blanzay sur Boutonne : 2 - Cherbonnières : 1 - Covert : 2 - Courcelles : 1 - Dampierre sur Boutonne : 2 - Fontenet : 1 - Gibourne : 1 - Les Eglises d'Argenteuil : 1 - Loiré sur Nie : 2 - Nuillé sur Boutonne : 1 - Paillé : 2 - Poursay-Garnaud : 2 - St-Georges de Longuepiere : 1 - St-Jean d'Angély : 1 - St-Julien de l'Escap : 2 - St-Martial de Loulay : 1 - St-Martin de Juillers : 1 - St-Pardoult : 2 - St-Pierre de l'Isle : 1 - St-Séverin sur Boutonne : 2 - Varaize : 2 - Vervant : 1 - Villeneuve la Comtesse : 1.

**Communes non représentées par leurs délégués :** Aumagne: - Contré - La Jarrie Audouin - Néré - St-Denis du Pin.

**Procuration :** Néant

**Secrétaire de séance :** Monsieur GUILLOTEAU Michel a été élu.

---

## OBJET : CONVENTION-CADRE PAPI

---

Monsieur le Président fait lecture du courrier daté du 31 janvier dernier établi par ETB Charente de Saintes (Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents), relatif au Programme d'Actions de Préventions Inondations (PAPI) qui a obtenu un avis favorable de la Commission Mixte Inondation le 12 juillet 2012.

Ce programme bénéficiera au territoire hydrographique constitué du bassin versant de la Charente soumis à l'aléa « débordement de cours d'eau » et de son estuaire soumis à l'aléa « submersion marine ». L'ensemble des axes stratégiques de la gestion du risque seront considérés : conscience du risque, prévision des inondations, gestion de crise, planification urbaine, réduction de vulnérabilité, ralentissement des écoulements et ouvrages de protection. La labellisation du projet doit se concrétiser par la signature d'une convention-cadre entre l'Etat, l'EPTB Charente et l'ensemble des maîtres d'ouvrages et financeurs du programme d'actions.

Le SIBA est invité à signer la convention-cadre concerné par l'aménagement de deux bassins écrêteurs de crue sur le ruisseau du Roi, affluent de la Boutonne, la participation demandée s'élève à la somme de 75 000 € HT.

N°	Actions	MO	Enveloppe Prévisionnelle en € HT	Part MO	Part autres
VI.F.3	Aménagement de deux bassins écrêteurs de crue sur le ruisseau du Roi, affluent de la Boutonne	SIBA	75 000 €	60 %	Etat 40 %

Après avoir écouté le Président, et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical, décide :

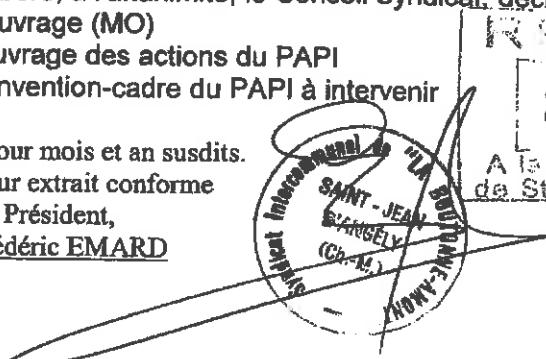
- De s'engager à porter la maîtrise d'ouvrage (MO)
- De financer la part de la Maîtrise d'Ouvrage des actions du PAPI
- d'autoriser le Président à signer la convention-cadre du PAPI à intervenir

Fait et délibéré à St-Julien de l'Escap, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Frédéric EMARD

28 MARS 2013

A la mairie  
de St-JEAN-d'ANGELY





**Animation SAGE :**

SYMBO - Annexe du Conseil Général  
12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 SAINT JEAN D'ANGELY  
Tel : 05 46 26 29 66 - Fax : 05 46 26 29 70  
[symboutonne@wanadoo.fr](mailto:symboutonne@wanadoo.fr)



Secrétariat UNIMA - 28 Rue de Vaucanson - ZI  
17180 PÉRIGNY  
Tel: 05 46 34 12 81 - Fax: 05 46 34 61 63  
[virginie.tournier@unima.fr](mailto:virginie.tournier@unima.fr)

Date de convocation: 28 février

Nbre de délégués en exercice : 38

Nbre de délégués présents : 19

Votants pour : 18

Votants contre 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Jean-Yves MARTIN

## Déliberation du Comité Syndical Séance du 14 mars 2013 À Saint-Jean-d'Angély

**Objet : Engagement du SYMBO en tant que maître d'ouvrage dans le cadre du PAPI, et signature de la convention cadre**

L'An Deux-Mille-Treize, le quatorze mars 2013, à 10 heures 30 minutes, Le Comité Syndical, convoqué pour une seconde réunion suite à celle du 13 décembre 2012, où le quorum n'avait pas été atteint, s'est réuni à Saint-Jean-d'Angély pour son Assemblée générale sur convocation en date du 28 février.

La séance est présidée par Monsieur Frédéric EMARD, Président en exercice. Monsieur Jean-Yves MARTIN est nommé secrétaire de séance.

**Membres du SYMBO présents (19)**

AMBERT Jean-Michel	AUGER Francis	BARILLOT Dorick
BELAUD Bernard	BOUCHET Jacqueline	CERF Laurent
CHARLES Philippe	DUGUY Jean-Luc	EMARD Frédéric
GARNIER Michel	GAUVIN Michel	GIRAUD Thierry
GRIFFAULT Jean-Pierre	GUERIN Michel	GUILLOTEAU Michel
MARTIN Jean-Yves	NEAUD Claude	SILLON Jean-Claude
TURPEAU Bruno		

**Membres du SYMBO excusés (9)**

AUBINEAU Jean-Claude	BOISNIER Jean-Mary	DEBORDE Pierre
DUGLEUX Sébastien	GODINEAU Jean-Claude	IMBERT Corinne
LARGEAUD Jean-Claude	ROCHET Bernard	TRANQUARD Jean-Michel

**Invités présents ou représentés\***

BONACINA Karine *	BOUCHET Lucien	BRICHET Gilles *
DIETRICH Xavier *	FRAPPE Jean-Michel	GARREAU Emmanuel
GAUFILLET Clémentine	LACOUTURE Michel	M. le Trésorier de SAINT D'ANGELY
Mrne la Sous-Préfète de St d'Angély	SABOURAULT Bernard *	STAUDT Florent
TOURNIER Virginie	VOIX Pascal	

**Invités excusés**

ALBAN Nicolas	BROUSSARD Erick	BROUSSEY Manuella
FONTENY Sylvie	LABAT Catherine	LAROCHE Isabelle
MOREAU Nicole	PEIGNE Jean-Claude	

Le Président précise que, en application de l'article VI des statuts du SYMBO, pour une deuxième réunion, aucune condition de quorum n'est requise. Le comité syndical est donc valablement constitué.

Le Président expose :

L'institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents porte le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de la Charente et son estuaire. Ce programme se met en œuvre sur la période 2012-2016 par des opérations couvrant la problématique d'inondation par crue de plaine et d'inondation par submersion marine en s'inscrivant sur sept axes d'intervention :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Surveillance et prévision des inondations ;
- Alerte et gestion de crise ;
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Réduction de vulnérabilité ;
- Ralentissement des écoulements ;
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Le Président indique qu'il serait opportun que, pour ce qui concerne le bassin de la Boutonne, le SYMBO s'engage à porter la maîtrise d'ouvrage (MO) et le financement de la part MO des actions du PAPI, ci-après listées :

N°	Actions	MO	Enveloppe prévisionnelle (€ HT)	Part MO	Part autres
I.F.1	Pose de repères de crues sur le bassin de la Boutonne	SYMBO	15 000 €	50 %	Etat 50 %
I.F.4	Journée d'information annuelle sur risques d'inondations du bassin versant de la Boutonne	SYMBO	16 000 €	50 %	Etat 50 %

Par ailleurs, le Président indique que, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des actions précédente, le SYMBO est invité à signer la convention cadre du PAPI Charente-Estuaire.

Le Comité Syndical, ayant écouté l'exposé et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'engagement du SYMBO à porter la maîtrise d'ouvrage et le financement de la part MO des actions du PAPI listée ci-dessus ; et autorise le Président du SYMBO ou son représentant à signer la convention-cadre du PAPI Charente-Estuaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Président,

(Signature de F. EMARD)

F. EMARD



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le treize mars à dix-huit heures le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Cherves-Richemont sous la présidence de M. James ROUGER, Président.

### ETAIENT PRESENTS :

#### *S.I.A. de la vallée de l'Antenne :*

M. ROUGER James, M. BARBEAU Laurent

#### *S.I.V.O.M. du Cognacais :*

Mme GADIOU Sylvie, M. MERLIERE Roger, M. FONTANAUD Jean-Jacques, M. DELMON Francis, M. AUBOIN Jean-Marie, M. ETOURNEAU Jean-Louis

#### *S.I. du Haut-Briou :*

M. SAUTON Jacques, M. CHOLLET Jean-François

#### *S.I.A.H. du bassin du Dandolo et de la Saudrenne :*

M. BOULETREAU Claude, M. RULLAND Claude

#### *S.I.A. de la région de Sonnac :*

M. GRUÉ Frédéric, M. MACARIOL Claude

**Communauté d'Agglomération de Saintes :** M. FOURRÉ Jean-Luc, M. MONJOU Alain, M. VITRY Jean

**Neuvicq-le-Château :** M. BASSET Jean-Luc

**ETAIENT EXCUSÉS :** M. BALLOUT Jean-Claude, M. DUPAYS Jacques, M. JOUSSON Lillian, M. PAJEILE Christian, M. SIMON Patrick, M. TEXIER Jean-Claude, M. SOUCHAUD Dominique.

Ont en outre participé à la réunion: M. FRAGNAUD (Trésorier), Alice PERRON et Antoine MAZIN (techniciens de rivière au SYMBA).

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. SAUTON Jacques**

---

**OBJET :** Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire

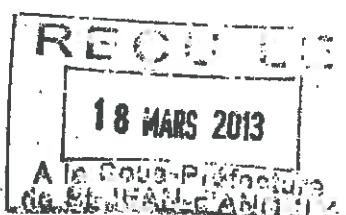
Le PAPI Charente & Estuaire a obtenu l'avis favorable de la Commission Mixte Inondation le 12 juillet 2012.

La labellisation du projet doit maintenant se concrétiser par la signature d'une convention-cadre entre l'Etat, l'EPTB Charente et l'ensemble des maîtres d'ouvrages (dont le SYMBA fait parti) et financeurs du programme d'actions.

Le SYMBA s'engage à porter la maîtrise d'ouvrage de la création d'un système d'alerte local sur son territoire (action n° II.F.3) en partenariat avec le SPC Littoral-Atlantique.

Cette contractualisation permettra d'acter la mise en œuvre administrative et financière des actions de prévention des inondations inscrites et de formaliser l'engagement des parties prenantes.

Nombre de membres	
en exercice :	31
présents :	18
votants :	18



À ce titre, le SYMBA sera invité à signer cette convention-cadre

Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité:

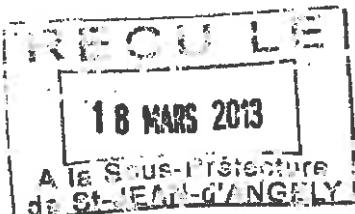
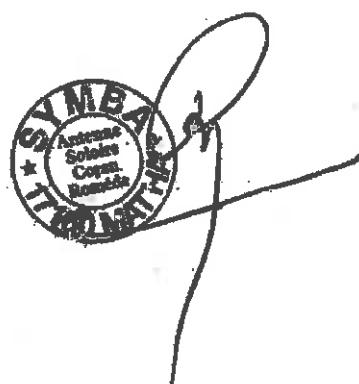
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention-cadre du PAPI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

M. ROUGER



**ANNEXE N°4 : Tableau financier (montant assiette de subvention)**



Axe	N°	Actions	MO	Coûts (€ HT)	Coûts (assiette subvention)	HT ou TTC	Finances						Coût 2012				Coût 2013				Coût 2014				Coût 2015				Coût 2016											
							Etat	%	Région	%	CG17	%	EPTB	%	Autres	%	Etat	Région	CG17	EPTB	Autres	Etat	Région	CG17	EPTB	Autres	Etat	Région	CG17	EPTB	Autres	Etat	Région	CG17	EPTB	Autres				
Animation		Equipe projet (2,5 ETP)	EPTB	554 000 €	554 000 €	TTC	221 600 €	40%	0 €	0%	0 €	0%	221 600 €	40%	110 800 €	20%	13 600 €		13 600 €	6 800 €	52 000 €		52 000 €	26 000 €	52 000 €		52 000 €	26 000 €	52 000 €		52 000 €	26 000 €	52 000 €		52 000 €	26 000 €				
Amélioration de la connaissance du risque	I.M.1	Posse de repères de submersion marine	CAPR	15 000 €	18 000 €	TTC	9 000 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	9 000 €	50%					9 000 €																			
	I.M.2	Exposition « Retour sur Xynthia »	CAPR	25 000 €	30 000 €	TTC	15 000 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	15 000 €	50%					15 000 €																			
	I.M.3	Recueil du vécu des populations face au risque submersion	CAPR	25 000 €	30 000 €	TTC	15 000 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	15 000 €	50%					3 750 €																			
	I.M.4	Séminaire « Aménagement et gestion des espaces littoraux »	CAPR	10 000 €	12 000 €	TTC	6 000 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	6 000 €	50%					6 000 €																			
	I.F.1	Posse de repères de crues sur le bassin versant de la Boutonne	SYMBO	15 000 €	18 000 €	TTC	9 000 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	9 000 €	50%																								
	I.F.2	Posse de repères de crues sur le bassin versant de la Charente	EPTB	30 000 €	36 000 €	TTC	18 000 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	18 000 €	50%	0 €	0%			9 000 €		9 000 €		9 000 €															
	I.F.3	Commémoration de la crue centennale de 1982	EPTB	17 000 €	20 400 €	TTC	10 200 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	10 200 €	50%	0 €	0%	5 500 €		5 500 €		4 700 €		4 700 €															
	I.F.4	Journée d'information annuelle sur les risques d'inondations du bassin versant de la Boutonne	SYMBO	16 000 €	19 200 €	TTC	9 600 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	9 600 €	50%					2 400 €				2 400 €		2 400 €		2 400 €		2 400 €		2 400 €		2 400 €		2 400 €			
	I.G.1	Appui aux collectivités pour l'information réglementaire sur les risques d'inondation	EPTB																																					
	I.G.2	Centre de ressource « inondations » sur le Système d'Information sur l'Eau de l'EPTB Charente	EPTB																																					
	I.G.3	Lettre de communication périodique « PAPI Charente & Estuaire	EPTB	20 000 €	24 000 €	TTC	12 000 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	12 000 €	50%	0 €	0%			3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €	
	I.G.4	Echanges d'expériences avec d'autres territoires vulnérables aux inondations	EPTB	12 000 €	14 400 €	TTC	7 200 €	50%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	7 200 €	50%	0 €	0%			1 800 €		1 800 €		1 800 €		1 800 €		1 800 €		1 800 €		1 800 €		1 800 €		1 800 €		1 800 €	
Surveillance et prévision des inondations	II.F.1	Réalisation de cartographie de prévision des inondations	ETAT (DDTM 17 SPC)																																					
	II.F.2	Extension de la vigilance crues au tronçon « Boutonne amont »	ETAT (DDTM 17 SPC)																																					
	II.F.3	Création d'un Système d'Alerte Local sur le bassin versant de l'Antenne	SYMBA																																					
Alerte et gestion de crise	III.M.1	Assistance intercommunale de gestion de crise sur la problématique « submersion marine »	CAPR	15 000 €	18 000 €	TTC	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	18 000 €	100%																						
	III.M.2	Exercice de gestion de crise sur la problématique « submersion marine » à Rochefort	ROCHEFORT																																					
	III.G.1	Assistance à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde sur le volet « inondation »	EPTB																																					
	III.G.2	Assistance à la réalisation d'exercices de gestion de crise sur la problématique « inondation »	EPTB																																					
Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	IV.M.1	Approbation des PPRN risques littoraux des communes de l'estuaire de la Charente - 193 000 € déjà réglés	ETAT (DDTM 17)	193 000 €	193 000 €	HT	193 000 €	100%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	18 000 €	100%																						
	IV.M.2	Étude pour l'élaboration d'un chapitre individualisé du SCOT du Pays Rochefortais valant « schéma de mise en valeur de la mer »	CAPR	100 000 €	120 000 €	TTC	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	120 000 €	100%																						
	IV.F.1	Approbation des PPRN inondation des communes de la Charente Aval - 60 000 € déjà réglés	ETAT (DDTM 17)	60 000 €	60 000 €	HT	60 000 €	100%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%																						
	IV.F.2	Révision du PPRN inondation Bassin de la Charente de l'agglomération d'Angoulême - 31 000 € déjà réglés	ETAT (DDT 16)	58 000 €	58 000 €	HT	58 000 €	100%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%			17 000 €																			
	IV.F.3	Élaboration du PPRN inondation de l'Aume Couture - 24 000 € déjà réglés	ETAT (DDT 16)	43 000 €	43 000 €	HT	43 000 €	100%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%			12 500 €																			
	IV.F.4	Élaboration du PPRN inondation de l'Anguennne - 48 000 € déjà réglés	ETAT (DDT 16)	65 000 €	65 000 €	HT	65 000 €	100%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	6 000 €				5 000 €	</td																		

Dont 356 000 € réglés avant la convention PAPI pour certains des PPRNI

## **ANNEXE N°5 : Composition du comité de pilotage**



COMITE PILOTAGE PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS CHARENTE & ESTUAIRE	
Catégorie acteurs	Membres du comité de pilotage
Prefet pilote PAPI	Préfecture de la Charente-Maritime
Prefet coordonnateur bassin Charente	Préfecture de la Charente
Services Etat	Direction Départementale des Territoires de la Charente Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou Charentes
Porteur de projet	EPTB Charente Région Poitou-Charentes Agence de l'Eau Adour-Garonne Département de la Charente-Maritime Département de la Charente
Autres partenaires financiers	Communauté de Communes du Sud Charente Communauté de Communes Charente-Arnoult Coeur de Saintonge Communauté de Communes du Pays Savinois Communauté de l'Agglomération du Pays Rochefortais Syndicat Mixte pour la Boutonne (SYMBO) Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime (SIBA) Syndicat Mixte pour la Gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran (SYMBA) Commune de Rochefort Commune de Saintes Commune de Port-des-Barques Commune d'Echillais Commune de Fouras Communauté d'Agglomération de Saintes Communauté de Communes de Cognac Communauté de Communes de Jarnac Grand Angoulême Syndicat Mixte du Pays Rochefortais Syndicat Mixte du Pays de la Saintonge Romane Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge Syndicat Mixte de l'Angoumois Syndicat Intercommunal du Littoral Yves-Châtelain-Aix-Fouras Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron CLE SAGE Charente CLE SAGE Boutonne



**ANNEXE N°6-1 : Composition du comité technique « fluvial »**



COMITE TECHNIQUE FLUVIAL PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS CHARENTE & ESTUAIRE	
Catégorie acteurs	Membres du comité technique fluvial
Préfet pilote PAPI	Préfecture de la Charente-Maritime
Préfet coordonnateur bassin Charente	Préfecture de la Charente
Services Etat	<p>Direction Départementale des Territoires de la Charente</p> <p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime</p> <p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou Charentes</p>
Porteur de projet (et porteur SAGE Charente)	<p>EPTB Charente</p> <p>Région Poitou-Charentes</p>
Autres partenaires financiers	<p>Agence de l'Eau Adour-Garonne</p> <p>Département de la Charente-Maritime</p> <p>Département de la Charente</p> <p>Syndicat Mixte pour la Boutonne (SYMBO)</p> <p>Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime (SIBA)</p> <p>Syndicat Mixte pour la Gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède et du Coran (SYMBA)</p> <p>Commune de Saintes</p> <p>Communauté de Communes du Pays Savinois</p> <p>Communauté d'Agglomération de Saintes</p> <p>Communauté de Communes de Cognac</p> <p>Communauté de Communes de Jarnac</p> <p>Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge</p> <p>Grand Angoulême</p> <p>Commune de Cognac</p> <p>Commune de Jarnac</p> <p>Commune d'Angoulême</p> <p>Syndicat Mixte du Pays de la Saintonge Romane</p> <p>Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge</p> <p>Syndicat Mixte de l'Angoumois</p>
Porteurs SCOT	



**ANNEXE N°6-2 : Composition du comité technique « maritime »**



COMITE TECHNIQUE MARITIME DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS CHARENTE & ESTUAIRE	
Catégorie acteurs	Membres du comité technique maritime
Prefet pilote PAPI	Prefecture de la Charente-Maritime
Prefet coordonnateur bassin Charente	Prefecture de la Charente
Services Etat	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou Charentes
Porteur de projet (et porteur SAGE Charente)	EPTB Charente
Autres partenaires financiers	Région Poitou-Charentes Agence de l'Eau Adour-Garonne Département de la Charente-Maritime Communauté de Communes du Sud Charente Communauté de Communes du Pays Savinois Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge Communauté de l'Agglomération du Pays Rochefortais Commune de Rochefort Commune de Port-des-Barques Commune de Vergeux Commune d'Echillais Commune de Fouras Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente Commune de Saint-Laurent-de-la-Prée Commune de Soubise Commune de Breuil-Magné Commune de Tonnay-Charente Commune de Saint-Hippolyte Commune de Cabariot Porteur SCOT PAPI voisins Autres
	Syndicat Mixte du Pays Rochefortais Syndicat Intercommunal du Littoral Yves & Châtelaillon-Plage Communauté de Communes de l'Île d'Oléron UNIMA Conservatoire du littoral et des rivages lacustres



**ANNEXE N° 7 : Composition du comité de concertation  
(liste non fermée)**



**COMITE CONCERTATION PAPI CHARENTE & ESTUAIRE**

Catégorie acteurs	Structure
Services Etat	Préfecture de la Charente Préfecture de la Charente-Maritime Direction Départementale des Territoires de la Charente Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou Charentes Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes Agence de l'Eau Adour-Garonne - Délégation de Bordeaux Conservatoire du littoral et des rivages lacustres Météo FranceDélégation départementale
Commissions Territoriales	Commission Territoriale Charente Commission Territoriale Littoral
Région	Région Poitou-Charentes Département de la Charente-Maritime Département de la Charente
Départements	Département des Deux Sèvres Département de la Vienne
EPTB Charente	EPTB Charente Communauté de l'Agglomération du Pays Rochefortais Communauté de Communes du Sud Charente Commune de Fouras Commune de Port-des-Barques Commune de Rochefort Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente Commune de Saint-Laurent-de-la-Prée Commune de Vergeroux Commune de Soubise Commune d'Echillais Commune de Tonnay-Charente Commune de Saint-Hippolyte Commune de Cabariot Commune de Breuil-Magné Commune de Saintes Communauté de Communes du Pays Santon Commune de Cognac Communauté de Communes de Cognac Commune d'Angoulême Grand Angoulême

<b>Collectivités fleuve aval</b>	Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud
	Communauté de Communes de la Région de Châteaumeuf-sur-Charente
	Communauté de Communes de Jarnac
	Commune de Jarnac
	Communauté de Communes du Pays Buriaud
	Communauté de Communes de la région de Pons
	Communauté de Communes du Pays Savinois
	Communauté de Communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge
	Commune de Civray
	Commune de Saint-Jean-d'Angély
	Commune de Aigre
	Commune de Pons
	Commune de La Rochefoucauld
	Commune de Saint-Germain-de-Lusignan
	Syndicat Mixte du Pays de la Saintonge Romane
	Pays des Vals de Saintonge
	Syndicat Mixte de l'Angoumois
	Syndicat Mixte du Pays Rochefortais
	Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Charente non domaniale
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Charente Amont
	Syndicat d'Aménagement du Bassin Amont de la Charente
	Syndicat Mixte pour la Boutonne
	Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime
	Syndicat Intercommunal de la Boutonne Aval en Charente-Maritime
	Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne
	Syndicat Intercommunal de la Trézence et de la Soie
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin Son-Sonnette
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin Aune-Couture
	Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Basse Seugne
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Seugne Moyenne et de ses affluents
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né
	Syndicat Mixte pour la Gestion des bassins de l'Anterne, de la Soloire, du Roméde et du Coran
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Boëme
<b>Collectivités SCOT</b>	Président CLE SAGE Charente
	Président CLE SAGE Boutonne
	Syndicat Intercommunal du Littoral Yves & Châtelailon-Plage
<b>PAPI voisins</b>	Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron

<b>Députés</b>	
2ème circonscription de Charente-Maritime	
5ème circonscription de Charente-Maritime	
3ème circonscription de Charente-Maritime	
2ème circonscription de Charente	
1ère circonscription de Charente	
Association des Riverains de la Charente et de ses Affluents	
Association de Défense des Sinistrés des Inondations du Cognacais	
Collectif Saint-Savinien	
Collectif Xynthia Port-des-Barques	
Association "Sauvons l'Espérance et Soumard"	
Poitou-Charentes Nature	
UNIMA	
<b>Chambre d'Agriculture de la Charente</b>	
Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime	
Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Poitou-Charentes	
Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort Saintonge	
Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes	
Ligue de Protection des Oiseaux	

